

Les tableaux d'avancement de grade de 2024

Le sommaire



Tableaux concernant les CCAS	P 2
Tableaux concernant les CIAS	P 4
Tableaux concernant les Communautés de communes	P 12
Tableaux concernant les Communes	P 48
Tableaux concernant les Établissements publics	P 141

CCAS DE LOMBEZ

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle, conformément aux articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique

- ANNEE 2024 -

Fonctionnaires proposés :

Nombre de femmes : 01

Nombre d'hommes :

AVANCEMENT AU GRADE DE :	AGENTS	Date de l'examen	Date d'effet de nomination dans le nouveau grade
Adjoint Administratif principal 2 ^{ème} classe au mieux le 01/01/2024	<i>TORRES CRESPO Delphine</i>	12/05/2023	01/07/2024
Agent social principal 1 ^{ère} classe au mieux le 26/10/2024	<i>SOULES Martine</i>		26/10/2024



Arrêté par l'Autorité Territoriale
Le 04/03/2024 à LOMBEZ

Signature
Jean-Pierre COT

Cachet



Pour l'accès à un même grade, la liste est établie par ordre de priorité de nomination, en tenant compte de la proportion Hommes-Femmes.

Ce document peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de PAU, dans un délai de deux mois, après publication, soit par voie postale : villa Noulibos Cours Lyautey-B.P.543 - 64010 PAU CEDEX, soit via l'adresse internet suivante : www.telerecours.fr

A retourner au service Carrières du CDG grh@cdg32.fr qui en assure la publicité conformément à l'article L522-26 du code général de la fonction publique.

CCAS de Mirande

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle, conformément aux articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique

- ANNEE 2024 -

Fonctionnaires proposés :

Nombre de femmes :1

Nombre d'hommes :

AVANCEMENT AU GRADE DE :	AGENTS	Date de l'examen	Date d'effet de nomination dans le nouveau grade
Conseiller Supérieur Socio-éducatif, Favorable au mieux le 01/10/2024	Christine DAUSSAT-DAURE	01/10/2024

Arrêté par le Président du CCAS,

Patrick Fanton,

Le 01/03/2024,

Cachet



Pour l'accès à un même grade, la liste est établie par ordre de priorité de nomination, en tenant compte de la proportion Hommes-Femmes.

Ce document peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de PAU, dans un délai de deux mois, après publication, soit par voie postale : villa Noulibos Cours Lyautey-B.P.543 - 64010 PAU CEDEX, soit via l'adresse internet suivante : www.telerecours.fr

A retourner au service Carrières du CDG grh@cdg32.fr qui en assure la publicité conformément à l'article L522-26 du code général de la fonction publique.

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle,
conformément aux articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique

- ANNEE 2024 -

Fonctionnaires proposés : 5

Nombre de femmes : 4

Nombre d'hommes : 1

AVANCEMENT AU GRADE DE :	AGENTS	Date de l'examen	Date d'effet de nomination dans le nouveau grade
Adjoint territorial d'animation principal de 1 ^{ère} classe, favorable au mieux le 01/01/2024	<i>ESSEUL Solange</i>	/	01/01/2024
Aide-soignant de classe supérieure, favorable au mieux le 26/11/2024	<i>ROUXEL Carinne</i>	/	01/12/2024
Agent social principal de 1 ^{ère} classe, favorable au mieux le 01/06/2024	<i>OUF Anne</i>	/	01/06/2024
Attaché principal, favorable au mieux le 01/06/2024	<i>HILSON Damien</i>	/	01/06/2024
Adjoint territorial d'animation principal de 2 ^{ème} classe, favorable au mieux le 09/09/2024	<i>SAVES Karine</i>	/	01/12/2024

Arrêté par l'Autorité Territoriale
Le 22/11/2024

Signature
Cachet

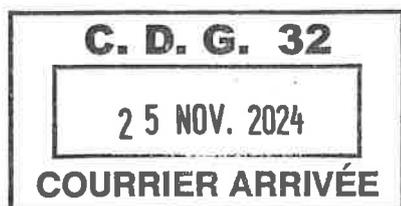


TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle,
conformément aux articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique

- ANNEE 2024 -

Fonctionnaires proposés : 7

Nombre de femmes : 5

Nombre d'hommes : 2

AVANCEMENT AU GRADE DE :	AGENTS	Date de l'examen	Date d'effet de nomination dans le nouveau grade
Agent spécialisé principal de 1 ^{ère} classe des écoles maternelles, favorable au mieux le 01/01/2024	<i>DUCOS Céline</i>	/	01/01/2024
Agent spécialisé principal de 1 ^{ère} classe des écoles maternelles, favorable au mieux le 12/10/2024	<i>SALA Catherine</i>	/	01/12/2024
Technicien principal de 1 ^{ère} classe, favorable au mieux le 19/07/2024	<i>VIGNAU Nicolas</i>	/	01/12/2024
Adjoint technique territorial principal de 1 ^{ère} classe, favorable au mieux le 01/01/2024	<i>DABEZIES Catherine</i> <i>LAGUIAN-MAZOS</i>	/	01/01/2024
Adjoint technique territorial principal de 1 ^{ère} classe, favorable au mieux le 01/01/2024	<i>SEINTURIER Nathalie</i>	/	01/01/2024
Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe, favorable au mieux le 23/09/2024	<i>POUPOT Isabelle</i>	/	01/12/2024
Attaché principal, favorable au mieux le 01/06/2024	<i>HILSON Damien</i>	/	01/06/2024

Arrêté par l'Autorité Territoriale
Le 22/11/2024

Signature
Cachet

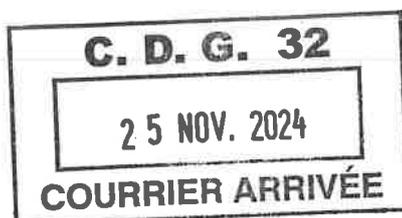


TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle, conformément aux articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique

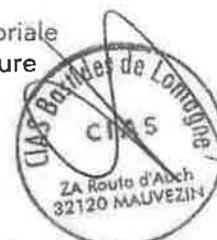
- ANNEE 2024 -

Fonctionnaires proposés : 4
Nombre de femmes : 4
Nombre d'hommes :

AVANCEMENT AU GRADE DE :	AGENTS	Date de l'examen	Date d'effet de nomination dans le nouveau grade
Agent social pal 2 cl éch cl éch 8, Favorable au mieux le 18/07/2024	BACCICHET Aline	18/07/2024
Agent social pal 2 cl éch 5, Favorable au mieux le 01/01/2024	DELOCHE Hélène		01/01/2024
Adjoint d'animation pal 2 cl éch 5, Favorable au mieux le 01/12/2024	LABAT Marjorie		01/12/2024
Agent social pal 1 cl éch cl éch , Favorable au mieux le 12/02/2024	MUSHIYIMANA Madeleine		12/02/2024



Arrêté par l'Autorité Territoriale
Le 19/03/24 Signature
Cachet



Pour l'accès à un même grade, la liste est établie par ordre de priorité de nomination, en tenant compte de la proportion Hommes-Femmes.

Ce document peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de PAU, dans un délai de deux mois, après publication, soit par voie postale : villa Noulibos Cours Lyautey-B.P.543 - 64010 PAU CEDEX , soit via l'adresse internet suivante : www.telerecours.fr

A retourner au service Carrières du CDG grh@cdg32.fr qui en assure la publicité conformément à l'article L522-26 du code général de la fonction publique.



CIAS COTEAUX ARATS GIMONE

Coteaux Arrats Gimone

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle, conformément aux articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique

- ANNEE 2024 -

Fonctionnaires proposés :

Nombre de femmes : 8

Nombre d'hommes : 0

AVANCEMENT AU GRADE DE :	AGENTS	Date de l'examen	Date d'effet de nomination dans le nouveau grade
adjoint administratif principal 1ère classe Favorable au mieux le 01/01/2024	<i>ETIE Alice</i>		01/01/2024
adjoint administratif principal 2ème classe Favorable au mieux le 09/12/2024	<i>REVEL Jennifer</i>		09/12/2024
adjoint administratif principal 2ème classe Favorable au mieux le 01/01/2024	<i>BIGEARD Aurélie</i>	12/05/2023	01/01/2024
agent social principal 1ère classe Favorable au mieux le 01/01/2024	<i>EGGENSPIELER Sylvie</i>		01/01/2024
agent social principal 1ère classe Favorable au mieux le 01/07/2024	<i>ESTEBENET Elodie</i>		01/07/2024
agent social principal 1ère classe Favorable au mieux le 01/01/2024	<i>RUELLE Odile</i>		01/01/2024
agent social principal 1ère classe Favorable au mieux le 01/01/2024	<i>VIVET Emma</i>		01/01/2024
agent social principal 2ème classe Favorable au mieux le 01/01/2024	<i>DALA BARBA Lidwine</i>		01/01/2024

C. D. G. 32

13 MARS 2024

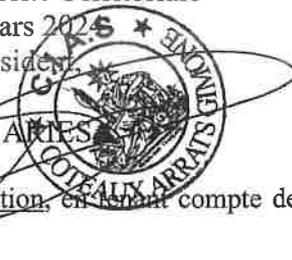
COURRIER ARRIVÉE

Arrêté par l'Autorité Territoriale

Le 1^{er} mars 2024

Le Président

Gérard ARRATS



Pour l'accès à un même grade, la liste est établie par ordre de priorité de nomination, en tenant compte de la proportion Hommes-Femmes.

Ce document peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de PAU, dans un délai de deux mois, après publication, soit par voie postale : villa Noulibos Cours Lyautey-B.P.543 - 64010 PAU CEDEX, soit via l'adresse internet suivante : www.telerecours.fr

A retourner au service Carrières du CDG grh@cdg32.fr qui en assure la publicité conformément à l'article L522-26 du code général de la fonction publique.

ANNULE ET REMPLACE LE TABLEAU DU 21 MARS 2024

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle, conformément aux articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique

- ANNEE 2024 -

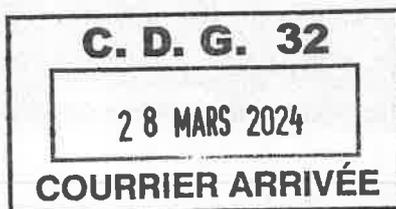
Fonctionnaires proposés :

Nombre de femmes : 9

Nombre d'hommes : 0

AVANCEMENT AU GRADE DE :	AGENTS	Date de l'examen	Date d'effet de nomination dans le nouveau grade
Agent social principal 2ème classe Favorable au mieux le 07/09/2024	<i>CHAMEKH Soumia</i>		07/09/2024
Agent social principal 2ème classe Favorable au mieux le 01/01/2024	<i>DEYMIER Mélanie</i>		01/01/2024
Agent social principal 2ème classe Favorable au mieux le 01/08/2024	<i>DUCHAMPS Marie-Rose</i>		01/08/2024
Agent social principal 2ème classe Favorable au mieux le 01/08/2024	<i>LACOSTE Delphine</i>		01/08/2024
Agent social principal 2ème classe Favorable au mieux le 01/01/2024	<i>VAISSE Virginie</i>	29/11/2022	01/01/2024
Agent social principal 1ère classe Favorable au mieux le 01/01/2024	<i>ALIBERT Anouk</i>		01/04/2024
Agent social principal 1ère classe Favorable au mieux le 01/01/2024	<i>MAZIERES Lucie</i>		01/04/2024
Agent social principal 1ère classe Favorable au mieux le 19/06/2024	<i>PEYRET Patricia</i>		19/06/2024
Adjoint administratif principal 1ère classe Favorable au mieux le 01/09/2024	<i>LAITHEM Corinne</i>		01/09/2024

Le 25 mars 2024



Arrêté par l'Autorité Territoriale
Le Président et par délégation
La Vice-Présidente,

Marie-Line EVERLET



Pour l'accès à un même grade, la liste est établie par ordre de priorité de nomination, en tenant compte de la proportion Hommes-Femmes.

CIAS La Ténarèze

Tableau annuel d'avancement de grade

Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle, conformément aux articles 79 et 80 de la loi du 26 janvier 1984.

- ANNEE 2024 -

Nombre de femmes : 5

Nombre d'hommes : 0

Avancement de grade	Agents	Date d'effet
Adjoint animation ppal 2 cl	Isabelle BERRY	01/01/2024
Adjoint animation ppal 1 cl	Sandrine CARRERE	01/01/2024
Agent social ppal 1 cl	Maria DOMINGUES	01/01/2024
Adjoint technique territorial <i>PPJ</i>	Véronique GAURAN	01/08/2024
Adjoint administratif ppal 2 cl	Marine MERLIN	01/01/2024

Le 20 juin 2024

Le Président du CIAS

Maurice BOISON





C.I.A.S. Marciac Plaisance
Centre Intercommunal d'Action Sociale

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle, conformément aux articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique

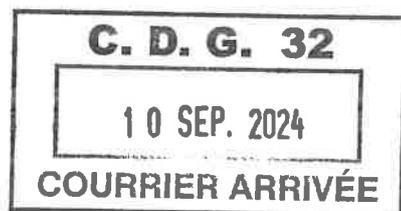
- ANNEE 2024 -

Fonctionnaires proposés : 1

Nombre de femmes : 1

Nombre d'hommes : 0

AVANCEMENT AU GRADE DE :	AGENTS	Date de l'examen	Date d'effet de nomination dans le nouveau grade
Agent social ppal 2 ^{ème} classe, Favorable au mieux le 1 ^{er} janvier 2024	<i>Evelyne OLIVIER</i>	/	1 ^{er} octobre 2024



Arrêté par l'Autorité Territoriale

Le 9 septembre 2024

Signature

Cachet



Pour l'accès à un même grade, la liste est établie par ordre de priorité de nomination, en tenant compte de la proportion Hommes-Femmes.

Ce document peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de PAU, dans un délai de deux mois, après publication, soit par voie postale : villa Noulibos Cours Lyautey-B.P.543 - 64010 PAU CEDEX, soit via l'adresse internet suivante : www.telerecours.fr

A retourner au service Carrières du CDG grh@cdg32.fr qui en assure la publicité conformément à l'article L522-26 du code général de la fonction publique.

CIAS Val de Gers

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle, conformément aux articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique

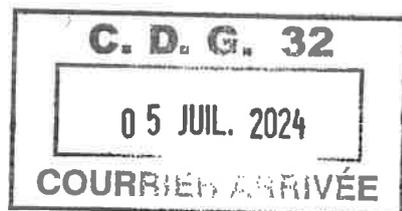
- ANNEE 2024 -

Fonctionnaires proposés : 2

Nombre de femmes : 1

Nombre d'hommes : 1

AVANCEMENT AU GRADE DE :	AGENTS	Date de l'examen	Date d'effet de nomination dans le nouveau grade
Agent social principal 1 cl - 6 ^{ème} échelon, Favorable au mieux le 01/07/2024	<i>LEME Jean-Paul</i>	11/06/2024	01/09/2024
Agent social principal 1 cl - 5 ^{ème} échelon Favorable au mieux le 01/07/2024	<i>MUR Christelle</i>	11/06/2024	01/09/2024



Arrêté par l'Autorité Territoriale
Le 17/06/24 Signature



Pour l'accès à un même grade, la liste est établie par ordre de priorité de nomination, en tenant compte de la proportion Hommes-Femmes.

Ce document peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de PAU, dans un délai de deux mois, après publication, soit par voie postale : villa Noullobos Cours Lyautey-B.P.543 - 64010 PAU CEDEX, soit via l'adresse internet suivante : www.telerecours.fr

A retourner au service Carrières du CDG grh@cdg32.fr qui en assure la publicité conformément à l'article L522-26 du code général de la fonction publique.

ARRETE

OBJET : Arrêté portant tableau d'avancement 2024 au grade d'Adjoint technique principal 1C

Le Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Auch Cœur de Gascogne,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu les articles L522-23 à L522-31 du Code général de la fonction publique,

Vu l'arrêté en date du 31/03/2021 portant sur les lignes directrices de gestion après avis des membres du Comité Technique compétent.

ARRETE

Article 1er : Pour l'année 2024, le tableau d'avancement au grade d'Adjoint technique principal 1C est fixé comme suit :

Nom d'usage Prénom	Grade	Promu à compter du	Ancienneté ou Examen professionnel
CASTILLON Eric	Adjoint technique principal 2C	01/01/2024	Ancienneté
KNAEBEL Julien	Adjoint technique principal 2C	01/01/2024	Ancienneté
RENARD Pauline	Adjoint technique principal 2C	01/01/2024	Ancienneté
BELAAMECHE Shahyneize	Adjoint technique principal 2C		
DERCQ Catherine	Adjoint technique principal 2C		
GALLANT Franck	Adjoint technique principal 2C		

Le tableau annuel d'avancement précise également la part respective des femmes et des hommes dans le vivier des agents promouvables et celle parmi les agents inscrits sur ce tableau qui sont susceptibles d'être promus en exécution de celui-ci (article L522-23 du code général de la fonction publique) :

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Promouvables (ensemble des agents remplissant les conditions)	3	3	6
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	1	2	3

Article 2 : Le présent tableau sera communiqué au centre de gestion de la Fonction Publique du Gers afin que celui-ci en assure la publicité.

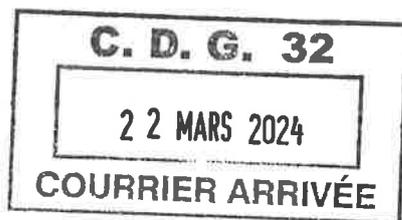
Article 3 : Le présent arrêté pourra être contesté devant le tribunal administratif de Pau dans les deux mois suivant la mise en œuvre des mesures de publicité du tableau d'avancement.

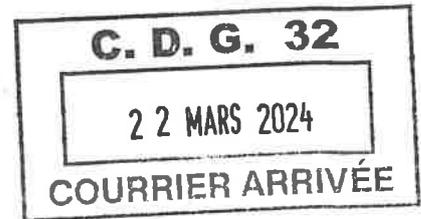


Fait à AUCH, le 4 mars 2024

Par délégation du Président,
La Conseillère déléguée

Nadine AURENSAN





ARRETE

OBJET : Arrêté portant tableau d'avancement 2024 au grade d'Adjoint technique principal 2C

Le Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Auch Cœur de Gascogne,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu les articles L522-23 à L522-31 du Code général de la fonction publique,

Vu l'arrêté en date du 31/03/2021 portant sur les lignes directrices de gestion après avis des membres du Comité Technique compétent.

ARRETE

Article 1er : Pour l'année 2024, le tableau d'avancement au grade d'Adjoint technique principal 2C est fixé comme suit :

Nom d'usage Prénom	Grade	Promu à compter du	Ancienneté ou Examen professionnel
BOUBEE Nadine	Adjoint technique	01/01/2024	Ancienneté
DE CECCO Belgica	Adjoint technique	16/11/2024	Ancienneté
ZITOUNE Toria	Adjoint technique		

Le tableau annuel d'avancement précise également la part respective des femmes et des hommes dans le vivier des agents promouvables et celle parmi les agents inscrits sur ce tableau qui sont susceptibles d'être promus en exécution de celui-ci (article L522-23 du code général de la fonction publique) :

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Promouvables (ensemble des agents remplissant les conditions)	3		3
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	2		2

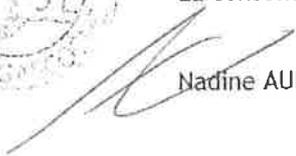
Article 2 : Le présent tableau sera communiqué au centre de gestion de la Fonction Publique du Gers afin que celui-ci en assure la publicité.

Article 3 : Le présent arrêté pourra être contesté devant le tribunal administratif de Pau dans les deux mois suivant la mise en œuvre des mesures de publicité du tableau d'avancement.



Fait à AUCH, le 4 mars 2024

Par délégation du Président,
La conseillère déléguée


Nadine AURENSAN



ARRETE

OBJET : Arrêté portant tableau d'avancement 2024 au grade d'Adjoint animation principal 1C

Le Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Auch Cœur de Gascogne,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu les articles L522-23 à L522-31 du Code général de la fonction publique,

Vu l'arrêté en date du 31/03/2021 portant sur les lignes directrices de gestion après avis des membres du Comité Technique compétent.

ARRETE

Article 1er : Pour l'année 2024, le tableau d'avancement au grade d'Adjoint animation principal 1C est fixé comme suit :

Nom d'usage Prénom	Grade	Promu à compter du	Ancienneté ou Examen professionnel
FRISAC Sylvain	Adjoint animation principal 2C	01/01/2024	Ancienneté
MIGNARDI Sarah	Adjoint animation principal 2C	01/01/2024	Ancienneté
PUJOLS Fatima	Adjoint animation principal 2C	01/01/2024	Ancienneté
CLAVET Audrey	Adjoint animation principal 2C		
GAULTIER Véronique	Adjoint animation principal 2C		
GODARD Dorothée	Adjoint animation principal 2C		
PIZZOLATO Laurence	Adjoint animation principal 2C		
SANCHEZ Rita	Adjoint animation principal 2C		
VIEILHESCAZES Virginie	Adjoint animation principal 2C		

Le tableau annuel d'avancement précise également la part respective des femmes et des hommes dans le vivier des agents promouvables et celle parmi les agents inscrits sur ce tableau qui sont susceptibles d'être promus en exécution de celui-ci (article L522-23 du code général de la fonction publique) :

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Promouvables (ensemble des agents remplissant les conditions)	8	1	9
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	2	1	3

Article 2 : Le présent tableau sera communiqué au centre de gestion de la Fonction Publique du Gers afin que celui-ci en assure la publicité.

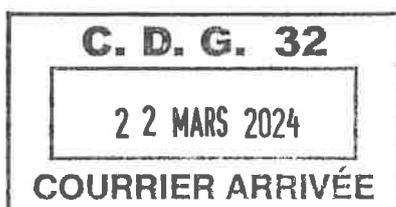
Article 3 : Le présent arrêté pourra être contesté devant le tribunal administratif de Pau dans les deux mois suivant la mise en œuvre des mesures de publicité du tableau d'avancement.

Fait à AUCH, le 4 mars 2024



Par délégation du Président,
La conseillère déléguée

Nadine AURENSAN



ARRETE

OBJET : Arrêté portant tableau d'avancement 2024 au grade d'Adjoint animation principal 2C

Le Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Auch Cœur de Gascogne,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu les articles L522-23 à L522-31 du Code général de la fonction publique,

Vu l'arrêté en date du 31/03/2021 portant sur les lignes directrices de gestion après avis des membres du Comité Technique compétent.

ARRETE

Article 1er : Pour l'année 2024, le tableau d'avancement au grade d'Adjoint animation principal 2C est fixé comme suit :

Nom d'usage Prénom	Grade	Promu à compter du	Ancienneté ou Examen professionnel
AUCOURT Cécile	Adjoint animation	01/01/2024	Ancienneté
DUREAU Christine	Adjoint animation	01/09/2024	Ancienneté
LLEBOT Pauline	Adjoint animation	01/09/2024	Ancienneté
PANDELE Marie-France	Adjoint animation	01/01/2024	Ancienneté
BONTEMPS Mireille	Adjoint animation		
BURGUNDER Arnaud	Adjoint animation		
CABELLERO Emmanuelle	Adjoint animation		
CASTETS Amélie	Adjoint animation		
COHUAU Emilie	Adjoint animation		
DIANES Cassandra	Adjoint animation		
GIBOULON Lolita	Adjoint animation		
MAROSTICA Nicolas	Adjoint animation		

NEJARI Jamel	Adjoint animation		
ROCCHI Marie	Adjoint animation		
THOMAS Hervé	Adjoint animation		

Le tableau annuel d'avancement précise également la part respective des femmes et des hommes dans le vivier des agents promouvables et celle parmi les agents inscrits sur ce tableau qui sont susceptibles d'être promus en exécution de celui-ci (article L522-23 du code général de la fonction publique) :

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Promouvables (ensemble des agents remplissant les conditions)	11	4	15
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	4		4

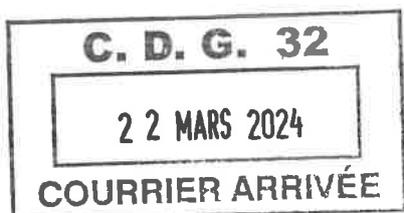
Article 2 : Le présent tableau sera communiqué au centre de gestion de la Fonction Publique du Gers afin que celui-ci en assure la publicité.

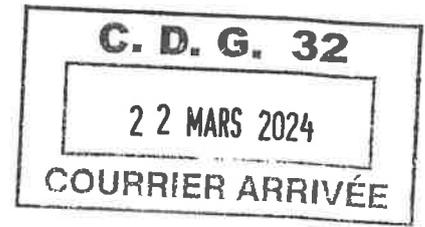
Article 3 : Le présent arrêté pourra être contesté devant le tribunal administratif de Pau dans les deux mois suivant la mise en œuvre des mesures de publicité du tableau d'avancement.

Fait à AUCH, le 4 mars 2024

Par délégation du Président,
La conseillère déléguée

Nadine AURENSAN





ARRETE

OBJET : Arrêté portant tableau d'avancement 2024 au grade d'Agent de maîtrise principal

Le Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Auch Cœur de Gascogne,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu les articles L522-23 à L522-31 du Code général de la fonction publique,

Vu l'arrêté en date du 31/03/2021 portant sur les lignes directrices de gestion après avis des membres du Comité Technique compétent.

ARRETE

Article 1er : Pour l'année 2024, le tableau d'avancement au grade d'Agent de maîtrise principal est fixé comme suit :

Nom d'usage Prénom	Grade	Promu à compter du	Ancienneté ou Examen professionnel
DORIQUE Jean-Pierre	Agent de maîtrise	01/01/2024	Ancienneté
EL AOUD Assia	Agent de maîtrise	01/01/2024	Ancienneté
EDDE Frédéric	Agent de maîtrise		
GUICHENE Eric	Agent de maîtrise		

Le tableau annuel d'avancement précise également la part respective des femmes et des hommes dans le vivier des agents promouvables et celle parmi les agents inscrits sur ce tableau qui sont susceptibles d'être promus en exécution de celui-ci (article L522-23 du code général de la fonction publique) :

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Promouvables (ensemble des agents remplissant les conditions)	1	3	4
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	1	1	2

Article 2 : Le présent tableau sera communiqué au centre de gestion de la Fonction Publique du Gers afin que celui-ci en assure la publicité.

Article 3 : Le présent arrêté pourra être contesté devant le tribunal administratif de Pau dans les deux mois suivant la mise en œuvre des mesures de publicité du tableau d'avancement.



Fait à AUCH, le 4 mars 2024

Par délégation du Président,
La conseillère déléguée

Nadine AURENSAN

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Nadine Aurensan', written over the printed name.

C. D. G. 32
22 MARS 2024
COURRIER ARRIVÉE



ARRETE

OBJET : Arrêté portant tableau d'avancement 2024 au grade d'Adjoint administratif principal 1C

Le Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Auch Cœur de Gascogne,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu les articles L522-23 à L522-31 du Code général de la fonction publique,

Vu l'arrêté en date du 31/03/2021 portant sur les lignes directrices de gestion après avis des membres du Comité Technique compétent.

ARRETE

Article 1er : Pour l'année 2024, le tableau d'avancement au grade d'Adjoint administratif principal 1C est fixé comme suit :

Nom d'usage Prénom	Grade	Promu à compter du	Ancienneté ou Examen professionnel
FAUDELLA Marjorie	Adjoint administratif principal 2C		
LAPLAGNE Catherine	Adjoint administratif principal 2C		

Le tableau annuel d'avancement précise également la part respective des femmes et des hommes dans le vivier des agents promouvables et celle parmi les agents inscrits sur ce tableau qui sont susceptibles d'être promus en exécution de celui-ci (article L522-23 du code général de la fonction publique) :

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Promouvables (ensemble des agents remplissant les conditions)	2		2
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade			

Article 2 : Le présent tableau sera communiqué au centre de gestion de la Fonction Publique du Gers afin que celui-ci en assure la publicité.

Article 3 : Le présent arrêté pourra être contesté devant le tribunal administratif de Pau dans les deux mois suivant la mise en œuvre des mesures de publicité du tableau d'avancement.

Fait à AUCH, le 4 mars 2024

Par délégation du Président,
La conseillère déléguée

Nadine AURENSAN





ARRETE

OBJET : Arrêté portant tableau d'avancement 2024 au grade d'Adjoint patrimoine principal 2C

Le Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Auch Cœur de Gascogne,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu les articles L522-23 à L522-31 du Code général de la fonction publique,

Vu l'arrêté en date du 31/03/2021 portant sur les lignes directrices de gestion après avis des membres du Comité Technique compétent.

ARRETE

Article 1er : Pour l'année 2024, le tableau d'avancement au grade d'Adjoint du patrimoine principal 2C est fixé comme suit :

Nom d'usage Prénom	Grade	Promu à compter du	Ancienneté ou Examen professionnel
MEILHAN Pauline	Adjoint animation principal 2C		

Le tableau annuel d'avancement précise également la part respective des femmes et des hommes dans le vivier des agents promouvables et celle parmi les agents inscrits sur ce tableau qui sont susceptibles d'être promus en exécution de celui-ci (article L522-23 du code général de la fonction publique) :

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Promouvables (ensemble des agents remplissant les conditions)	1		1
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade			

Article 2 : Le présent tableau sera communiqué au centre de gestion de la Fonction Publique du Gers afin que celui-ci en assure la publicité.

Article 3 : Le présent arrêté pourra être contesté devant le tribunal administratif de Pau dans les deux mois suivant la mise en œuvre des mesures de publicité du tableau d'avancement.

Fait à AUCH, le 4 mars 2024

Par délégation du Président,
La conseillère déléguée

Nadine AURENSAN

ARRETE

OBJET : Arrêté portant tableau d'avancement 2024 au grade d'Attaché territorial Hors classe

Le Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Auch Cœur de Gascogne,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu les articles L522-23 à L522-31 du Code général de la fonction publique,

Vu l'arrêté en date du 31 mars 2021 portant sur les lignes directrices de gestion après avis des membres du Comité Technique compétent.

ARRETE

Article 1er : Pour l'année 2024, le tableau d'avancement au grade d'Attaché territorial Hors classe est fixé comme suit :

Nom d'usage Prénom	Grade	Promu à compter du	Ancienneté ou Examen professionnel
TRAVERE Florence	Attaché territorial principal		

Le tableau annuel d'avancement précise également la part respective des femmes et des hommes dans le vivier des agents promouvables et celle parmi les agents inscrits sur ce tableau qui sont susceptibles d'être promus en exécution de celui-ci (article L522-23 du code général de la fonction publique) :

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Promouvables (ensemble des agents remplissant les conditions)	1		1
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade			

Article 2 : Le présent tableau sera communiqué au centre de gestion de la Fonction Publique du Gers afin que celui-ci en assure la publicité.

Article 3 : Le présent arrêté pourra être contesté devant le tribunal administratif de Pau dans les deux mois suivant la mise en œuvre des mesures de publicité du tableau d'avancement.

Fait à AUCH, le

Par délégation du Président,
La conseillère déléguée

Nadine AURENSAN



ARRETE

OBJET : Arrêté portant tableau d'avancement 2024 au grade d'Attaché territorial Principal

Le Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Auch Cœur de Gascogne,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu les articles L522-23 à L522-31 du Code général de la fonction publique,

Vu l'arrêté en date du 31/03/2021 portant sur les lignes directrices de gestion après avis des membres du Comité Technique compétent.

ARRETE

Article 1er : Pour l'année 2024, le tableau d'avancement au grade d'Attaché territorial Principal est fixé comme suit :

Nom d'usage Prénom	Grade	Promu à compter du	Ancienneté ou Examen professionnel
BROUSSY Stéphanie	Attaché territorial		

Le tableau annuel d'avancement précise également la part respective des femmes et des hommes dans le vivier des agents promouvables et celle parmi les agents inscrits sur ce tableau qui sont susceptibles d'être promus en exécution de celui-ci (article L522-23 du code général de la fonction publique) :

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Promouvables (ensemble des agents remplissant les conditions)	1		1
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade			

Article 2 : Le présent tableau sera communiqué au centre de gestion de la Fonction Publique du Gers afin que celui-ci en assure la publicité.

Article 3 : Le présent arrêté pourra être contesté devant le tribunal administratif de Pau dans les deux mois suivant la mise en œuvre des mesures de publicité du tableau d'avancement.

Fait à AUCH, le 4 mars 2024

Par délégation du Président,
La conseillère déléguée

Nadine AURENSAN



ARRETE

OBJET : Arrêté portant tableau d'avancement 2024 au grade d'Edicateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle

Le Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Auch Cœur de Gascogne,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu les articles L522-23 à L522-31 du Code général de la fonction publique,

Vu l'arrêté en date du 31/03/2021 portant sur les lignes directrices de gestion après avis des membres du Comité Technique compétent.

ARRETE

Article 1er : Pour l'année 2024, le tableau d'avancement au grade d'Attaché territorial Principal est fixé comme suit :

Nom d'usage Prénom	Grade	Promu à compter du	Ancienneté ou Examen professionnel
HINSINGER Catherine	Educateur de jeunes enfants		

Le tableau annuel d'avancement précise également la part respective des femmes et des hommes dans le vivier des agents promouvables et celle parmi les agents inscrits sur ce tableau qui sont susceptibles d'être promus en exécution de celui-ci (article L522-23 du code général de la fonction publique) :

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Promouvables (ensemble des agents remplissant les conditions)	1		1
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade			

Article 2 : Le présent tableau sera communiqué au centre de gestion de la Fonction Publique du Gers afin que celui-ci en assure la publicité.

Article 3 : Le présent arrêté pourra être contesté devant le tribunal administratif de Pau dans les deux mois suivant la mise en œuvre des mesures de publicité du tableau d'avancement.

Fait à AUCH, le 4 mars 2024

Par délégation du Président,
La conseillère déléguée

Nadine ATRENSAN



ARRETE

OBJET : Arrêté portant tableau d'avancement 2024 au grade de Technicien territorial Principal 1C

Le Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Auch Cœur de Gascogne,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu les articles L522-23 à L522-31 du Code général de la fonction publique,

Vu l'arrêté en date du 31/03/2021 portant sur les lignes directrices de gestion après avis des membres du Comité Technique compétent.

ARRETE

Article 1er : Pour l'année 2024, le tableau d'avancement au grade de Technicien territorial Principal 1C est fixé comme suit :

Nom d'usage Prénom	Grade	Promu à compter du	Ancienneté ou Examen professionnel
AZZOLA Cécile	Technicien territorial Principal 2C		

Le tableau annuel d'avancement précise également la part respective des femmes et des hommes dans le vivier des agents promouvables et celle parmi les agents inscrits sur ce tableau qui sont susceptibles d'être promus en exécution de celui-ci (article L522-23 du code général de la fonction publique) :

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Promouvables (ensemble des agents remplissant les conditions)	1		1
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade			

Article 2 : Le présent tableau sera communiqué au centre de gestion de la Fonction Publique du Gers afin que celui-ci en assure la publicité.

Article 3 : Le présent arrêté pourra être contesté devant le tribunal administratif de Pau dans les deux mois suivant la mise en œuvre des mesures de publicité du tableau d'avancement.

Fait à AUCH, le 4 mars 2024



Par délégation du Président,
La conseillère déléguée

Nadine AURENSAN



**Armagnac
Adour**
Communauté de communes

Communauté de communes Armagnac Adour

1 Lotissement du Bourdalat - 32400 RISCLE

Tel : 05.62.69.86.43

ccaa@armagnacadour.fr

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle, conformément aux articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique

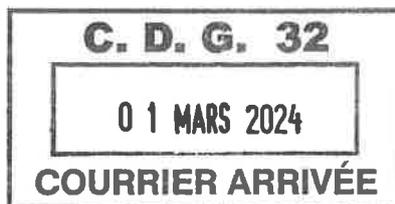
- ANNEE 2024 -

Fonctionnaires proposés :

Nombre de femmes : 1

Nombre d'hommes : 0

AVANCEMENT AU GRADE DE :	AGENTS	Date de l'examen	Date d'effet de nomination dans le nouveau grade
Auxiliaire de puériculture de classe supérieure, Favorable au mieux le 01/09/2024	GORGET Uriell	/	01/09/2024



Arrêté par l'Autorité Territoriale

Le 29 février 2024

Le Président,
Michel PETIT



Pour l'accès à un même grade, la liste est établie par ordre de priorité de nomination, en tenant compte de la proportion Hommes-Femmes.

Ce document peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de PAU, dans un délai de deux mois, après publication, soit par voie postale : villa Noulibos Cours Lyautey-B.P.543 - 64010 PAU CEDEX , soit via l'adresse internet suivante : www.telerecours.fr

A retourner au service Carrières du CDG grh@cdg32.fr qui en assure la publicité conformément à l'article L522-26 du code général de la fonction publique.



TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

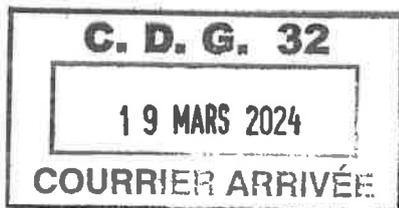
Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle, conformément aux articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique

- ANNEE 2024 -

Fonctionnaires proposés : 5
Nombre de femmes : 4
Nombre d'hommes : 1

AVANCEMENT AU GRADE DE :	AGENTS	Date de l'examen	Date d'effet de nomination dans le nouveau grade
Adjoint technique pal 2 cl éch 6, Favorable au mieux le 01/11/2024	BARON Monique	01/11/2024
Rédacteur pal 2 cl éch 7, Favorable au mieux le 01/01/2024	GACHIE Marilyne		01/01/2024
Adjoint technique pal 1 cl éch 5, Favorable au mieux le 01/01/2024	NOUGAYREDE Sylvain		01/01/2024
Adjoint technique pal 2 cl éch 5, Favorable au mieux le 01/11/2024	PILLE Nathalie		01/11/2024
Technicien pal 2 cl éch 7, Favorable au mieux le 01/09/2024	PAILHES Valérie	11/04/2019	01/09/2024

Don attende attestation Exam.



Arrêté par l'Autorité Territoriale
 Le 29/03/24 Signé
 Cachet



Pour l'accès à un même grade, la liste est établie par ordre de priorité de nomination, en tenant compte de la proportion Hommes-Femmes.

Ce document peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de PAU, dans un délai de deux mois, après publication, soit par voie postale : villa Noulibos Cours Lyautey-B.P.543 - 64010 PAU CEDEX, soit via l'adresse internet suivante : www.telerecours.fr

A retourner au service Carrières du CDG grh@cdg32.fr qui en assure la publicité conformément à l'article L522-26 du code général de la fonction publique.



Centre De Gestion
de la Fonction Publique Territoriale

Session 2019

ATTESTATION DE REUSSITE

A UN EXAMEN PROFESSIONNEL POUR L'ACCES A UN EMPLOI TERRITORIAL



Je soussigné, **Sylvian CALS**, Président du CDG 81,

ATTESTE QUE :

Valérie PAILHES

A subi avec succès les épreuves de l'examen professionnel par voie de promotion interne pour l'accès au grade de :

TECHNICIEN PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE

ouvert à **Albi**, le **11 Avril 2019** en application des dispositions de la loi n °84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

et est inscrit(e) sur la liste des candidats admis établie par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Tarn

En foi de quoi la présente attestation est délivrée pour faire et valoir ce que droit.

Albi, le 26 Juin 2019
P/ Le Président,
Le Vice-Président,

Jean-Pierre VERDIER



TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle, conformément aux articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique

- ANNEE 2024 -

Fonctionnaires proposés : 9

Nombre de femmes : 7

Nombre d'hommes : 2

AVANCEMENT AU GRADE DE :	AGENTS	Date de l'examen	Date d'effet de nomination dans le nouveau grade
Adjoint technique ppal 1 ^{re} classe, Favorable au mieux le 19 décembre 2024	<i>Valérie FOURCADE</i>	/	19 décembre 2024
Attaché principal, Favorable au mieux le 1 ^{er} janvier 2024	<i>Valérie DUCOUSSO</i>	/	1 ^{er} octobre 2024
Adjoint administratif ppal 1 ^{re} classe, Favorable au mieux le 1 ^{er} janvier 2024	<i>Angélique CAILLE</i>	/	1 ^{er} octobre 2024
Adjoint d'animation ppal 1 ^{re} classe, Favorable au mieux le 1 ^{er} juillet 2024	<i>Nadine TECOUERES</i>	/	1 ^{er} octobre 2024
Adjoint d'animation ppal 1 ^{re} classe, Favorable au mieux le 19 décembre 2024	<i>Céline VIATEAU</i>	/	19 décembre 2024
Assistant de prévention ppal 2 ^{me} classe, Favorable au mieux le 11 juillet 2024	<i>Muriel PARIYSKI</i>	/	1 ^{er} octobre 2024
Educateur de jeunes enfants classe exceptionnelle, Favorable au mieux le 7 avril 2024	<i>Fabrice DESPEAUX</i>	/	1 ^{er} octobre 2024
Agent social ppal 2 ^{me} classe, Favorable au mieux le 6 septembre 2024	<i>Katia VALLENARI</i>	/	1 ^{er} octobre 2024
Agent de maîtrise ppal, Favorable au mieux le 1 ^{er} janvier 2024	<i>Philippe MEILHAN</i>	/	1 ^{er} octobre 2024

C. D. G. 32

10 SEP. 2024

COURRIER ARRIVÉE

Arrêté par l'Autorité Territoriale
Le 9 septembre 2024

Signature

Cachet





TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle, conformément aux articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique

- ANNEE 2024 -

Fonctionnaires proposés :

Nombre de femmes : 2

Nombre d'hommes : 5

AVANCEMENT AU GRADE DE :	AGENTS	Date de l'examen	Date d'effet de nomination dans le nouveau grade
Adjoint d'animation ppal 1 ^{ère} classe Favorable au mieux le 05.08.2024	<i>TASTET Laurie</i>	-	05.08.2024
Adjoint administratif ppal 2 ^{ème} classe Favorable au mieux le 07.02.2024	<i>MOREL Elodie</i>	-	07.02.2024
Adjoint technique ppal 1 ^{ère} classe Favorable au mieux le 01.04.2024	<i>ARROUES Lionel</i>	-	01.04.2024
Adjoint technique ppal 1 ^{ère} classe Favorable au mieux le 02.07.2024	<i>BIAU Eric</i>	-	02.07.2024
Adjoint technique ppal 1 ^{ère} classe Favorable au mieux le 01.04.2024	<i>BIGNOLLES Damien</i>	-	01.04.2024
Adjoint technique ppal 1 ^{ère} classe Favorable au mieux le 01.06.2024	<i>DARTIG AUX Julien</i>	-	01.06.2024
Adjoint technique ppal 1 ^{ère} classe Favorable au mieux le 01.04.2024	<i>FIOR PATRICK</i>	-	01.04.2024



Arrêté par l'Autorité Territoriale

Le 22.02.2024

Signature

Cachet



Pour l'accès à un même grade, la liste est établie par ordre de priorité de nomination, en tenant compte de la proportion Hommes-Femmes.

Ce document peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de PAU, dans un délai de deux mois, après publication, soit par voie postale : villa Noulibos Cours Lyautey-B.P.543 - 64010 PAU CEDEX, soit via l'adresse internet suivante : www.telerecours.fr

A retourner au service Carrières du C D G cdg32.fr qui en assure la publicité conformément à l'article L522-26 du code général de la fonction publique.

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

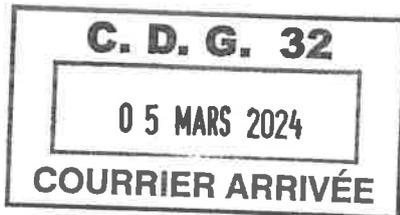
Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle, conformément aux articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique

- ANNEE 2024 -

Fonctionnaires proposés : 2
Nombre de femmes : 2
Nombre d'hommes : 0

Intéressés : BARS et MONCLAS / LOSSE

AVANCEMENT AU GRADE DE :	AGENTS	Date de l'examen	Date d'effet de nomination dans le nouveau grade
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe – 4 ^{ème} échelon - Favorable au mieux le 01/05/2024	<i>DORE Céline Née FORGUES</i>	01/05/2024
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe – 6 ^{ème} échelon - Favorable au mieux le 01/01/2024	<i>DANGAYS Béatrice Née BAQUERISSE</i> DOR		01/01/2024



Arrêté par l'Autorité Territoriale
Le 04/03/2024, Signature Pour le Président,
le Vice-Président par délégation
Cachet
Guy FORMENT



Pour l'accès à un même grade, la liste est établie par ordre de priorité de nomination, en tenant compte de la proportion Hommes-Femmes.

Ce document peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de PAU, dans un délai de deux mois, après publication, soit par voie postale : villa Noulibos Cours Lyautey-B.P.543 - 64010 PAU CEDEX , soit via l'adresse internet suivante : www.telerecours.fr

A retourner au service Carrières du CDG grh@cdg32.fr qui en assure la publicité conformément à l'article L522-26 du code général de la fonction publique.

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle, conformément aux articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique

- ANNEE 2024 -

Fonctionnaires proposés : 1

Nombre de femmes :

Nombre d'hommes : 1

AVANCEMENT AU GRADE DE :	AGENTS	Date de l'examen	Date d'effet de nomination dans le nouveau grade
Attaché principal – 6 ^{ème} échelon - Favorable au mieux le 01/03/2024	<i>LAPARADE Antoine</i>	01/03/2024



Arrêté par l'Autorité Territoriale

Le 04/03/2024, Signature

Cachet

Pour le Président,

le Vice-Président par délégation




Guy FORMENT,

Pour l'accès à un même grade, la liste est établie par ordre de priorité de nomination, en tenant compte de la proportion Hommes-Femmes.

Ce document peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de PAU, dans un délai de deux mois, après publication, soit par voie postale : villa Noulibos Cours Lyautey-B.P.543 - 64010 PAU CEDEX, soit via l'adresse internet suivante : www.telerecours.fr

A retourner au service Carrières du CDG grh@cdg32.fr qui en assure la publicité conformément à l'article L522-26 du code général de la fonction publique.

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle, conformément aux articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique

- ANNEE 2024 -

Fonctionnaires proposés : 3

Nombre de femmes : 2

Nombre d'hommes : 1

AVANCEMENT AU GRADE DE :	AGENTS	Date de l'examen	Date d'effet de nomination dans le nouveau grade
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe – 6 ^{ème} échelon - Favorable au mieux le 01/08/2024	<i>DUGERS Marie-Josée</i>	01/08/2024
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe – 4 ^{ème} échelon - Favorable au mieux le 01/05/2024	<i>SAN NICOLAS Raphaël</i>		01/05/2024
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe – 5 ^{ème} échelon - Favorable au mieux le 01/05/2024	<i>PARRA Emilie</i>		01/05/2024



Arrêté par l'Autorité Territoriale

Le 04/03/2024, Signature



Cachet

Pour le Président,
le Vice-Président par délégation

Guy FORMENT

Pour l'accès à un même grade, la liste est établie par ordre de priorité de nomination, en tenant compte de la proportion Hommes-Femmes.

Ce document peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de PAU, dans un délai de deux mois, après publication, soit par voie postale : villa Noullobos Cours Lyautey-B.P.543 - 64010 PAU CEDEX, soit via l'adresse internet suivante : www.telerecours.fr

A retourner au service Carrières du CDG grh@cdg32.fr qui en assure la publicité conformément à l'article L522-26 du code général de la fonction publique.

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle, conformément aux articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique

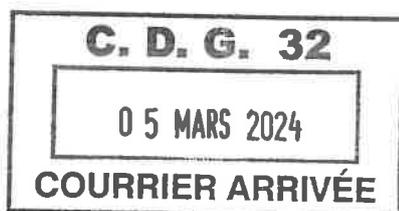
- ANNEE 2024 -

Fonctionnaires proposés : 1

Nombre de femmes : 1

Nombre d'hommes : 0

AVANCEMENT AU GRADE DE :	AGENTS	Date de l'examen	Date d'effet de nomination dans le nouveau grade
Animateur principal de 1 ^{ère} classe – 3 ^{ème} échelon - Favorable au mieux le 01/09/2024	<i>PIERNAS Angélique</i>	01/09/2024



Arrêté par l'Autorité Territoriale

Le 04/03/2024, Signature

Pour le Président,
le Vice-Président par délégation



Guy FORMENT

Pour l'accès à un même grade, la liste est établie par ordre de priorité de nomination, en tenant compte de la proportion Hommes-Femmes.

Ce document peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de PAU, dans un délai de deux mois, après publication, soit par voie postale : villa Noulibos Cours Lyautey-B.P.543 - 64010 PAU CEDEX, soit via l'adresse internet suivante : www.telerecours.fr

A retourner au service Carrières du CDG grh@cdg32.fr qui en assure la publicité conformément à l'article L522-26 du code général de la fonction publique.

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle, conformément aux articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique

- ANNEE 2024 -

Fonctionnaires proposés : 1

Nombre de femmes : 1

Nombre d'hommes : 0

AVANCEMENT AU GRADE DE :	AGENTS	Date de l'examen	Date d'effet de nomination dans le nouveau grade
Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe – 5 ^{ème} échelon - Favorable au mieux le 01/05/2024	LEGRAND Aude	01/05/2024



Arrêté par l'Autorité Territoriale

Le 04/03/2024, Signature

Pour le Président,
le Vice-Président par délégation:

Guy FORMENT



Pour l'accès à un même grade, la liste est établie par ordre de priorité de nomination, en tenant compte de la proportion Hommes-Femmes.

Ce document peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de PAU, dans un délai de deux mois, après publication, soit par voie postale : villa Noulibos Cours Lyautey-B.P.543 - 64010 PAU CEDEX, soit via l'adresse internet suivante : www.telerecours.fr

A retourner au service Carrières du CDG grh@cdg32.fr qui en assure la publicité conformément à l'article L522-26 du code général de la fonction publique.

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle, conformément aux articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique

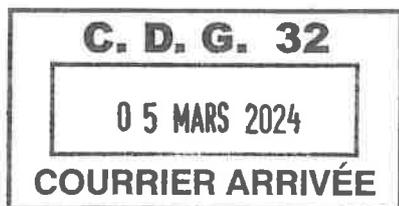
- ANNEE 2024 -

Fonctionnaires proposés : 2

Nombre de femmes : 1

Nombre d'hommes : 1

AVANCEMENT AU GRADE DE :	AGENTS	Date de l'examen	Date d'effet de nomination dans le nouveau grade
Adjoint technique principal 2ème classe – 5 ^{ème} échelon - Favorable au mieux le 01/01/2024	<i>RAMON Béatrice</i>	01/01/2024
Adjoint technique principal 2ème classe – 5 ^{ème} échelon - Favorable au mieux le 01/10/2024	<i>BORDENEUVE PERES Tony</i>		01/10/2024



Arrêté par l'Autorité Territoriale

Le 04/03/2024, Signature

Pour le Président,

le Vice-Président par délégation

Cache



Guy FORMENT

Pour l'accès à un même grade, la liste est établie par ordre de priorité de nomination, en tenant compte de la proportion Hommes-Femmes.

Ce document peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de PAU, dans un délai de deux mois, après publication, soit par voie postale : villa Noulibos Cours Lyautey-B.P.543 - 64010 PAU CEDEX, soit via l'adresse internet suivante : www.telerecours.fr

A retourner au service Carrières du CDG grh@cdg32.fr qui en assure la publicité conformément à l'article L522-26 du code général de la fonction publique.

Communauté de Communes des Coteaux Arrats Gimone
53, boulevard du nord
32200 GIMONT

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle, conformément aux articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique

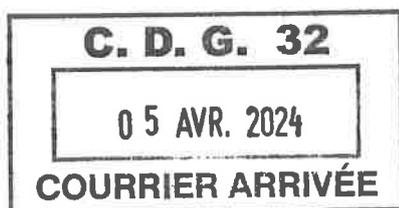
- ANNEE 2024 -

Fonctionnaires proposés :

Nombre de femmes : 2

Nombre d'hommes : 1

AVANCEMENT AU GRADE DE	AGENTS	Date de l'examen	Date d'effet de nomination dans le nouveau grade
Animateur principal de 2 ^{ème} classe Favorable au mieux le 05/06/2024	<i>MIRADA Fabienne</i>		05/06/2024
Agent social principal de 2 ^{ème} classe Favorable au mieux le 01/01/2024	<i>ZOLDOS Angélique</i>		01/01/2024
Attaché hors classe	<i>SAINT CRIQ Stéphane</i>		01/01/2024



Arrêté par l'Autorité Territoriale
Le 02/04/2024

Le Président,
Gérard FRIES



Pour l'accès à un même grade, la liste est établie par ordre de priorité de nomination, en tenant compte de la proportion Hommes-Femmes.

Ce document peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de PAU, dans un délai de deux mois, après publication, soit par voie postale : villa Noulibos Cours Lyautey-B.P.543 - 64010 PAU CEDEX, soit via l'adresse internet suivante : www.telerecours.fr

A retourner au service Carrières du CDG grh@edg32.fr qui en assure la publicité conformément à l'article L522-26 du code général de la fonction publique.

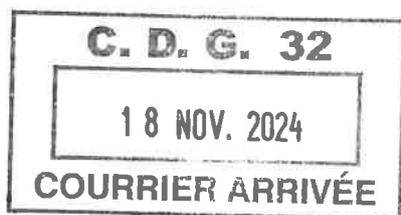
TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle, conformément aux articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique

- ANNEE 2024 -

Nombre de femmes : 1
Nombre d'hommes :

AVANCEMENT AU GRADE DE :	AGENTS	Date de l'examen	Date d'effet de nomination dans le nouveau grade
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe, Favorable au mieux le 01/01/2024	BENESTEBE Charlotte		01/12/2024



Arrêté par l'Autorité Territoriale
Le 13/11/2024



Le Président

Francis IDRAC

Pour l'accès à un même grade, la liste est établie par ordre de priorité de nomination, en tenant compte de la proportion Hommes-Femmes.

Ce document peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de PAU, dans un délai de deux mois, après publication, soit par voie postale : villa Noulibos Cours Lyautey-B.P.543 - 64010 PAU CEDEX, soit via l'adresse internet suivante : www.telerecours.fr

1 exemplaire est transmis au Centre de Gestion qui en assure la publicité conformément à l'article L522-26 du code général de la fonction publique.

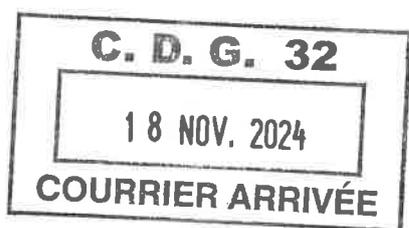
TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle, conformément aux articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique

- ANNEE 2024 -

Nombre de femmes :
Nombre d'hommes : 1

AVANCEMENT AU GRADE DE :	AGENTS	Date de l'examen	Date d'effet de nomination dans le nouveau grade
Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle Favorable au mieux le 01/10/2024	VOISIN Paul-Alexandre		01/12/2024



Arrêté par l'Autorité Territoriale
Le 13/11/2024



Le Président
Francis IDRAC

Pour l'accès à un même grade, la liste est établie par ordre de priorité de nomination, en tenant compte de la proportion Hommes-Femmes.

Ce document peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de PAU, dans un délai de deux mois, après publication, soit par voie postale : villa Noulibos Cours Lyautey-B.P.543 - 64010 PAU CEDEX, soit via l'adresse internet suivante : www.telerecours.fr

1 exemplaire est transmis au Centre de Gestion qui en assure la publicité conformément à l'article L522-26 du code général de la fonction publique.

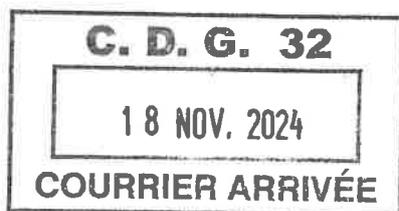
TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle, conformément aux articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique

- ANNEE 2024 -

Nombre de femmes :
Nombre d'hommes : 1

AVANCEMENT AU GRADE DE :	AGENTS	Date de l'examen	Date d'effet de nomination dans le nouveau grade
Technicien principal 1 ^{ère} classe,	BORT Emmanuel		01/12/2024



Arrêté par l'Autorité Territoriale
Le 13/11/2024



Le Président
Francis IDRAC

Pour l'accès à un même grade, la liste est établie par ordre de priorité de nomination, en tenant compte de la proportion Hommes-Femmes.

Ce document peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de PAU, dans un délai de deux mois, après publication, soit par voie postale : villa Noulibos Cours Lyautey-B.P.543 - 64010 PAU CEDEX, soit via l'adresse internet suivante : www.telerecours.fr

1 exemplaire est transmis au Centre de Gestion qui en assure la publicité conformément à l'article L522-26 du code général de la fonction publique.

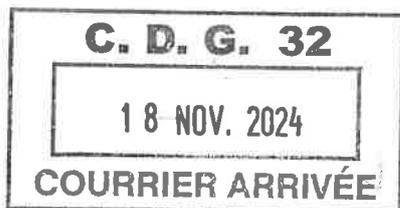
TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle, conformément aux articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique

- ANNEE 2024 -

Nombre de femmes : 2
Nombre d'hommes :

AVANCEMENT AU GRADE DE :	AGENTS	Date de l'examen	Date d'effet de nomination dans le nouveau grade
Adjoint animation principal 2 ^{ème} classe, Favorable au mieux le 01/01/2024	LECONTE Jessica		01/12/2024
Adjoint animation principal 2 ^{ème} classe, Favorable au mieux le 01/01/2024	RUIS Sylviane		01/12/2024



Arrêté par l'Autorité Territoriale
Le 13/11/2024



Le Président

Francis IDRAC

Pour l'accès à un même grade, la liste est établie par ordre de priorité de nomination, en tenant compte de la proportion Hommes-Femmes.

Ce document peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de PAU, dans un délai de deux mois, après publication, soit par voie postale : villa Noulibos Cours Lyautey-B.P.543 - 64010 PAU CEDEX, soit via l'adresse internet suivante : www.telerecours.fr

1 exemplaire est transmis au Centre de Gestion qui en assure la publicité conformément à l'article L522-26 du code général de la fonction publique.

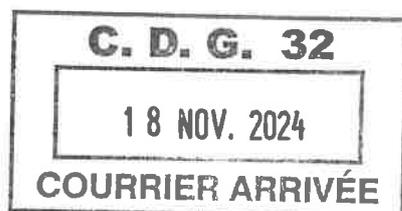
TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle, conformément aux articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique

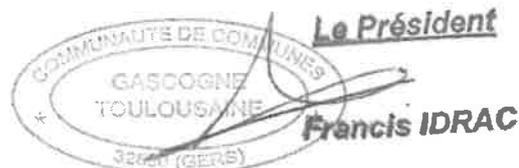
- ANNEE 2024 -

Nombre de femmes : 1
Nombre d'hommes :

AVANCEMENT AU GRADE DE :	AGENTS	Date de l'examen	Date d'effet de nomination dans le nouveau grade
Adjoint animation principal 1 ^{ère} classe, Favorable au mieux le 01/01/2024	DELET Alexandra		01/12/2024



Arrêté par l'Autorité Territoriale
Le 13/11/2024



Pour l'accès à un même grade, la liste est établie par ordre de priorité de nomination, en tenant compte de la proportion Hommes-Femmes.

Ce document peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de PAU, dans un délai de deux mois, après publication, soit par voie postale : villa Noulibos Cours Lyautey-B.P.543 - 64010 PAU CEDEX, soit via l'adresse internet suivante : www.telerecours.fr

1 exemplaire est transmis au Centre de Gestion qui en assure la publicité conformément à l'article L522-26 du code général de la fonction publique.

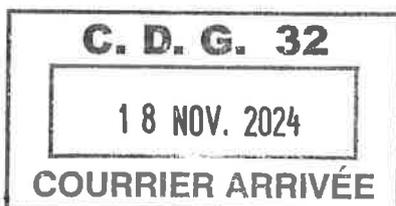
TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle, conformément aux articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique

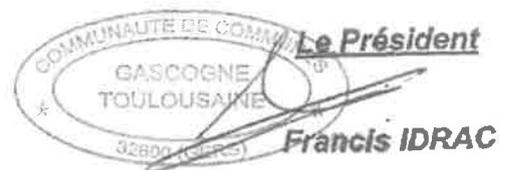
- ANNEE 2024 -

Nombre de femmes : 3
Nombre d'hommes :

AVANCEMENT AU GRADE DE :	AGENTS	Date de l'examen	Date d'effet de nomination dans le nouveau grade
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe, Favorable au mieux le 01/12/2024	CARRIERE Virginie		01/12/2024
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe, Favorable au mieux le 01/12/2024	DEBEVER Pauline		01/12/2024
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe, Favorable au mieux le 01/01/2024	LAFFONT Magali		01/12/2024



Arrêté par l'Autorité Territoriale
Le 13/11/2024



Pour l'accès à un même grade, la liste est établie par ordre de priorité de nomination, en tenant compte de la proportion Hommes-Femmes.

Ce document peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de PAU, dans un délai de deux mois, après publication, soit par voie postale : villa Noulibos Cours Lyautey-B.P.543 - 64010 PAU CEDEX, soit via l'adresse internet suivante : www.telerecours.fr

1 exemplaire est transmis au Centre de Gestion qui en assure la publicité conformément à l'article L522-26 du code général de la fonction publique.

Communauté de communes La Ténarèze

Tableau annuel d'avancement de grade

Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle, conformément aux articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique

- ANNEE 2024 -

Nombre de femmes : 1
Nombre d'hommes : 0

Avancement de grade	Agent	Date d'effet
Attaché <i>Principal</i>	Nicole PILLET	01/07/2024

Le 20 juin 2024

Le Président de la CCT

La Ténarèze

Maurice BOISON



Communauté de Communes Val de Gers

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle, conformément aux articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique

- ANNEE 2024 -

Fonctionnaires proposés : 5

Nombre de femmes : 2

Nombre d'hommes : 3

AVANCEMENT AU GRADE DE :	AGENTS	Date de l'examen	Date d'effet de nomination dans le nouveau grade
Adjoint administratif pal 2cl – 6 ^{ème} échelon Favorable au mieux le 01/01/2024	<i>DELAYE Stéphanie</i>	11/06/2024	01/09/2024
Adjoint d'animation pal 1 cl – 6 ^{ème} échelon Favorable au mieux le 01/01/2024	<i>BREUILS Guillaume</i>	11/06/2024	01/09/2024
Adjoint technique pal 2 cl – 5 ^{ème} échelon Favorable au mieux le 01/01/2024	<i>PEPIN Fabienne</i>	11/06/2024	01/09/2024
Adjoint technique pal 1 cl – 7 ^{ème} échelon Favorable au mieux le 01/01/2024	<i>BAJON Bernard</i>	11/06/2024	01/09/2024
Educateur APS pal 1 ^{er} cl – 5 ^{ème} échelon Favorable au mieux le 01/01/2024	<i>LESCURE Christophe</i>	11/06/2024	01/09/2024



Arrêté par l'Autorité Territoriale

Le 17/06/24 Signature



Pour l'accès à un même grade, la liste est établie par ordre de priorité de nomination, en tenant compte de la proportion Hommes-Femmes.

Ce document peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de PAU, dans un délai de deux mois, après publication, soit par voie postale : villa Noulibos Cours Lyautey-B.P.543 - 64010 PAU CEDEX, soit via l'adresse internet suivante : www.telerecours.fr

A retourner au service Carrières du CDG grh@cdg32.fr qui en assure la publicité conformément à l'article L522-26 du code général de la fonction publique.

MAIRIE D'AIGNAN

Aignan



TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle, conformément aux articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique

- ANNEE 2024 -

Fonctionnaires proposés :

Nombre de femmes : 1

Nombre d'hommes : 0

AVANCEMENT AU GRADE DE :	AGENTS	Date de l'examen	Date d'effet de nomination dans le nouveau grade
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe – 7 ^{ème} échelon, favorable au mieux le 11/08/2024	MORA CHRISTINE	/	11/08/2024



Arrêté par l'Autorité Territoriale

Le 29 mars 2024

Le Maire,
Gérard Pérès



Pour l'accès à un même grade, la liste est établie par ordre de priorité de nomination, en tenant compte de la proportion Hommes-Femmes.

Ce document peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de PAU, dans un délai de deux mois, après publication, soit par voie postale : villa Noulibos Cours Lyautey-B.P.543 - 64010 PAU CEDEX, soit via l'adresse internet suivante : www.telerecours.fr

A retourner au service Carrières du CDG grh@cdg32.fr qui en assure la publicité conformément à l'article L522-26 du code général de la fonction publique.



ARRETE MUNICIPAL

OBJET : Arrêté portant tableau d'avancement 2024 au grade d'Attaché territorial Hors classe

Le Maire de la Commune d'Auch,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu les articles L522-23 à L522-31 du Code général de la fonction publique,

Vu l'arrêté en date du 31/03/2021 portant sur les lignes directrices de gestion après avis des membres du Comité Technique compétent.

ARRETE

Article 1er : Pour l'année 2024, le tableau d'avancement au grade d'Attaché territorial Hors classe est fixé comme suit :

Nom d'usage Prénom	Grade	Promu à compter du	Ancienneté ou Examen professionnel
PERES Benjamin	Attaché territorial principal		

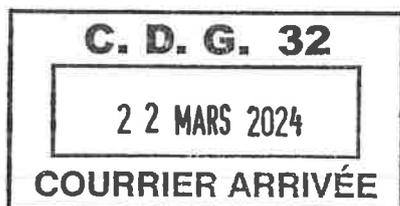
Le tableau annuel d'avancement précise également la part respective des femmes et des hommes dans le vivier des agents promouvables et celle parmi les agents inscrits sur ce tableau qui sont susceptibles d'être promus en exécution de celui-ci (article L522-23 du code général de la fonction publique) :

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Promouvables (ensemble des agents remplissant les conditions)		1	1
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade			

Article 2 : Le présent tableau sera communiqué au centre de gestion de la Fonction Publique du Gers afin que celui-ci en assure la publicité.

Article 3 : Le présent arrêté pourra être contesté devant le tribunal administratif de Pau dans les deux mois suivant la mise en œuvre des mesures de publicité du tableau d'avancement.

Fait à AUCH, le 4 mars 2024



Le Maire,

Christian LAPREBENDE

ARRETE MUNICIPAL

OBJET : Arrêté portant tableau d'avancement 2024 au grade d'Attaché territorial Principal

Le Maire de la Commune d'Auch,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu les articles L522-23 à L522-31 du Code général de la fonction publique,

Vu l'arrêté en date du 31/03/2021 portant sur les lignes directrices de gestion après avis des membres du Comité Technique compétent.

ARRETE

Article 1er : Pour l'année 2024, le tableau d'avancement au grade d'Attaché territorial Principal est fixé comme suit :

Nom d'usage Prénom	Grade	Promu à compter du	Ancienneté ou Examen professionnel
Y-SON Caroline	Attaché territorial	01/01/2024	Ancienneté
MICOUIN Nicolas	Attaché territorial		
MAGNIE Sylvie	Attaché territorial		

Le tableau annuel d'avancement précise également la part respective des femmes et des hommes dans le vivier des agents promouvables et celle parmi les agents inscrits sur ce tableau qui sont susceptibles d'être promus en exécution de celui-ci (article L522-23 du code général de la fonction publique) :

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Promouvables (ensemble des agents remplissant les conditions)	2	1	3
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	1		1

Article 2 : Le présent tableau sera communiqué au centre de gestion de la Fonction Publique du Gers afin que celui-ci en assure la publicité.

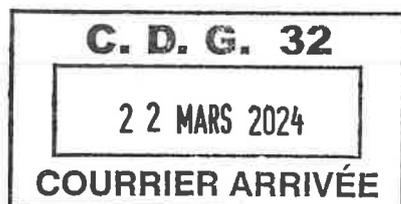
Article 3 : Le présent arrêté pourra être contesté devant le tribunal administratif de Pau dans les deux mois suivant la mise en œuvre des mesures de publicité du tableau d'avancement.

Fait à AUCH, le 4 mars 2024

Le Maire,



Christian LAPREBENDE



ARRETE MUNICIPAL

OBJET : Arrêté portant tableau d'avancement 2024 au grade de Technicien territorial Principal 1C

Le Maire de la Commune d'Auch,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu les articles L522-23 à L522-31 du Code général de la fonction publique,

Vu l'arrêté en date du 31/03/2021 portant sur les lignes directrices de gestion après avis des membres du Comité Technique compétent.

ARRETE

Article 1er : Pour l'année 2024, le tableau d'avancement au grade de Technicien territorial Principal 1C est fixé comme suit :

Nom d'usage Prénom	Grade	Promu à compter du	Ancienneté ou Examen professionnel
FAUBEC Christophe	Technicien territorial Principal 2C	01/01/2024	Ancienneté

Le tableau annuel d'avancement précise également la part respective des femmes et des hommes dans le vivier des agents promouvables et celle parmi les agents inscrits sur ce tableau qui sont susceptibles d'être promus en exécution de celui-ci (article L522-23 du code général de la fonction publique) :

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Promouvables (ensemble des agents remplissant les conditions)		1	1
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade		1	1

Article 2 : Le présent tableau sera communiqué au centre de gestion de la Fonction Publique du Gers afin que celui-ci en assure la publicité.

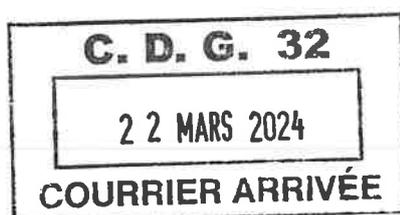
Article 3 : Le présent arrêté pourra être contesté devant le tribunal administratif de Pau dans les deux mois suivant la mise en œuvre des mesures de publicité du tableau d'avancement.

Fait à AUCH, le 4 mars 2024

Le Maire,



Christian LAPREBENDE





ARRETE MUNICIPAL

OBJET : Arrêté portant tableau d'avancement 2024 au grade de Technicien territorial Principal 2C

Le Maire de la Commune d'Auch,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu les articles L522-23 à L522-31 du Code général de la fonction publique,

Vu l'arrêté en date du 31/03/2021 portant sur les lignes directrices de gestion après avis des membres du Comité Technique compétent.

ARRETE

Article 1er : Pour l'année 2024, le tableau d'avancement au grade de Technicien territorial Principal 2C est fixé comme suit :

Nom d'usage Prénom	Grade	Promu à compter du	Ancienneté ou Examen professionnel
CAHUZAC Patrick	Technicien territorial		
DELAUNAY Frédéric	Technicien territorial		
MOULTON Bruno	Technicien territorial		

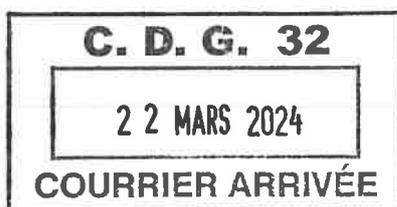
Le tableau annuel d'avancement précise également la part respective des femmes et des hommes dans le vivier des agents promouvables et celle parmi les agents inscrits sur ce tableau qui sont susceptibles d'être promus en exécution de celui-ci (article L522-23 du code général de la fonction publique) :

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Promouvables (ensemble des agents remplissant les conditions)		3	3
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade			

Article 2 : Le présent tableau sera communiqué au centre de gestion de la Fonction Publique du Gers afin que celui-ci en assure la publicité.

Article 3 : Le présent arrêté pourra être contesté devant le tribunal administratif de Pau dans les deux mois suivant la mise en œuvre des mesures de publicité du tableau d'avancement.

Fait à AUCH, le 4 mars 2024



Le Maire,

Christian LAPREBENDE



ARRETE MUNICIPAL

OBJET : Arrêté portant tableau d'avancement 2024 au grade d'Agent de maîtrise principal

Le Maire de la Commune d'Auch,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu les articles L522-23 à L522-31 du Code général de la fonction publique,

Vu l'arrêté en date du 31/03/2021 portant sur les lignes directrices de gestion après avis des membres du Comité Technique compétent.

ARRETE

Article 1er : Pour l'année 2024, le tableau d'avancement au grade d'Agent de maîtrise principal est fixé comme suit :

Nom d'usage Prénom	Grade	Promu à compter du	Ancienneté ou Examen professionnel
DASQUE Thierry	Agent de maîtrise		

Le tableau annuel d'avancement précise également la part respective des femmes et des hommes dans le vivier des agents promouvables et celle parmi les agents inscrits sur ce tableau qui sont susceptibles d'être promus en exécution de celui-ci (article L522-23 du code général de la fonction publique) :

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Promouvables (ensemble des agents remplissant les conditions)		1	1
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade			

Article 2 : Le présent tableau sera communiqué au centre de gestion de la Fonction Publique du Gers afin que celui-ci en assure la publicité.

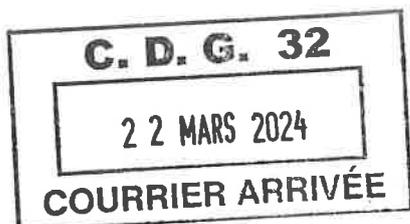
Article 3 : Le présent arrêté pourra être contesté devant le tribunal administratif de Pau dans les deux mois suivant la mise en œuvre des mesures de publicité du tableau d'avancement.

Fait à AUCH, le 4 mars 2024

Le Maire,



Christian LAPREBENDE





ARRETE MUNICIPAL

OBJET : Arrêté portant tableau d'avancement 2024 au grade de Brigadier-chef principal

Le Maire de la Commune d'Auch,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu les articles L522-23 à L522-31 du Code général de la fonction publique,

Vu l'arrêté en date du 31/03/2021 portant sur les lignes directrices de gestion après avis des membres du Comité Technique compétent.

ARRETE

Article 1er : Pour l'année 2024, le tableau d'avancement au grade de Brigadier-chef principal est fixé comme suit :

Nom d'usage Prénom	Grade	Promu à compter du	Ancienneté ou Examen professionnel
FIGRELLA Jérémy	Gardien-Brigadier	01/01/2024	Ancienneté

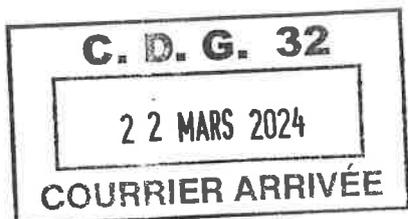
Le tableau annuel d'avancement précise également la part respective des femmes et des hommes dans le vivier des agents promouvables et celle parmi les agents inscrits sur ce tableau qui sont susceptibles d'être promus en exécution de celui-ci (article L522-23 du code général de la fonction publique) :

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Promouvables (ensemble des agents remplissant les conditions)		1	1
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade		1	1

Article 2 : Le présent tableau sera communiqué au centre de gestion de la Fonction Publique du Gers afin que celui-ci en assure la publicité.

Article 3 : Le présent arrêté pourra être contesté devant le tribunal administratif de Pau dans les deux mois suivant la mise en œuvre des mesures de publicité du tableau d'avancement.

Fait à AUCH, le 4 mars 2024



Le Maire,

Christian LAPREBENDE

ARRETE MUNICIPAL

OBJET : Arrêté portant tableau d'avancement 2024 au grade d'ATSEM principal 1C

Le Maire de la Commune d'Auch,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu les articles L522-23 à L522-31 du Code général de la fonction publique,

Vu l'arrêté en date du 31/03/2021 portant sur les lignes directrices de gestion après avis des membres du Comité Technique compétent.

ARRETE

Article 1er : Pour l'année 2024, le tableau d'avancement au grade d'ATSEM principal 1C est fixé comme suit :

Nom d'usage Prénom	Grade	Promu à compter du	Ancienneté ou Examen professionnel
LE GUEN Charlotte	ATSEM principal 2C	01/01/2024	Ancienneté

Le tableau annuel d'avancement précise également la part respective des femmes et des hommes dans le vivier des agents promouvables et celle parmi les agents inscrits sur ce tableau qui sont susceptibles d'être promus en exécution de celui-ci (article L522-23 du code général de la fonction publique) :

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Promouvables (ensemble des agents remplissant les conditions)	1		1
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	1		1

Article 2 : Le présent tableau sera communiqué au centre de gestion de la Fonction Publique du Gers afin que celui-ci en assure la publicité.

Article 3 : Le présent arrêté pourra être contesté devant le tribunal administratif de Pau dans les deux mois suivant la mise en œuvre des mesures de publicité du tableau d'avancement.

Fait à AUCH, le 4 mars 2024

Le Maire,

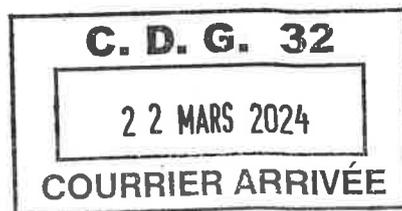


Christian LAPREBENDE





ARRETE MUNICIPAL



OBJET : Arrêté portant tableau d'avancement 2024 au grade d'Adjoint technique principal 1C

Le Maire de la Commune d'Auch,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu les articles L522-23 à L522-31 du Code général de la fonction publique,

Vu l'arrêté en date du 31/03/2021 portant sur les lignes directrices de gestion après avis des membres du Comité Technique compétent.

ARRETE

Article 1er : Pour l'année 2024, le tableau d'avancement au grade d'Adjoint technique principal 1C est fixé comme suit :

Nom d'usage Prénom	Grade	Promu à compter du	Ancienneté ou Examen professionnel
ARNAL-TELLET Michel	Adjoint technique principal 2C	01/01/2024	Ancienneté
ARTIGAS-CORDENOS David	Adjoint technique principal 2C	01/01/2024	Ancienneté
BRANA Stéphane	Adjoint technique principal 2C	01/01/2024	Ancienneté
DELAPORTE Dimitri	Adjoint technique principal 2C	01/01/2024	Ancienneté
JOSSE Anthony	Adjoint technique principal 2C	01/01/2024	Ancienneté
LACARCE Nadine	Adjoint technique principal 2C	01/01/2024	Ancienneté
LAFORST Didier	Adjoint technique principal 2C	01/01/2024	Ancienneté
SCAPINI Damien	Adjoint technique principal 2C	01/01/2024	Ancienneté
VILLENEUVE Myriam	Adjoint technique principal 2C	01/01/2024	Ancienneté
DALLIES Serge	Adjoint technique principal 2C		
DESPAX Dorian	Adjoint technique principal 2C		
MARSOLAN Véronique	Adjoint technique principal 2C		
NADDAM Abdellah	Adjoint technique principal 2C		

Le tableau annuel d'avancement précise également la part respective des femmes et des hommes dans le vivier des agents promouvables et celle parmi les agents inscrits sur ce tableau qui sont susceptibles d'être promus en exécution de celui-ci (article L522-23 du code général de la fonction publique) :

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Promouvables (ensemble des agents remplissant les conditions)	3	10	13
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	2	7	9

Article 2 : Le présent tableau sera communiqué au centre de gestion de la Fonction Publique du Gers afin que celui-ci en assure la publicité.

Article 3 : Le présent arrêté pourra être contesté devant le tribunal administratif de Pau dans les deux mois suivant la mise en œuvre des mesures de publicité du tableau d'avancement.

Fait à AUCH, le 4 mars 2024

Le Maire,



Christian Laprebende

Christian LAPREBENDE



OBJET : Arrêté portant tableau d'avancement 2024 au grade d'Adjoint administratif principal 1C

Le Maire de la Commune d'Auch,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu les articles L522-23 à L522-31 du Code général de la fonction publique,

Vu l'arrêté en date du 31/03/2021 portant sur les lignes directrices de gestion après avis des membres du Comité Technique compétent.

ARRETE

Article 1er : Pour l'année 2024, le tableau d'avancement au grade d'Adjoint administratif principal 1C est fixé comme suit :

Nom d'usage Prénom	Grade	Promu à compter du	Ancienneté ou Examen professionnel
LAPASIN Stéphanie	Adjoint administratif principal 2C	01/01/2024	Ancienneté
PECHCONTAL Géraldine	Adjoint administratif principal 2C	01/01/2024	Ancienneté
VIEILHESCAZES Stéphane	Adjoint administratif principal 2C	01/01/2024	Ancienneté
DECOTTE Frédéric	Adjoint administratif principal 2C		
VIVES Fanny	Adjoint administratif principal 2C		

Le tableau annuel d'avancement précise également la part respective des femmes et des hommes dans le vivier des agents promouvables et celle parmi les agents inscrits sur ce tableau qui sont susceptibles d'être promus en exécution de celui-ci (article L522-23 du code général de la fonction publique) :

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Promouvables (ensemble des agents remplissant les conditions)	3	2	5
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	2	1	3

Article 2 : Le présent tableau sera communiqué au centre de gestion de la Fonction Publique du Gers afin que celui-ci en assure la publicité.

Article 3 : Le présent arrêté pourra être contesté devant le tribunal administratif de Pau dans les deux mois suivant la mise en œuvre des mesures de publicité du tableau d'avancement.

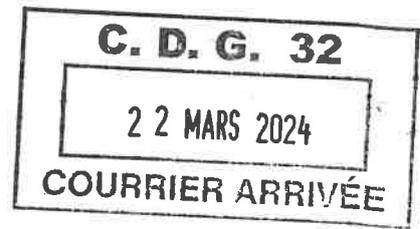
Fait à AUCH, le 4 mars 2024

Le Maire,



Christian LAPREBENDE

C. D. G. 32
22 MARS 2024
COURRIER ARRIVÉE



ARRETE

OBJET : Arrêté portant tableau d'avancement 2024 au grade de Technicien territorial Principal 2C

Le Maire de la Commune d'Auch,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu les articles L522-23 à L522-31 du Code général de la fonction publique,

Vu l'arrêté en date du 31/03/2021 portant sur les lignes directrices de gestion après avis des membres du Comité Technique compétent.

ARRETE

Article 1er : Pour l'année 2024, le tableau d'avancement au grade de Technicien territorial Principal 2C est fixé comme suit :

Nom d'usage Prénom	Grade	Promu à compter du	Ancienneté ou Examen professionnel
CARCY Nathalie	Technicien territorial		
BENAC Frédéric	Technicien territorial		

Le tableau annuel d'avancement précise également la part respective des femmes et des hommes dans le vivier des agents promouvables et celle parmi les agents inscrits sur ce tableau qui sont susceptibles d'être promus en exécution de celui-ci (article L522-23 du code général de la fonction publique) :

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Promouvables (ensemble des agents remplissant les conditions)	1	1	2
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade			

Article 2 : Le présent tableau sera communiqué au centre de gestion de la Fonction Publique du Gers afin que celui-ci en assure la publicité.

Article 3 : Le présent arrêté pourra être contesté devant le tribunal administratif de Pau dans les deux mois suivant la mise en œuvre des mesures de publicité du tableau d'avancement.

Fait à AUCH, le 4 mars 2024



Par délégation du Président,
La conseillère déléguée

Nadine AURENSAN



ARRETE MUNICIPAL

OBJET : Arrêté portant tableau d'avancement 2024 au grade d'Adjoint technique principal 2C

C. D. G. 32

2 2 MARS 2024

COURRIER ARRIVÉE

Le Maire de la Commune d'Auch,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu les articles L522-23 à L522-31 du Code général de la fonction publique,

Vu l'arrêté en date du 31/03/2021 portant sur les lignes directrices de gestion après avis des membres du Comité Technique compétent.

ARRETE

Article 1er : Pour l'année 2024, le tableau d'avancement au grade d'Adjoint technique principal 2C est fixé comme suit :

Nom d'usage Prénom	Grade	Promu à compter du	Ancienneté ou Examen professionnel
BOUKERRA Saliha	Adjoint technique	01/01/2024	Ancienneté
BRUN Carine	Adjoint technique	01/01/2024	Ancienneté
COUZIER Christian	Adjoint technique	01/01/2024	Ancienneté
DUBOS Thomas	Adjoint technique	01/01/2024	Examen prof
MARIS Cyril	Adjoint technique	01/08/2024	Ancienneté
MOREAUX Christopher	Adjoint technique	01/01/2024	Examen prof
BERTRAND Dany	Adjoint technique		

Le tableau annuel d'avancement précise également la part respective des femmes et des hommes dans le vivier des agents promouvables et celle parmi les agents inscrits sur ce tableau qui sont susceptibles d'être promus en exécution de celui-ci (article L522-23 du code général de la fonction publique) :

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Promouvables (ensemble des agents remplissant les conditions)	3	4	7
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	2	4	6

Article 2 : Le présent tableau sera communiqué au centre de gestion de la Fonction Publique du Gers afin que celui-ci en assure la publicité.

Article 3 : Le présent arrêté pourra être contesté devant le tribunal administratif de Pau dans les deux mois suivant la mise en œuvre des mesures de publicité du tableau d'avancement.

Fait à AUCH, le 4 mars 2024

Le Maire,



Christian LAPREBENDE





ARRETE

OBJET : Arrêté portant tableau d'avancement 2024 au grade d'Edicateur des Activités Physiques et Sportives Principal 2C

Le Maire de la Commune d'Auch,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu les articles L522-23 à L522-31 du Code général de la fonction publique,

Vu l'arrêté en date du 31/03/2021 portant sur les lignes directrices de gestion après avis des membres du Comité Technique compétent.

ARRETE

Article 1er : Pour l'année 2024, le tableau d'avancement au grade d'Edicateur des Activités Physiques et Sportives Principal 2C est fixé comme suit :

Nom d'usage Prénom	Grade	Promu à compter du	Ancienneté ou Examen professionnel
AUTRET Laurent	Educateur APS		
BREQUE Lionel	Educateur APS		

Le tableau annuel d'avancement précise également la part respective des femmes et des hommes dans le vivier des agents promouvables et celle parmi les agents inscrits sur ce tableau qui sont susceptibles d'être promus en exécution de celui-ci (article L522-23 du code général de la fonction publique) :

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Promouvables (ensemble des agents remplissant les conditions)		2	2
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade			

Article 2 : Le présent tableau sera communiqué au centre de gestion de la Fonction Publique du Gers afin que celui-ci en assure la publicité.

Article 3 : Le présent arrêté pourra être contesté devant le tribunal administratif de Pau dans les deux mois suivant la mise en œuvre des mesures de publicité du tableau d'avancement.

Fait à AUCH, le 4 mars 2024

Par délégation du Président,
La conseillère déléguée

Nadiné AURENSAN



ARRETE

OBJET : Arrêté portant tableau d'avancement 2024 au grade d'Assistant de conservation du patrimoine et bibliothèques Principal 1C

Le Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Auch Cœur de Gascogne,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu les articles L522-23 à L522-31 du Code général de la fonction publique,

Vu l'arrêté en date du 31/03/2021 portant sur les lignes directrices de gestion après avis des membres du Comité Technique compétent.

ARRETE

Article 1er : Pour l'année 2024, le tableau d'avancement au grade d'Assistant de conservation du patrimoine et bibliothèques Principal 1C est fixé comme suit :

Nom d'usage Prénom	Grade	Promu à compter du	Ancienneté ou Examen professionnel
ARRUARTENA Laurence	Assistant conservation du patrimoine et bibliothèque principal 2C		
FRAUCIEL Rosy	Assistant conservation du patrimoine et bibliothèque principal 2C		
GAURY Marion	Assistant conservation du patrimoine et bibliothèque principal 2C		

Le tableau annuel d'avancement précise également la part respective des femmes et des hommes dans le vivier des agents promouvables et celle parmi les agents inscrits sur ce tableau qui sont susceptibles d'être promus en exécution de celui-ci (article L522-23 du code général de la fonction publique) :

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Promouvables (ensemble des agents remplissant les conditions)	3		3
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade			

Article 2 : Le présent tableau sera communiqué au centre de gestion de la Fonction Publique du Gers afin que celui-ci en assure la publicité.

Article 3 : Le présent arrêté pourra être contesté devant le tribunal administratif de Pau dans les deux mois suivant la mise en œuvre des mesures de publicité du tableau d'avancement.

Fait à AUCH, le 4 mars 2024

Par délégation du Président,
La conseillère déléguée
Nadine AURENSAN



Commune d'Auradé

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle, conformément aux articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique

- ANNEE 2024 -

Fonctionnaires proposés : 1

Nombre de femmes : 0

Nombre d'hommes : 1

AVANCEMENT AU GRADE DE :	AGENTS	Date de l'examen	Date d'effet de nomination dans le nouveau grade
Adjoint technique principal 1 ^{er} classe – 7 échelon, Favorable au mieux le 01/10/2024	LABORIE Joël		01/10/2024



Arrêté par Francis LARROQUE- Maire

Le 20 mars 2024

Cachet

Le Maire,
[Signature]
Francis LARROQUE.



Pour l'accès à un même grade, la liste est établie par ordre de priorité de nomination, en tenant compte de la proportion Hommes-Femmes.

Ce document peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de PAU, dans un délai de deux mois, après publication, soit par voie postale : villa Noulibos Cours Lyautey-B.P.543 - 64010 PAU CEDEX, soit via l'adresse internet suivante : www.telerecours.fr

A retourner au service Carrières du CDG grh@cdg32.fr qui en assure la publicité conformément à l'article L522-26 du code général de la fonction publique.



MAIRIE
DE

BARS 32300

Tel : 05 62 66 70 55

Secrétariat ouvert le

JEUDI de 14 h à 18 h

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle, conformément aux articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique

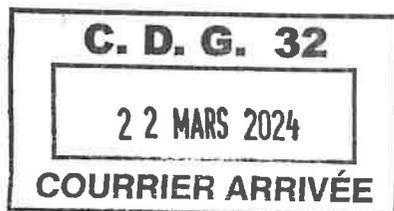
- ANNEE 2024 -

Fonctionnaires proposés : 1

Nombre de femmes : 1

Nombre d'hommes : 0

AVANCEMENT AU GRADE DE :	AGENTS	Date de l'examen	Date d'effet de nomination dans le nouveau grade
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe – 4 ^{ème} échelon - Favorable au mieux le 01/05/2024	<i>DORE Céline Née FORGUES</i>	01/05/2024



Arrêté par l'Autorité Territoriale

Le 04/03/2024, Signature

Cachet





MAIRIE DE BARCELONNE-DU-GERS
32720

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle, conformément aux articles L522-23 à L522.31 du code général de la fonction publique

ANNE 2024

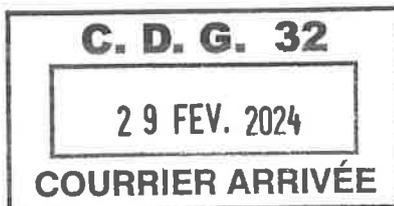
Fonctionnaires proposés :

Nombre de femmes : 1

Nombre d'hommes : 0

Avancement au grade de :	Agents	Avis
Adjoint Administratif territorial Principal 1ère classe	JACOTOT Marion	Favorable Date d'effet de la nomination : 01.07.2024

Pour l'accès à un même grade, la liste est établie par ordre de priorité de nomination, en tenant compte de la proportion Hommes-Femmes



Arrêté le 29 février 2024

par le Maire, Cédric BERDOULET,



Ce document peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Pau, dans un délai de deux mois, après publication, soit par voie postale : Villa Noulibos Cours Lyautey-BP 543- 64010 PAU CEDEX , soit via l'adresse internet suivante : www.telerecours.fr.

Un exemplaire est transmis au Centre de Gestion qui en assure la publicité conformément à l'article L522-26 du code général de la fonction publique.

BÉRAULT
(Logo et nom de la COLLECTIVITE)

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle, conformément aux articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique

- ANNEE 2024 -

Fonctionnaires proposés :

Nombre de femmes : 1

Nombre d'hommes : 0

AVANCEMENT AU GRADE DE :	AGENTS	Date de l'examen	Date d'effet de nomination dans le nouveau grade
Adjoint admin. 2 ^{ème} classe (GRADE), Favorable au mieux le 01/01/2024	Despax Mathalie NOM Prénom	01/01/2024

C. D. G. 32

12 MARS 2024

COURRIER ARRIVÉE

Arrêté par l'Autorité Territoriale

Le 11/03/2024 Signature

COMMUNE DE CASSAIGNE

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle, conformément aux articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique

- ANNEE 2024 -

Fonctionnaires proposés :

Nombre de femmes : 1

Nombre d'hommes : 0

AVANCEMENT AU GRADE DE :	AGENTS	Date de l'examen	Date d'effet de nomination dans le nouveau grade
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe Favorable au mieux le 24/04/2024	DUBOS Carine	24/04/2024



Arrêté par l'Autorité Territoriale

Le 18 mars 2024

Sophie PUJOS,

Maire



Pour l'accès à un même grade, la liste est établie par ordre de priorité de nomination, en tenant compte de la proportion Hommes-Femmes.

Ce document peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de PAU, dans un délai de deux mois, après publication, soit par voie postale : villa Noulibos Cours Lyautey-B.P.543 - 64010 PAU CEDEX, soit via l'adresse internet suivante : www.telerecours.fr

A retourner au service Carrières du CDG grh@cdg32.fr qui en assure la publicité conformément à l'article L522-26 du code général de la fonction publique.



TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle, conformément aux articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique

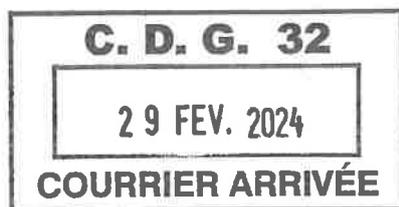
- ANNEE 2024 -

Fonctionnaires proposés :

Nombre de femmes : 1

Nombre d'hommes : 0

AVANCEMENT AU GRADE DE :	AGENTS	Date de l'examen	Date d'effet de nomination dans le nouveau grade
Adjoint administratif pal 1 cl – 5 ^{ème} échelon Favorable au mieux le 24/04/2024	<i>STRYSZYK Anne-Claire</i>	24/04/2024

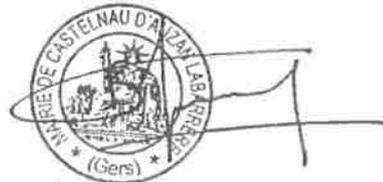


Arrêté par l'Autorité Territoriale

Le 28/02/2024

Le Maire,

P. BEYRIES



Pour l'accès à un même grade, la liste est établie par ordre de priorité de nomination, en tenant compte de la proportion Hommes-Femmes.

Ce document peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de PAU, dans un délai de deux mois, après publication, soit par voie postale : villa Noulibos Cours Lyautey-B.P.543 - 64010 PAU CEDEX, soit via l'adresse internet suivante : www.telerecours.fr

A retourner au service Carrières du CDG grh@cdg32.fr qui en assure la publicité conformément à l'article L522-26 du code général de la fonction publique.

COMMUNE DE CASTELNAVET

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle, conformément aux articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique

- ANNEE 2024 -

Fonctionnaires proposés :

Nombre de femmes : 1

Nombre d'hommes : 0

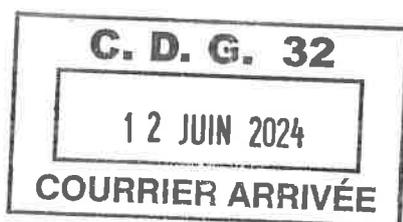
AVANCEMENT AU GRADE DE :	AGENTS	Date de l'examen	Date d'effet de nomination dans le nouveau grade
Adjoint administratif pal 1 cl – 5 échelon, Favorable au mieux le 07/07/2024	<i>SOLANS Nathalie</i>	07/07/2024

Arrêté par l'Autorité Territoriale

Le 10/06/2024

Le Maire

Joël DAGIEUX



Pour l'accès à un même grade, la liste est établie par ordre de priorité de nomination, en tenant compte de la proportion Hommes-Femmes.

Ce document peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de PAU, dans un délai de deux mois, après publication, soit par voie postale : villa Noulibos Cours Lyautey-B.P.543 - 64010 PAU CEDEX , soit via l'adresse internet suivante : www.telerecours.fr

A retourner au service Carrières du CDG grh@cdg32.fr qui en assure la publicité conformément à l'article L522-26 du code général de la fonction publique.

Tél. : 05 62 68 13 11

Fax : 05 62 68 12 96

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle, conformément aux articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique

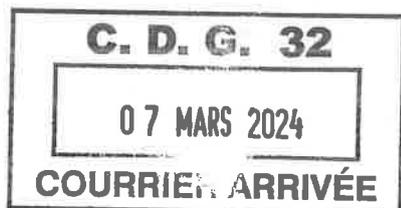
- ANNEE 2024 -

Fonctionnaires proposés : 1

Nombre de femmes : 1

Nombre d'hommes : 0

AVANCEMENT AU GRADE DE :	AGENTS	Date de l'examen	Date d'effet de nomination dans le nouveau grade
Rédacteur principal, Favorable au mieux le 01/10/2024	<i>CARTIE Maryse</i>	01/10/2024



Le 7 mars 2024



Pour l'accès à un même grade, la liste est établie par ordre de priorité de nomination, en tenant compte de la proportion Hommes-Femmes.

Ce document peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de PAU, dans un délai de deux mois, après publication, soit par voie postale : villa Noulibos Cours Lyautey-B.P.543 - 64010 PAU CEDEX , soit via l'adresse internet suivante : www.telerecours.fr

A retourner au service Carrières du CDG grh@cdg32.fr qui en assure la **publicité** conformément à l'article L522-26 du code général de la fonction publique.



COLOGNE

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle, conformément aux articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique

- ANNEE 2024 -

Fonctionnaires proposés : 1

Nombre de femmes : 1.

Nombre d'hommes : 0.

AVANCEMENT AU GRADE DE :	AGENTS	Date de l'examen	Date d'effet de nomination dans le nouveau grade
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe Favorable au mieux le 01/08/2024	FAUR Christine	01/08/2024

Arrêté par l'Autorité Territoriale
Le 22 février 2024

Le Maire,



Cyril ROMERO

C. D. G. 32

22 FEV. 2024

COURRIER ARRIVÉE

Pour l'accès à un même grade, la liste est établie par ordre de priorité de nomination, en tenant compte de la proportion Hommes-Femmes.

Ce document peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de PAU, dans un délai de deux mois, après publication, soit par voie postale : villa Noulibos Cours Lyautey-B.P.543 - 64010 PAU CEDEX, soit via l'adresse internet suivante : www.telerecours.fr

A retourner au service Carrières du CDG grh@cdg32.fr qui en assure la publicité conformément à l'article L522-26 du code général de la fonction publique.



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE LA TÉNARÈZE

Mairie de Condom

Tableau annuel d'avancement de grade

Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle, conformément aux articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique.

ANNEE 2024

Fonctionnaires proposés : 2

Nombre de femme : 1

Nombre d'homme : 1

AVANCEMENT AU GRADE DE :	AGENTS	Date d'effet de nomination dans le nouveau grade	Date de l'examen
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	ARBUSTI Fabienne	01/05/2024	
Technicien principal de 1 ^{ère} classe	BEUGIN Benjamin	01/05/2024	

Le 04 mars 2024,



Le Maire
Jean François ROUSSE
(Gers)

Pour l'accès à un même grade, la liste est établie par ordre de priorité de nomination, en tenant compte de la proportion Hommes-Femmes.

Ce document peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de PAU, dans un délai de deux mois, après publication, soit par voie postale : villa Noulibos Cours Lyautey-B.P.543 - 64010 PAU CEDEX , soit via l'adresse internet suivante : www.telerecours.fr

1 exemplaire est transmis au Centre de Gestion qui en assure la publicité conformément à l'article L522-26 du code général de la fonction publique.

Toute correspondance doit être adressée de façon impersonnelle à l'attention de Monsieur le Maire

Hôtel de Ville - 38, rue Jean Jaurès - 32100 Condom
Tél.: 05 62 28 24 88 - Fax.: 05 62 28 48 32 - Courriel : mairie.condom@condom.org



MAIRIE D'EAUZE

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle, conformément aux articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique

- ANNEE 2024 -

Fonctionnaires proposés :
Nombre de femmes : 0
Nombre d'hommes : 5

AVANCEMENT AU GRADE DE :	AGENTS	Date de l'examen	Date d'effet de nomination dans le nouveau grade
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2 ^{ème} CLASSE	<i>COLLING Christophe</i>	13/08/2024	01/12/2024
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2 ^{ème} CLASSE	<i>DARROUSSAT Frédéric</i>	13/08/2024	01/12/2024
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2 ^{ème} CLASSE	<i>DEYRIES Anthony</i>	13/08/2024	01/12/2024
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2 ^{ème} CLASSE	<i>BONNAIRE Pascal</i>	11/04/2024	01/12/2024
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2 ^{ème} CLASSE	<i>MAHOU Christophe</i>	11/04/2024	01/12/2024

C. D. G. 32

15 OCT. 2024

COURRIER ARRIVÉE

Arrêté par l'Autorité Territoriale,
le 10 octobre 2024,
Le Maire,
Michel GABAS,



Pour l'accès à un même grade, la liste est établie par ordre de priorité de nomination, en tenant compte de la proportion Hommes-Femmes.

Ce document peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de PAU, dans un délai de deux mois, après publication, soit par voie postale : villa Noulibos Cours Lyautey-B.P.543 - 64010 PAU CEDEX, soit via l'adresse internet suivante : www.telerecours.fr



CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE L'AVEYRON
Immeuble Le Sériat – 10 rue Faubourg Lo Barry – Saint-Cyrice Etoile - 12000 RODEZ
Tél : 05 65 73 61 60 - Fax : 05 65 73 61 61
Courriel : cdg.aveyron@cdg-12.fr

ATTESTATION DE REUSSITE

À L'EXAMEN PROFESSIONNEL D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE SESSION 2024

Je soussigné Monsieur Jean-Pierre LADRECH, Président du Centre de Gestion de l'AVEYRON atteste que, à l'issue du jury, réuni le 8 août 2024 à RODEZ :

Monsieur Frederick DARROUSSAT

Demeurant :

Avenue de parleboscq
32800 EAUZE

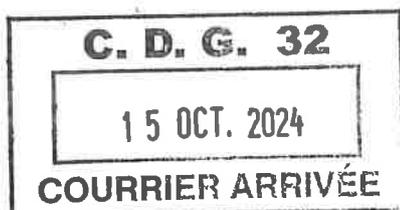
est admis à l'Examen Professionnel d'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE, par voie d'avancement de grade – SESSION 2024.

La présente attestation est délivrée à l'intéressé pour valoir et servir ce que de droit.

Fait le 13 août à RODEZ

Le Président du jury

J-Pierre LADRECH



DOCUMENT À CONSERVER PAR LE CANDIDAT : AUCUNE COPIE NE SERA DELIVRÉE



Christophe MAHOU
768 voie communale de rouillet
32330 MOUCHAN

Dossier suivi par : Roselyne VIGNALS et Laura BUGAJ
Contact : emploi-concours@cdg46.fr

RÉSULTATS

Examen professionnel d'Adjoint technique principal de 2ème classe - Session 2024
spécialité : ESPACES NATURELS, ESPACES VERTS - option Employé polyvalent des espaces verts et naturels

Monsieur Christophe MAHOU,

J'ai le plaisir de vous faire connaître que le jury d'admission, dans sa séance du 09 avril 2024, vous a déclaré admis à l'examen professionnel visé ci-dessus.

Vous trouverez, ci-dessous, le relevé des notes obtenues aux épreuves d'admissibilité et d'admission :

Admissibilité	13,00/20	MOYENNE GENERALE (/20)
Admission	16,50/20	
		15,10

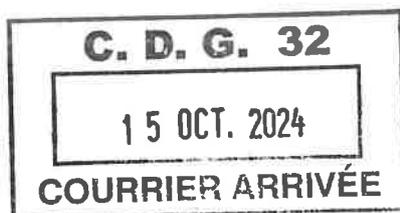
Le seuil d'admission fixé par le jury est de **10,00/20**.

Au moment de votre nomination, la collectivité qui vous recrute doit demander au Centre de Gestion de la fonction Publique Territoriale du Lot **vos** **attestation de réussite**, et lui transmettre en retour une **copie de votre arrêté de nomination**.

Le service concours du Centre de Gestion du Lot se tient à votre disposition pour tout complément d'information.

Veuillez agréer, Monsieur Christophe MAHOU, l'expression de mes salutations distinguées.

La Présidente,



Véronique ARNAUDET



Centre de Gestion
de la Fonction Publique
Territoriale du Lot



SERVICE CONCOURS ET EXAMENS
Emploi-concours@cdg46.fr

ATTESTATION DE RÉUSSITE

La Présidente du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Lot
atteste que

Monsieur Pascal BONNAIRE

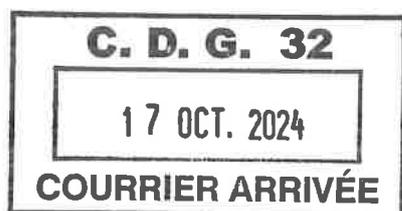
Né le 20 janvier 1971

a subi avec succès les épreuves de l'**Examen professionnel d'Adjoint technique principal de 2ème classe - avancement de grade – session 2024** et a été déclaré admis par le jury réuni le 09 avril 2024.

La liste d'admission correspondante prend effet au 11 avril 2024.

La présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Pradines, le 10 octobre 2024.



La Présidente du CDG 46,

Madame Véronique ARNAUDET

IMPORTANT

*Il ne sera délivré qu'un seul exemplaire de cette attestation.
Afin de pouvoir faire une mise à jour de la liste d'aptitude, il est important de nous
transmettre l'arrêté de nomination en retour.*

CDGFPT du LOT

12, avenue Charles Pillat
46090 PRADINES

Tél. : 05 65 23 00 95

Courriel : contact@cdg46.fr

Site : www.cdg46.fr

Siret : 284 600 020 00028

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télèrecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>



Centre de Gestion
de la Fonction Publique
Territoriale du Lot



SERVICE CONCOURS ET EXAMENS

Emploi-concours@cdg46.fr

ATTESTATION DE RÉUSSITE

La Présidente du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Lot
atteste que

Monsieur Christophe MAHOU

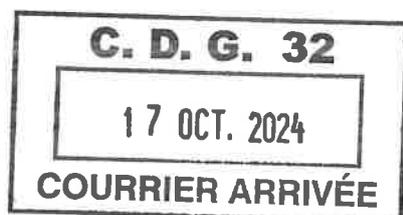
Né le 20 mars 1983

a subi avec succès les épreuves de l'**Examen professionnel d'Adjoint technique principal de 2ème classe - avancement de grade – session 2024** et a été déclaré admis par le jury réuni le 09 avril 2024.

La liste d'admission correspondante prend effet au 11 avril 2024.

La présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Pradines, le 10 octobre 2024.



La Présidente du CDG 46,

Madame Véronique ARNAUDET

IMPORTANT

*Il ne sera délivré qu'un seul exemplaire de cette attestation.
Afin de pouvoir faire une mise à jour de la liste d'aptitude, il est important de nous transmettre l'arrêté de nomination en retour.*

CDGFPT du LOT

12, avenue Charles Pillat
46090 PRADINES

Tél. : 05 65 23 00 95

Courriel : contact@cdg46.fr

Site : www.cdg46.fr

Siret : 284 600 020 00028

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.



MAIRIE D'EAUZE

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle, conformément aux articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique

- ANNEE 2024 -

Fonctionnaires proposés :

Nombre de femmes : 3.

Nombre d'hommes : 0

AVANCEMENT AU GRADE DE :	AGENTS	Date de l'examen	Date d'effet de nomination dans le nouveau grade
REDACTEUR PRINCIPAL DE 1 ^{ère} CLASSE Favorable au mieux le 01/01/2024	<i>PETIT Patricia</i>	Non concernée	18/05/2024
REDACTEUR PRINCIPAL DE 1 ^{ère} CLASSE	<i>CLARIA DIAZ Agnès</i>	Non concernée	07/07/2024
ADJOINT PRINCIPAL DE 2 ^{ème} CLASSE	<i>PHANTHOUVONG Phonesavay</i>	Non concernée	01/09/2024



Arrêté par l'Autorité Territoriale,
le 07 mars 2024,
Le Maire,
Michel GABAS,



Pour l'accès à un même grade, la liste est établie par ordre de priorité de nomination, en tenant compte de la proportion Hommes-Femmes.

Ce document peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de PAU, dans un délai de deux mois, après publication, soit par voie postale : villa Noulivos Cours Lyautey-B.P.543 - 64010 PAU CEDEX , soit via l'adresse internet suivante : www.telerecours.fr

A retourner au service Carrières du CDG grh@cdg32.fr qui en assure la publicité conformément à l'article L522-26 du code général de la fonction publique.

COMMUNE D'ENCAUSSE

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle, conformément aux articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique

- ANNEE 2024 -

Fonctionnaires proposés :
Nombre de femmes : 1....
Nombre d'hommes :

AVANCEMENT AU GRADE DE :	AGENTS	Date de l'examen	Date d'effet de nomination dans le nouveau grade
REDACTEUR PRINCIPAL 2eme classe favorable au mieux le 01/01/2024	SAINT AGUET PEDRICO Anne	01/01/2024

Valable le 30 Septembre 2024
pas de nouveau
de la
Redue
Guyon



Arrêté par l'Autorité Territoriale
Le 22 février 2024
Signature le maire Eliane MARSIGLIO
Cachet



Pour l'accès à un même grade, la liste est établie par ordre de priorité de nomination, en tenant compte de la proportion Hommes-Femmes.

Ce document peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de PAU, dans un délai de deux mois, après publication, soit par voie postale : villa Noulibos Cours Lyautey-B.P.543 - 64010 PAU CEDEX, soit via l'adresse internet suivante : www.telerecours.fr

A retourner au service Carrières du CDG grh@cdg32.fr qui en assure la publicité conformément à l'article L522-26 du code général de la fonction publique.

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle, conformément aux articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique

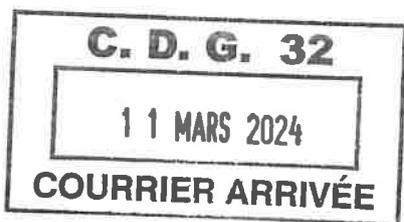
- ANNEE 2024 -

Fonctionnaires proposés :

Nombre de femmes : **1**

Nombre d'hommes : **0**

AVANCEMENT AU GRADE DE :	AGENTS	Date de l'examen	Date d'effet de nomination dans le nouveau grade
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL le 01/05/2024	VANGHELLE Elisabeth	Sans objet	01/05/2024



Arrêté par
l'Autorité
Territoriale

Le 11/03/2024

Signature
Cachet



Pour l'accès à un même grade, la liste est établie par ordre de priorité de nomination, en tenant compte de la proportion Hommes-Femmes.

Ce document peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de PAU, dans un délai de deux mois, après publication, soit par voie postale : villa Noulibos Cours Lyautey-B.P.543 - 64010 PAU CEDEX, soit via l'adresse internet suivante : www.telerecours.fr

A retourner au service Carrières du CDG arh@cdg32.fr qui en assure la publicité conformément à l'article L522-26 du code général de la fonction publique.

Mairie d'Estang - 2, Place Roger Bon - 32240 ESTANG-05.62.09.63.46-estangmairie@gmail.com



FLEURANCE

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle, conformément aux articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique

COMMUNE DE FLEURANCE

- ANNEE 2024 -

Fonctionnaires proposés :

Nombre de femmes : 3

Nombre d'hommes : 3

AVANCEMENT AU GRADE DE :	AGENTS	Date de l'examen	Date d'effet de nomination dans le nouveau grade
<i>Adjoint administratif principal 2^o classe, au 5^{ème} échelon:</i> Favorable au mieux le 01/07/2024	POLES <i>Frédéric</i>	12/05/2023	01/07/2024
<i>Adjoint technique principal 1^{ère} classe au 7^{ème} échelon:</i> Favorable au mieux le 01/01/2024	ANTONY <i>Michel</i>		01/07/2024
<i>Adjoint technique principal 1^{ère} classe au 6^{ème} échelon:</i> Favorable au mieux le 01/01/2024	CARNEIRO <i>Sandrine</i>		01/07/2024
<i>Adjoint technique principal 1^{ère} classe au 5^{ème} échelon:</i> Favorable au mieux le 01/01/2024	COLLEONI <i>David</i>		01/07/2024
<i>Adjoint technique principal 1^{ère} classe au 5^{ème} échelon:</i> Favorable au mieux le 01/01/2024	DESMERGER <i>Mandy</i>		01/07/2024
<i>Adjoint technique principal 1^{ère} classe au 5^{ème} échelon:</i> Favorable au mieux le 01/01/2024	DOMINGO <i>Sylvie</i>		01/07/2024



Arrêté par l'Autorité Territoriale,
Fleurance, le 08 mars 2024,
Le Maire,

Ronny GUARDIA-MAZZOLENI



Pour l'accès à un même grade, la liste est établie par ordre de priorité de nomination, en tenant compte de la proportion Hommes-Femmes.

Ce document peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de PAU, dans un délai de deux mois, après publication, soit par voie postale : villa Noulibos Cours Lyautey-B.P.543 - 64010 PAU CEDEX, soit via l'adresse internet suivante : www.telerecours.fr

A retourner au service Carrières du CDG grh@edg32.fr qui en assure la publicité conformément à l'article L522-26 du code général de la fonction publique.

COMMUNE DE GAVARRET-SUR-AULOUSTE

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle, conformément aux articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique

- ANNEE 2024 -

Fonctionnaires proposés :

Nombre de femmes : 1

Nombre d'hommes : 0

AVANCEMENT AU GRADE DE :	AGENTS	Date de l'examen	Date d'effet de nomination dans le nouveau grade
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe, Favorable au mieux le 01/05/2024	<i>DARROUX Jessica</i>	01 / 05 / 2024



Arrêté par l'Autorité Territoriale
Le Maire, Eric BIZ le 27 février 2024
Cachet

Pour l'accès à un même grade, la liste est établie par ordre de priorité de nomination, en tenant compte de la proportion Hommes-Femmes.

Ce document peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de PAU, dans un délai de deux mois, après publication, soit par voie postale : villa Noulibos Cours Lyautey-B.P.543 - 64010 PAU CEDEX, soit via l'adresse internet suivante : www.telerecours.fr

A retourner au service Carrières du CDG grh@edg32.fr qui en assure la publicité conformément à l'article L522-26 du code général de la fonction publique.



COMMUNE DE GIMONT

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle, conformément aux articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique

- ANNEE 2024 -

Fonctionnaires proposés :

Nombre de femmes :

Nombre d'hommes :

AVANCEMENT AU GRADE DE :	AGENTS	Date de l'examen	Date d'effet de nomination dans le nouveau grade
<i>Adjoint Administratif Principal 2^{ème} classe</i> Favorable au mieux le 01.01.2024	<i>COLOMBIÉ Virginie</i>	01.05.2024



Arrêté par l'Autorité Territoriale

Le 18 mars 2023

Le Maire,

Franck VILLENEUVE



Pour l'accès à un même grade, la liste est établie par ordre de priorité de nomination, en tenant compte de la proportion Hommes-Femmes.

Ce document peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de PAU, dans un délai de deux mois, après publication, soit par voie postale : villa Noulibos Cours Lyautey-B.P.543 - 64010 PAU CEDEX, soit via l'adresse internet suivante : www.telerecours.fr

A retourner au service Carrières du CDG grh@cdg32.fr qui en assure la publicité conformément à l'article L522-26 du code général de la fonction publique.

MAIRIE D'IDRAC-RESPAILLES

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle, conformément aux articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique

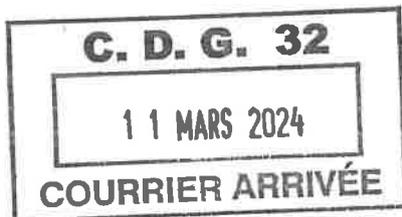
- ANNEE 2024 -

Fonctionnaires proposés :

Nombre de femmes : 1

Nombre d'hommes :

AVANCEMENT AU GRADE DE :	AGENTS	Date de l'examen	Date d'effet de nomination dans le nouveau grade
Adjoint administratif pal 1 ^{er} classe Favorable au mieux le 01/01/2024	<i>LUCANTIS Sandrine</i>	v. /	26/02/2024



Arrêté par l'Autorité Territoriale

Le 26.02.2024

Signature
Cachet



Pour l'accès à un même grade, la liste est établie par ordre de priorité de nomination, en tenant compte de la proportion Hommes-Femmes.

Ce document peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de PAU, dans un délai de deux mois, après publication, soit par voie postale : villa Noulibos Cours Lyautey-B.P.543 - 64010 PAU CEDEX, soit via l'adresse internet suivante : www.telerecours.fr

A retourner au service Carrières du CDG grh@cdg32.fr qui en assure la publicité conformément à l'article L522-26 du code général de la fonction publique.

Ville de l'Isle-Jourdain

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle, conformément aux articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique

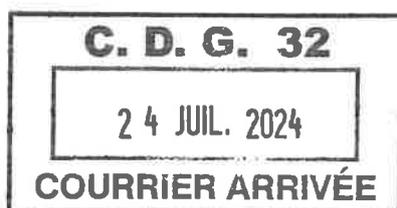
- ANNEE 2024 -

Fonctionnaires proposés :

Nombre de femmes : 05

Nombre d'hommes : 01

AVANCEMENT AU GRADE DE :	AGENTS	Date de l'examen	Date d'effet de nomination dans le nouveau grade
Adjoint d'Animation Ppal 1 ^{er} Favorable au mieux le 26.05.2024	<i>BARTHES Nadège</i>		01/11/2024
Adjoint d'Animation Ppal 1 ^{er} Favorable au mieux le 01.08.2024	<i>TONELLI Avelyne</i>		01/11/2024
Adjoint Administratif Ppal 1 ^{er} Favorable au mieux le 01.08.2024	<i>SAHUGUEDE Anne</i>		01/11/2024
Adjoint Technique Ppal 1 ^{er}	<i>OCHANDO Nathalie</i>		01/11/2024
Adjoint Technique Ppal 1 ^{er}	<i>JOJO Marie-Lydia</i>		01/11/2024
Agent de Maîtrise Principal Favorable au mieux le 01.12.2024	<i>CARRERE Thierry</i>		01/12/2024



Arrêté par l'Autorité Territoriale, le 15 juillet 2024

Le Maire,



Francis IDRAC

Pour l'accès à un même grade, la liste est établie par ordre de priorité de nomination, en tenant compte de la proportion Hommes-Femmes.

Ce document peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de PAU, dans un délai de deux mois, après publication, soit par voie postale : villa Noulibos Cours Lyautey-B.P.543 - 64010 PAU CEDEX, soit via l'adresse internet suivante : www.telerecours.fr

1 exemplaire est transmis au Centre de Gestion qui en assure la publicité conformément à l'article L522-26 du code général de la fonction publique.

COMMUNE DE LAGARDE-HACHAN**TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE**

Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle, conformément aux articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique

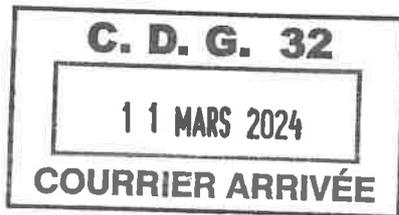
- ANNEE 2024 -

Fonctionnaires proposés :

Nombre de femmes : 1

Nombre d'hommes :

AVANCEMENT AU GRADE DE :	AGENTS	Date de l'examen	Date d'effet de nomination dans le nouveau grade
Adj administratif pal 1 cl, Favorable au mieux le 01/01/2024	LUCANTIS Sandrine	1 / 1	26/02/2024



Arrêté par l'Autorité Territoriale,

Le 26/02/2024

Signature



Pour l'accès à un même grade, la liste est établie par ordre de priorité de nomination, en tenant compte de la proportion Hommes-Femmes.

Ce document peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de PAU, dans un délai de deux mois, après publication, soit par voie postale : villa Noulibos Cours Lyautey-B.P.543 - 64010 PAU CEDEX, soit via l'adresse internet suivante : www.telerecours.fr

A retourner au service Carrières du CDG grh@cdg32.fr qui en assure la publicité conformément à l'article L522-26 du code général de la fonction publique.

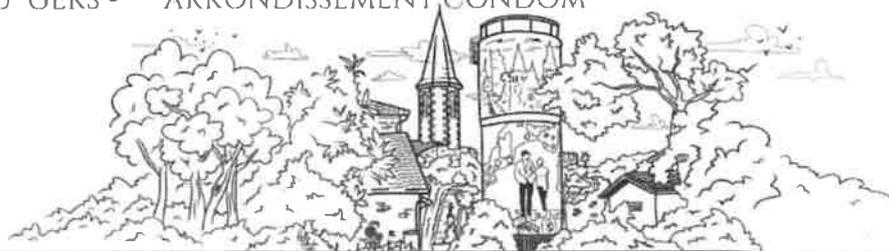


TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle, conformément aux articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique

- ANNEE 2024 -

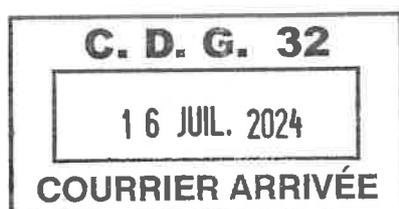
Fonctionnaires proposés :

Nombre de femmes : 2

Nombre d'hommes : 3

AVANCEMENT AU GRADE DE :	AGENTS	Date de l'examen	Date d'effet de nomination dans le nouveau grade
Adjoint administratif pal 2cl 5 ^{ème} échelon	<i>MAZZONETTO Delphine</i>	15/05/2023	07/03/2024

Arrêté par l'Autorité Territoriale
Le 16/04/2024



Pour l'accès à un même grade, la liste est établie par ordre de priorité de nomination, en tenant compte de la proportion Hommes-Femmes.

Ce document peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de PAU, dans un délai de deux mois, après publication, soit par voie postale : villa Noulibos Cours Lyautey-B.P.543 - 64010 PAU CEDEX, soit via l'adresse internet suivante : www.telerecours.fr

A retourner au service Carrières du CDG grh@cdg32.fr qui en assure la publicité conformément à l'article L522-26 du code général de la fonction publique.

COMMUNE DE LALANNE

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle, conformément aux articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique

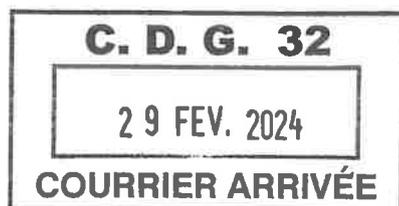
- ANNEE 2024 -

Fonctionnaires proposés :

Nombre de femmes : 1

Nombre d'hommes : 0

AVANCEMENT AU GRADE DE :	AGENTS	Date de l'examen	Date d'effet de nomination dans le nouveau grade
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe, Favorable au mieux le 01/05/2024	<i>DARROUX Jessica</i>	01/05/2024



Arrêté par l'Autorité Territoriale
Le Maire, Pierre CAUBET, le 29 février 2024
Cachet

Pour l'accès à un même grade, la liste est établie par ordre de priorité de nomination, en tenant compte de la proportion Hommes-Femmes.

Ce document peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de PAU, dans un délai de deux mois, après publication, soit par voie postale : villa Noulibos Cours Lyautey-B.P.543 - 64010 PAU CEDEX , soit via l'adresse internet suivante : www.telerecours.fr

A retourner au service Carrières du CDG grh@cdg32.fr qui en assure la publicité conformément à l'article L522-26 du code général de la fonction publique.

**MAIRIE
DE
LAMAZERE**

525, Chemin du Village

32300 LAMAZERE

Tél : 05.62.66.77.75

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle, conformément aux articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique

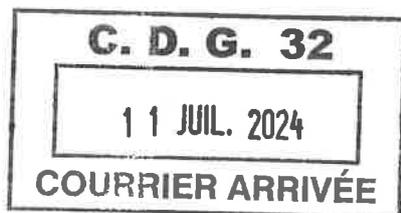
- ANNEE 2024 -

Fonctionnaires proposés : 1

Nombre de femmes : 1

Nombre d'hommes : /

AVANCEMENT AU GRADE DE :	AGENTS	Date de l'examen	Date d'effet de nomination dans le nouveau grade
Adjoint Administratif pal 1 cl, Favorable au mieux le 07/07/2024	<i>SOLANS Nathalie</i>	07/07/2024



Arrêté par l'Autorité Territoriale

Le 04/07/2024

Le Maire

Jean-Marc DESBARATS



Pour l'accès à un même grade, la liste est établie par ordre de priorité de nomination, en tenant compte de la proportion Hommes-Femmes.

Ce document peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de PAU, dans un délai de deux mois, après publication, soit par voie postale : villa Noulibos Cours Lyautey-B.P.543 - 64010 PAU CEDEX, soit via l'adresse internet suivante : www.telerecours.fr

A retourner au service Carrières du CDG grh@cdg32.fr qui en assure la publicité conformément à l'article L522-26 du code général de la fonction publique.

Commune de LARRESSINGLE

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle, conformément aux articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique

- ANNEE 2024 -

Fonctionnaires proposés :

Nombre de femmes : 1

Nombre d'hommes : 0

AVANCEMENT AU GRADE DE :	AGENTS	Date de l'examen	Date d'effet de nomination dans le nouveau grade
Adjoint Administratif principal 2 ^{ème} classe Favorable au mieux le 01/01/2024	<i>MAZZONETTO Delphine</i>	15/05/2023	07/03/2024

Arrêté par l'Autorité Territoriale, le 06/03/2024



Le Maire,
Xavier FERNANDEZ



Pour l'accès à un même grade, la liste est établie par ordre de priorité de nomination, en tenant compte de la proportion Hommes-Femmes.

Ce document peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de PAU, dans un délai de deux mois, après publication, soit par voie postale : villa Noulibos Cours Lyautey-B.P.543 - 64010 PAU CEDEX, soit via l'adresse internet suivante : www.telerecours.fr

A retourner au service Carrières du CDG grh@cdg32.fr qui en assure la publicité conformément à l'article L522-26 du code général de la fonction publique.



Mairie de Larroque sur l'Osse

☒ : au Village 32100 LARROQUE SUR L'OSSE
☎ / 📠 : 05.62.28.01.17
@ : mairielarroquesurlosse@orange.fr
Horaires d'ouverture de la Mairie :
Mardi et Vendredi : 13h15-17h15

LARROQUE SUR L'OSSE

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle, conformément aux articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique

- ANNEE 2024 -

Fonctionnaires proposés :
Nombre de femmes : 1
Nombre d'hommes :

AVANCEMENT AU GRADE DE :	AGENTS	Date de l'examen	Date d'effet de nomination dans le nouveau grade
Adjoint administratif principal 1 ^{er} classe, Favorable au mieux le 24/04/2024	<i>BOYADJIAN NADIA</i>	24/04/2024

Arrêté par l'Autorité Territoriale
Patricia ESPÉRON
Le 16 avril 2024



Pour l'accès à un même grade, la liste est établie par ordre de priorité de nomination, en tenant compte de la proportion Hommes-Femmes.

Ce document peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de PAU, dans un délai de deux mois, après publication, soit par voie postale : villa Noulibos Cours Lyautey-B.P.543 - 64010 PAU CEDEX , soit via l'adresse internet suivante : www.telerecours.fr

A retourner au service Carrières du CDG grh@cdg32.fr qui en assure la publicité conformément à l'article L522-26 du code général de la fonction publique.

**Mairie
de
Lasserrade
32160
GERS**

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle, conformément aux articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique

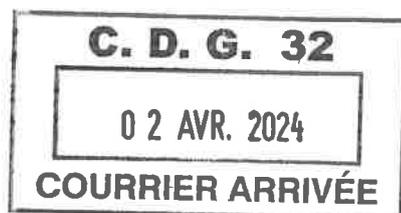
- ANNEE 2024 -

Fonctionnaires proposés : **Christine MORA**

Nombre de femmes : **1**

Nombre d'hommes : **0**

AVANCEMENT AU GRADE DE :	AGENTS	Date de l'examen	Date d'effet de nomination dans le nouveau grade
(GRADE), Favorable au mieux le 11-08-2024	MORA Christine /	11-08-2024



Arrêté par l'Autorité Territoriale

Le 2 avril 2024

Cachet

Le Maire,
Isabelle
BLANCHARD



Pour l'accès à un même grade, la liste est établie par ordre de priorité de nomination, en tenant compte de la proportion Hommes-Femmes.

Ce document peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de PAU, dans un délai de deux mois, après publication, soit par voie postale : villa Noulibos Cours Lyautey-B.P.543 - 64010 PAU CEDEX, soit via l'adresse internet suivante : www.telerecours.fr

A retourner au service Carrières du CDG grh@edg32.fr qui en assure la **publicité** conformément à l'article L522-26 du code général de la fonction publique.



MAIRIE DE LASSEUBE-PROPRE

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle, conformément aux articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique

- ANNEE 2024 -

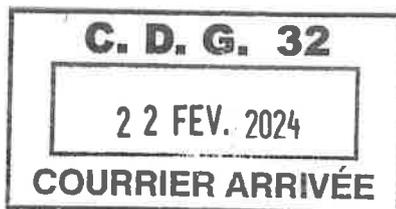
Fonctionnaires proposés :

Nombre de femmes : 1

Nombre d'hommes : 1

AVANCEMENT AU GRADE DE :	AGENTS	Date de l'examen	Date d'effet de nomination dans le nouveau grade
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1 ^{ère} CLASSE – 6 ^{ème} échelon, Favorable au mieux le 01/01/2024 +11 M 29 J IB/460 IM/408 11M 29 J	BLOTTIN CATHERINE	NEANT	01/01/2024

Arrêté par l'Autorité Territoriale
Le 22/02/2024
Le Maire, André SEMPASTOUS



Pour l'accès à un même grade, la liste est établie par ordre de priorité de nomination, en tenant compte de la proportion Hommes-Femmes.

Ce document peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de PAU, dans un délai de deux mois, après publication, soit par voie postale : villa Noulibos Cours Lyautey-B.P.543 - 64010 PAU CEDEX, soit via l'adresse internet suivante : www.telerecours.fr

A retourner au service Carrières du CDG grh@cdg32.fr qui en assure la publicité conformément à l'article L522-26 du code général de la fonction publique.



MAIRIE DE LASSEUBE-PROPRE

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle, conformément aux articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique

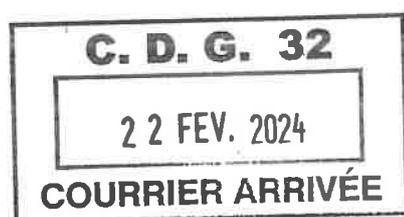
- ANNEE 2024 -

Fonctionnaires proposés :

Nombre de femmes : 1

Nombre d'hommes : 1

AVANCEMENT AU GRADE DE :	AGENTS	Date de l'examen	Date d'effet de nomination dans le nouveau grade
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2 ^{ème} CLASSE – 5 ^{ème} échelon, Favorable au mieux le 01/01/2024 +6 M 8 J IB/396 IM/374 6 M 8 J	COUEILLE PHILIPPE	NEANT	01/01/2024



Arrêté par l'Autorité Territoriale
Le 22/02/2024

Le Maire, André SEMPASTOUS

Pour l'accès à un même grade, la liste est établie par ordre de priorité de nomination, en tenant compte de la proportion Hommes-Femmes.

Ce document peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de PAU, dans un délai de deux mois, après publication, soit par voie postale : villa Noulibos Cours Lyautey-B.P.543 - 64010 PAU CEDEX, soit via l'adresse internet suivante : www.telerecours.fr

A retourner au service Carrières du CDG grh@cdg32.fr qui en assure la publicité conformément à l'article L522-26 du code général de la fonction publique.

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle, conformément aux articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique

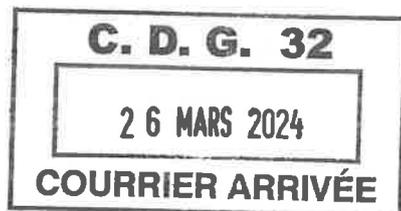
- ANNEE 2024 -

Fonctionnaires proposés :

Nombre de femmes : 1

Nombre d'hommes : 0

AVANCEMENT AU GRADE DE :	AGENTS	Date de l'examen	Date d'effet de nomination dans le nouveau grade
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe, Favorable au mieux le 24/04/2024	<i>DUBOS Carine</i>	24/04/2024



Arrêté par l'Autorité Territoriale

Le 21 mars 2024

Bernard MARSEILLAN, Maire



Pour l'accès à un même grade, la liste est établie par ordre de priorité de nomination, en tenant compte de la proportion Hommes-Femmes.

Ce document peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de PAU, dans un délai de deux mois, après publication, soit par voie postale : villa Noulibos Cours Lyautey-B.P.543 - 64010 PAU CEDEX, soit via l'adresse internet suivante : www.telerecours.fr

A retourner au service Carrières du CDG grh@cdg32.fr qui en assure la publicité conformément à l'article L522-26 du code général de la fonction publique.

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle, conformément aux articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique

- ANNEE 2024 -

Fonctionnaires proposés : 3

Nombre de femmes : 1

Nombre d'hommes : 2

AVANCEMENT AU GRADE DE :	AGENTS	Date de l'examen	Date d'effet de nomination dans le nouveau grade
Adjoint d'animation pal 1 cl - 7 ^{ème} échelon IB/478 IM/420	<i>BALDIN Sylvie</i>	01.01.2024
Adjoint technique pal 1 cl-4 ^{ème} échelon + 9 M et 15 J IB/430 IM/385	<i>FARBOS Bastien</i>	30/06/2016	01.01.2024
Adjoint technique pal 1 cl - 7 ^{ème} échelon + 1 M et 26 J IB/478 IM/420	<i>SUCERE Thierry</i>		01.01.2024



Arrêté par l'Autorité Territoriale
 Patricia FEUILLET GALABERT
 MAIRE du HOUGA

Le :
 Signature et cachet



Pour l'accès à un même grade, la liste est établie par ordre de priorité de nomination, en tenant compte de la proportion Hommes-Femmes.

Ce document peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de PAU, dans un délai de deux mois, après publication, soit par voie postale : villa Noulibos Cours Lyautey-B.P.543 - 64010 PAU CEDEX, soit via l'adresse internet suivante : www.telerecours.fr



CENTRE DE GESTION
de la FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE
TERRITORIALE DES LANDES

Maison des Communes - Service Concours - B.P. 30069
40002 MONT-DE-MARSAN CEDEX

Tél : 05.58.85.80.00 - Fax : 05.40.00.08.03

Email : concours@cdg40.fr

ATTESTATION DE REUSSITE

Je soussigné, Jean-Claude DEYRES, président du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Landes, atteste que,

Monsieur Bastien FARBOS

né le 26/02/1976 à AIRE SUR L'ADOUR,

a subi avec succès les épreuves de l'examen professionnel d' :

ADJOINT TECHNIQUE DE 1^{ERE} CLASSE

organisées par le Centre de gestion des Landes en 2016.

En foi de quoi le jury l'a déclaré ADMIS.

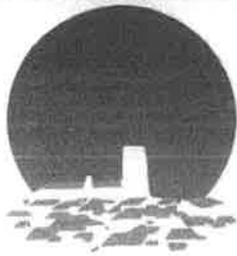
La présente attestation lui est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Mont-de-Marsan, le 30 juin 2016

Le Président,



Jean-Claude DEYRES



VILLE DE
LECTOURE

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Établi par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle, conformément aux articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique

ANNEE 2024

Fonctionnaires proposés : 5

Nombre de femmes :4

Nombre d'hommes : 1

AVANCEMENT AU GRADE DE :	AGENTS	Date de l'examen	Date d'effet de nomination dans le nouveau grade
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe Favorable au mieux le 01/01/2024	DUBUC Alexia	/	01/10/2024
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe Favorable au mieux le 22/02/2024	MAULIN Alexia	/	01/10/2024
Adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe Favorable au mieux le 26/03/2024	MEDJAOUR Sabah	/	01/10/2024
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe Favorable au mieux le 01/01/2024	BOTTEGA Jérôme	/	01/10/2024
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe Favorable au mieux le 01/01/2024	MOULIE Marie-Ange	/	01/10/2024

Arrêté par l'Autorité Territoriale le 7 mai 2024



Le Maire,

Xavier BALLENGHIEN

Ce document peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de PAU, dans un délai de deux mois, après publication, soit par voie postale : villa Noulibos Cours Lyautey-B.P.543 - 64010 PAU CEDEX, soit via l'adresse internet suivante : www.telerecours.fr

A retourner au service Carrières du CDG grh@cdg32.fr qui en assure la publicité conformément à l'article L522-26 du code général de la fonction publique.

HÔTEL DE VILLE

Place du Général de Gaulle - 32700 LECTOURE - Tél. 05 62 68 70 22 - Fax 05 62 68 91 60 - email : contact@mairie-lectoure.fr
Site : www.lectoure.fr



TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle, conformément aux articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique

- ANNEE 2024 -

Fonctionnaires proposés :

Nombre de femmes : 0

Nombre d'hommes :1

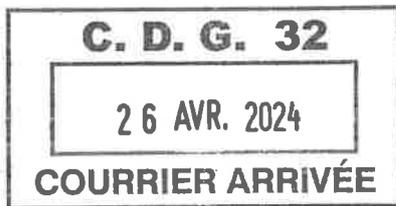
AVANCEMENT AU GRADE DE :	AGENTS	Date de l'examen	Date d'effet de nomination dans le nouveau grade
Agent de maîtrise principal Favorable au mieux le .01/06/2024	<i>Beyria jéréemie</i>	01/06/2024

Arrêté par l'Autorité Territoriale

Le 19 mars 2024

Le Maire

Jean-Pierre COT



Pour l'accès à un même grade, la liste est établie par ordre de priorité de nomination, en tenant compte de la proportion Hommes-Femmes.

Ce document peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de PAU, dans un délai de deux mois, après publication, soit par voie postale : villa Noulibos Cours Lyautey-B.P.543 - 64010 PAU CEDEX , soit via l'adresse internet suivante : www.telerecours.fr

1 exemplaire est transmis au Centre de Gestion qui en assure la publicité conformément à l'article L522-26 du code général de la fonction publique.

MAIRIE DE MAIGNAUT-TAUZIA

.....

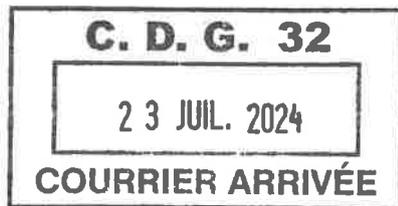
TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle, conformément aux articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique

- ANNEE 2024 -

Fonctionnaires proposés :
Nombre de femmes : 1
Nombre d'hommes :

AVANCEMENT AU GRADE DE :	AGENTS	Date de l'examen	Date d'effet de nomination dans le nouveau grade
(GRADE), Favorable au mieux le 01/01/2024.	<i>DESPAX Nathalie</i>	01/01/2024



Arrêté par l'Autorité Territoriale
Le 10/1/2024 Signature
Cachet



Pour l'accès à un même grade, la liste est établie par ordre de priorité de nomination, en tenant compte de la proportion Hommes-Femmes.

Ce document peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de PAU, dans un délai de deux mois, après publication, soit par voie postale : villa Noulibos Cours Lyautey-B.P.543 - 64010 PAU CEDEX, soit via l'adresse internet suivante : www.telerecours.fr

A retourner au service Carrières du CDG grh@cdg32.fr qui en assure la publicité conformément à l'article L522-26 du code général de la fonction publique.

COMMUNE DE MARCIAC

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle, conformément aux articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique

- ANNEE 2024 -

Fonctionnaires proposés : 1

Nombre de femmes : 1

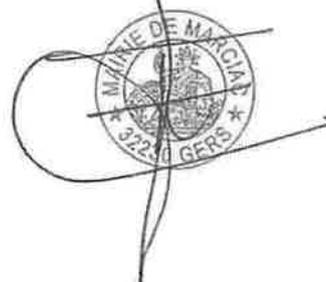
Nombre d'hommes : 0

AVANCEMENT AU GRADE DE :	AGENTS	Date de l'examen	Date d'effet de nomination dans le nouveau grade
Attaché Principal - Favorable au mieux le 01/06/2024	<i>MERESSE Céline</i>	14/09/2023	01/05/2024



Arrêté par l'Autorité Territoriale
Le 04 avril 2024

Le Maire,
M. Jean-Louis GUILHAUMON



Ce document peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de PAU, dans un délai de deux mois, après publication, soit par voie postale : villa Noulibos Cours Lyautey-B.P.543 - 64010 PAU CEDEX, soit via l'adresse internet suivante : www.telerecours.fr

A retourner au service Carrières du CDG grh@cdg32.fr qui en assure la publicité conformément à l'article L522-26 du code général de la fonction publique.

COMMUNE DE MAS D'AUVIGNON

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle, conformément aux articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique

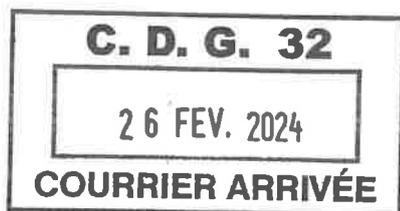
- ANNEE 2024 -

Fonctionnaires proposés :

Nombre de femmes : 1

Nombre d'hommes : 0

AVANCEMENT AU GRADE DE :	AGENTS	Date de l'examen	Date d'effet de nomination dans le nouveau grade
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe, Favorable au mieux le 01/05/2024	<i>DARROUX Jessica</i>	01/05/2024



Arrêté par l'Autorité Territoriale

Le 26 février 2024 Signature

Cachet

Le Maire Max ROUMAT

Pour l'accès à un même grade, la liste est établie par ordre de priorité de nomination, en tenant compte de la proportion Hommes-Femmes.

Ce document peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de PAU, dans un délai de deux mois, après publication, soit par voie postale : villa Noulibos Cours Lyautey-B.P.543 - 64010 PAU CEDEX, soit via l'adresse internet suivante : www.telerecours.fr

A retourner au service Carrières du CDG grh@edg32.fr qui en assure la publicité conformément à l'article L522-26 du code général de la fonction publique.

COMMUNE DE MASSEUBE

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle, conformément aux articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique

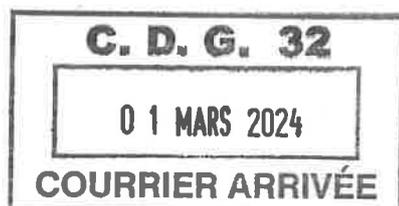
- ANNEE 2024 -

Fonctionnaires proposés : 1

Nombre de femmes : 0

Nombre d'hommes : 1

AVANCEMENT AU GRADE DE :	AGENTS	Date de l'examen	Date d'effet de nomination dans le nouveau grade
Adjoint technique principal 2 cl- 5 ème échelon + 4M 14Jib/396 IM/374, Favorable au mieux le 01/05/2024	<i>JEDRIC Fabien</i>		01/05/2024



Arrêté par l'Autorité Territoriale

Le 28 février 2024

Roger BREIL



Pour l'accès à un même grade, la liste est établie par ordre de priorité de nomination, en tenant compte de la proportion Hommes-Femmes.

Ce document peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de PAU, dans un délai de deux mois, après publication, soit par voie postale : villa Noulibos Cours Lyautey-B.P.543 - 64010 PAU CEDEX , soit via l'adresse internet suivante : www.telerecours.fr

A retourner au service Carrières du CDG grh@cdg32.fr qui en assure la publicité conformément à l'article L522-26 du code général de la fonction publique.



Commune de MIÉLAN

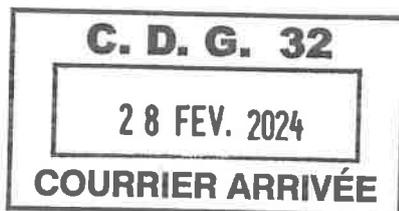
TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle, conformément aux articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique

- ANNEE 2024 -

Fonctionnaires proposés : 1
Nombre de femmes : 0
Nombre d'hommes : 1

AVANCEMENT AU GRADE DE :	AGENTS	Date de l'examen	Date d'effet de nomination dans le nouveau grade
Agent de maîtrise principal, Favorable au mieux le 01.12.2024	GHOUMIDATE Milmoun	01.12.2024



Arrêté par le Maire de Miélan,
Jean-Loup ARENOU
Le 27 février 2024



Pour l'accès à un même grade, la liste est établie par ordre de priorité de nomination, en tenant compte de la proportion Hommes-Femmes.

Ce document peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de PAU, dans un délai de deux mois, après publication, soit par voie postale : villa Noulibos Cours Lyautey-B.P.543 - 64010 PAU CEDEX, soit via l'adresse internet suivante : www.telerecours.fr

A retourner au service Carrières du CDG grh@cdg32.fr qui en assure la publicité conformément à l'article L522-26 du code général de la fonction publique.

Mairie de Mirande

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle, conformément aux articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique

- ANNEE 2024 -

Fonctionnaires proposés :

Nombre de femmes :

Nombre d'hommes :1

AVANCEMENT AU GRADE DE :	AGENTS	Date de l'examen	Date d'effet de nomination dans le nouveau grade
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe, Favorable au mieux le 13/07/2024	LARTIGUE Thomas		13/07/2024

Arrêté par le Maire,

L'Adjoint Délégué,

Guy Forment,

Cachet

le 22/04/2024



Pour l'accès à un même grade, la liste est établie par ordre de priorité de nomination, en tenant compte de la proportion Hommes-Femmes.

Ce document peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de PAU, dans un délai de deux mois, après publication, soit par voie postale : villa Noulibos Cours Lyautey-B.P.543 - 64010 PAU CEDEX, soit via l'adresse internet suivante : www.telerecours.fr

A retourner au service Carrières du CDG grh@cdg32.fr qui en assure la publicité conformément à l'article L522-26 du code général de la fonction publique.



TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle, conformément aux articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique

- ANNEE 2024 -

Fonctionnaires proposés : 1
Nombre de femmes : 1
Nombre d'hommes : 0

AVANCEMENT AU GRADE DE :	AGENTS	Date de l'examen	Date d'effet de nomination dans le nouveau grade
Adjoint Administratif pal 1 cl. - 4 ^{ème} échelon + 1A 6 M 10 J – IB/430 IM/385 Favorable au mieux le 24/04/2024	LABARRERE Nadège		24/04/2024



Arrêté par l'Autorité Territoriale
Le 12/03/2024

Alain GATEAU, Maire de Monblanc



Pour l'accès à un même grade, la liste est établie par ordre de priorité de nomination, en tenant compte de la proportion Hommes-Femmes.

Ce document peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de PAU, dans un délai de deux mois, après publication, soit par voie postale : villa Noulibos Cours Lyautey-B.P.543 - 64010 PAU CEDEX, soit via l'adresse internet suivante : www.telerecours.fr

A retourner au service Carrières du CDG grh@cdg32.fr qui en assure la publicité conformément à l'article L522-26 du code général de la fonction publique.

MAIRIE
DE

MONCLAR-SUR-LOSSE

Mr LAPREBENDE Benoît

Tel : 06 11 77 42 12

Mail : benoit.laprebende@sfr.fr

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Établi par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle, conformément aux articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique

- ANNEE 2024 -

Fonctionnaires proposés : 1

Nombre de femmes : 1

Nombre d'hommes : 0

AVANCEMENT AU GRADE DE :	AGENTS	Date de l'examen	Date d'effet de nomination dans le nouveau grade
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe – 4 ^{ème} échelon - Favorable au mieux le 01/05/2024	<i>DORE Céline Née FORGUES</i>	01/05/2024



Arrêté par l'Autorité Territoriale

Le 04/03/2024,

Signature

Cachet

M. Benoit LAPREBENDE
Maire de Monclar-Sur-Losse



Pour l'accès à un même grade, la liste est établie par ordre de priorité de nomination, en tenant compte de la proportion Hommes-Femmes.

Ce document peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de PAU, dans un délai de deux mois, après publication, soit par voie postale : villa Noulibos Cours Lyautey-B.P.543 - 64010 PAU CEDEX , soit via l'adresse internet suivante : www.telerecours.fr

A retourner au service Carrières du CDG grh@cdg32.fr qui en assure la publicité conformément à l'article L522-26 du code général de la fonction publique.

Mairie de Monferran-Savès

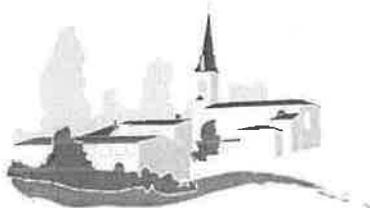


TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle, conformément aux articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique

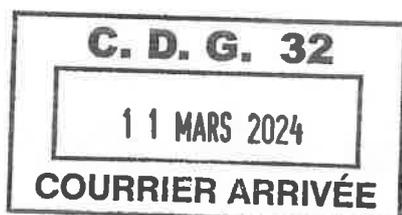
- ANNEE 2024 -

Fonctionnaires proposés : 2

Nombre de femmes : 1.

Nombre d'hommes : 1

AVANCEMENT AU GRADE DE :	AGENTS	Date de l'examen	Date d'effet de nomination dans le nouveau grade
(Agent de maîtrise principal-3 ^{ème} échelon), Favorable au mieux le 01/07/2024	CHAUDAT Christine		01/07/2024
(Adjoint technique principal 1 cl 3 ^{ème} échelon), Favorable au mieux le 01/01/2024	RAVERA Alexandre		01/01/2024



Arrêté par l'Autorité Territoriale

Le 07 mars 2024 Signature

Cachet



Pour l'accès à un même grade, la liste est établie par ordre de priorité de nomination, en tenant compte de la proportion Hommes-Femmes.

Ce document peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de PAU, dans un délai de deux mois, après publication, soit par voie postale : villa Noulibos Cours Lyautey-B.P.543 - 64010 PAU CEDEX, soit via l'adresse internet suivante : www.telerecours.fr

A retourner au service Carrières du CDG grh@edg32.fr qui en assure la publicité conformément à l'article L522-26 du code général de la fonction publique.

COMMUNE DE MONTEGUT

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle, conformément aux articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique

- ANNEE 2024 -

Fonctionnaires proposés :

Nombre de femmes :

Nombre d'hommes :

AVANCEMENT AU GRADE DE :	AGENTS	Date de l'examen	Date d'effet de nomination dans le nouveau grade
Adjoint technique pal 1 cl Favorable au mieux le 01/01/2024	ARNAL-TELLET Jean-Luc	NEANT	01/01/2024



Arrêté par l'Autorité Territoriale

Le 04/03/2024

Jérôme SAMALENS,
MAIRE



Pour l'accès à un même grade, la liste est établie par ordre de priorité de nomination, en tenant compte de la proportion Hommes-Femmes.

Ce document peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de PAU, dans un délai de deux mois, après publication, soit par voie postale : villa Noulibos Cours Lyautey-B.P.543 - 64010 PAU CEDEX, soit via l'adresse internet suivante : www.telerecours.fr

A retourner au service Carrières du CDG grh@cdg32.fr qui en assure la publicité conformément à l'article L522-26 du code général de la fonction publique.



Mairie de Mouchan



Cluny et les
Sites Clunisiens
Candidature
Patrimoine Mondial

Courriel : mairie.mouchan@orange.fr

Site : www.mouchan.fr

COMMUNE DE MOUCHAN

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle, conformément aux articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique

- ANNEE 2024 -

Fonctionnaires proposés :

Nombre de femmes : 1

Nombre d'hommes : 1

AVANCEMENT AU GRADE DE :	AGENTS	Date de l'examen	Date d'effet de nomination dans le nouveau grade
Adjoint administratif principal 1 ^{er} classe, Favorable au mieux le 24/04/2024	<i>BOYADJIAN NADIA</i>	24/04/2024
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe, Favorable au mieux le 01/01/2024	<i>DE BORTOLI NICOLAS</i>	11/04/2024	11/04/2024



Arrêté par l'Autorité Territoriale
Christian TOUHÉ-RUMEAU, Maire
Le 16 avril 2024



Pour l'accès à un même grade, la liste est établie par ordre de priorité de nomination, en tenant compte de la proportion Hommes-Femmes.

Ce document peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de PAU, dans un délai de deux mois, après publication, soit par voie postale : villa Noulibos Cours Lyautey-B.P.543 - 64010 PAU CEDEX, soit via l'adresse internet suivante : www.telerecours.fr

A retourner au service Carrières du CDG grh@cdg32.fr qui en assure la publicité conformément à l'article L522-26 du code général de la fonction publique.

82 Rue Olympe de Gouges - 32330 MOUCHAN - ☎ : 05.62.28.40.33 - 📠 : 05.62.28.25.54

Horaires d'ouverture de la Mairie :

Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi : 13h30-17h00 et samedi 9h-12h00



Centre de Gestion
de la Fonction Publique
Territoriale du Lot



SERVICE CONCOURS ET EXAMENS

Emploi-concours@cdg46.fr

ATTESTATION DE RÉUSSITE

La Présidente du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Lot
atteste que

Monsieur Nicolas DE BORTOLI

Né le 08 décembre 1992

a subi avec succès les épreuves de l'**Examen professionnel d'Adjoint technique principal de 2ème classe - avancement de grade – session 2024** et a été déclaré admis par le jury réuni le 09 avril 2024.

La liste d'admission correspondante prend effet au 11 avril 2024.

La présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Pradines, le 16 avril 2024.

La Présidente du CDG 46,

Madame Véronique ARNAUDET

IMPORTANT

*Il ne sera délivré qu'un seul exemplaire de cette attestation.
Afin de pouvoir faire une mise à jour de la liste d'aptitude, il est important de nous transmettre l'arrêté de nomination en retour.*

CDGFPT du LOT

12, avenue Charles Pillat
46090 PRADINES

Tél. : 05 65 23 00 95

Courriel : contact@cdg46.fr

Site : www.cdg46.fr

Siret : 284 600 020 00028

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.

COMMUNE DE NOILHAN

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle, conformément aux articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique

- ANNEE 2024 -

Fonctionnaires proposés :

Nombre de femmes : 1....

Nombre d'hommes :

AVANCEMENT AU GRADE DE :	AGENTS	Date de l'examen	Date d'effet de nomination dans le nouveau grade
REDACTEUR PRINCIPAL 2eme classe, Favorable au mieux le 01/01/2024	<i>SAINTE AGUET PEDRICO Anne</i>	<i>31 mai 2024</i>

Arrêté par l'Autorité Territoriale

Le *02/05/2024* Signature

Cachet



Pour l'accès à un même grade, la liste est établie par ordre de priorité de nomination, en tenant compte de la proportion Hommes-Femmes.

Ce document peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de PAU, dans un délai de deux mois, après publication, soit par voie postale : villa Noullobos Cours Lyautey-B.P.543 - 64010 PAU CEDEX, soit via l'adresse internet suivante : www.telerecours.fr

A retourner au service Carrières du CDG grh@cdg32.fr qui en assure la publicité conformément à l'article L522-26 du code général de la fonction publique.

COMMUNE DE NOUGAROLET (Gers)

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle, conformément aux articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique

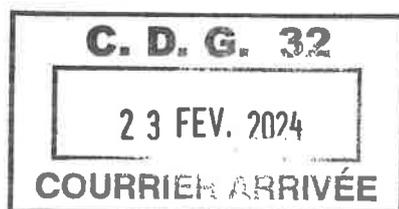
- ANNEE 2024 -

Fonctionnaires proposés :

Nombre de femmes : 1

Nombre d'hommes : 0

AVANCEMENT AU GRADE DE :	AGENTS	Date de l'examen	Date d'effet de nomination dans le nouveau grade
(Agent de maîtrise principal), Favorable au mieux le 01/01/2024	ZAMBELLI Nathalie	Néant	01/01/2024



Arrêté par l'Autorité Territoriale

Le 22/02/2024,

Po/Le Maire empêché,

Le Maire Adjoint,

Chantal SCHARAT

Signature

Cachet



Pour l'accès à un même grade, la liste est établie par ordre de priorité de nomination, en tenant compte de la proportion Hommes-Femmes.

Ce document peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de PAU, dans un délai de deux mois, après publication, soit par voie postale : villa Noulivos Cours Lyautey-B.P.543 - 64010 PAU CEDEX, soit via l'adresse internet suivante : www.telerecours.fr

A retourner au service Carrières du CDG grh@cdg32.fr qui en assure la publicité conformément à l'article L522-26 du code général de la fonction publique.

MAIRIE DE NOULENS

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle, conformément aux articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique

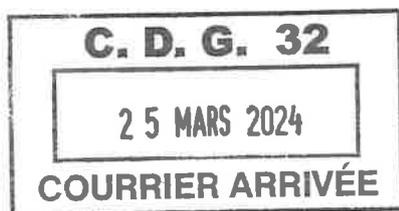
- ANNEE 2024 -

Fonctionnaires proposés :

Nombre de femmes : 1

Nombre d'hommes : 0

AVANCEMENT AU GRADE DE :	AGENTS	Date de l'examen	Date d'effet de nomination dans le nouveau grade
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe, Favorable au mieux le 24/04/2024	DUBOS Carine	24/04/2024



Arrêté par l'Autorité Territoriale

Le 24 avril 2024

Sylvain FONTAN, Maire



Pour l'accès à un même grade, la liste est établie par ordre de priorité de nomination, en tenant compte de la proportion Hommes-Femmes.

Ce document peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de PAU, dans un délai de deux mois, après publication, soit par voie postale : villa Noulibos Cours Lyautey-B.P.543 - 64010 PAU CEDEX, soit via l'adresse internet suivante : www.telerecours.fr

A retourner au service Carrières du CDG grh@edg32.fr qui en assure la publicité conformément à l'article L522-26 du code général de la fonction publique.



Pavie

entre ville et campagne

MAIRIE DE PAVIE

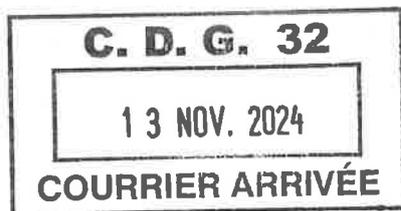
TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle, conformément aux articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique

- ANNEE 2024 -

Fonctionnaires proposés : 2
Nombre de femmes : 1
Nombre d'hommes : 1

AVANCEMENT AU GRADE DE :	AGENTS	Date de l'examen	Date d'effet de nomination dans le nouveau grade
Adjoint du patrimoine principal 1 ^{ère} classe	SCATTOLIN Mélanie	/	01.12.2024
Agent de maîtrise principal	CABIRAN Eric	/	01.12.2024



Arrêté par l'Autorité Territoriale
Pavie, le 5 novembre 2024
Le Maire,

Jean-Michel BLAIS



Pour l'accès à un même grade, la liste est établie par ordre de priorité de nomination, en tenant compte de la proportion Hommes-Femmes.

Ce document peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de PAU, dans un délai de deux mois, après publication, soit par voie postale : villa Noulibos Cours Lyautey-B.P.543 - 64010 PAU CEDEX, soit via l'adresse internet suivante : www.telerecours.fr

1 exemplaire est transmis au Centre de Gestion qui en assure la publicité conformément à l'article L522-26 du code général de la fonction publique.



COMMUNE DE PAULHAC

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle, conformément aux articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique

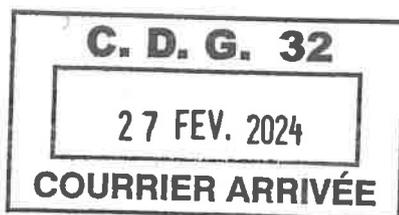
- ANNEE 2024 -

Fonctionnaires proposés :

Nombre de femmes : 1

Nombre d'hommes : 1

AVANCEMENT AU GRADE DE :	AGENTS	Date de l'examen	Date d'effet de nomination dans le nouveau grade
Adjoint technique pal 1ère classe, Favorable au mieux le 01-12-2024	CASSIN Patrice		01-12-2024
Adjoint technique pal 1ère classe, Favorable au mieux le 23-12-2024	CASSIN Patrice		23-12-2024
Adjoint Administratif pal 1ère classe Adjoint administratif pal de 1ère classe, Favorable au mieux le 07-07-2024	LAVOLLÉE Natacha		07-07-2024



Arrêté par l'Autorité Territoriale
Le 26 février 2024



Pour l'accès à un même grade, la liste est établie par ordre de priorité de nomination, en tenant compte de la proportion Hommes-Femmes.

Ce document peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de PAU, dans un délai de deux mois, après publication, soit par voie postale : villa Noulibos Cours Lyautey-B.P.543 - 64010 PAU CEDEX, soit via l'adresse internet suivante : www.telerecours.fr

A retourner au service Carrières du CDG grh@edg32.fr qui en assure la publicité conformément à l'article L522-26 du code général de la fonction publique.

PREIGNAN

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle, conformément aux articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique

- ANNEE 2024 -

Fonctionnaires proposés :

Nombre de femmes : 1

Nombre d'hommes : 1

AVANCEMENT AU GRADE DE :	AGENTS	Date de l'examen	Date d'effet de nomination dans le nouveau grade
Adjoint technique pal 2cl, Favorable au mieux le 01/01/2024	VERGE Sébastien	de	01/01/2024



par l'Autorité Territoriale
Signature

Cachet

de Paule,
Jérôme CASSERE

Pour l'accès à un même grade, la liste est établie par ordre de priorité de nomination, en tenant compte de la proportion Hommes-Femmes.

Ce document peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de PAU, dans un délai de deux mois, après publication, soit par voie postale : villa Noulibos Cours Lyautey-B.P.543 - 64010 PAU CEDEX, soit via l'adresse internet suivante : www.telerecours.fr

A retourner au service Carrières du CDG grh@edg32.fr qui en assure la publicité conformément à l'article L522-26 du code général de la fonction publique.

PREIGNAN

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle, conformément aux articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique

- ANNEE 2024 -

Fonctionnaires proposés :

Nombre de femmes : 1

Nombre d'hommes : 1

AVANCEMENT AU GRADE DE :	AGENTS	Date de l'examen	Date d'effet de nomination dans le nouveau grade
Adjoint administratif pal 1cl, Favorable au mieux le 26/06/2024	ZEGAR Renata	J.	26/06/2024



Arrêté par l'Autorité Territoriale de Paie,
Signature Jérôme LASSERRE
Cachet

Pour l'accès à un même grade, la liste est établie par ordre de priorité de nomination, en tenant compte de la proportion Hommes-Femmes.

Ce document peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de PAU, dans un délai de deux mois, après publication, soit par voie postale : villa Noulibos Cours Lyautey-B.P.543 - 64010 PAU CEDEX, soit via l'adresse internet suivante : www.telerecours.fr

A retourner au service Carrières du CDG grh@cdg32.fr qui en assure la publicité conformément à l'article L522-26 du code général de la fonction publique.

Mairie de PUYCASQUIER

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle, conformément aux articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique

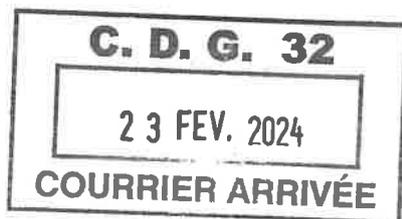
- ANNEE 2024 -

Fonctionnaires proposés : Thierry LERDA

Nombre de femmes : 0....

Nombre d'hommes : ...1.

AVANCEMENT AU GRADE DE :	AGENTS	Date de l'examen	Date d'effet de nomination dans le nouveau grade
Adjoint Technique pal 1 cl 7 ^{ème} échelon Favorable au mieux le 01/09/2024....	<i>LERDA Thierry</i>01/09/2024.....



Arrêté par l'Assemblée Territoriale
Le 23 février 2024
Signature
LOUIS TURCHIN
Maire

Pour l'accès à un même grade, la liste est établie par ordre de priorité de nomination, en tenant compte de la proportion Hommes-Femmes.

Ce document peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de PAU, dans un délai de deux mois, après publication, soit par voie postale : villa Noulibos Cours Lyautey-B.P.543 - 64010 PAU CEDEX , soit via l'adresse internet suivante : www.telerecours.fr

A retourner au service Carrières du CDG grh@cdg32.fr qui en assure la publicité conformément à l'article L522-26 du code général de la fonction publique.

MAIRIE DE SAINT ANDRE

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle, conformément aux articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique

- ANNEE 2024 -

Fonctionnaires proposés : 1

Nombre de femmes : 1

Nombre d'hommes : 0

AVANCEMENT AU GRADE DE :	AGENTS	Date de l'examen	Date d'effet de nomination dans le nouveau grade
Adjoint administratif pal. 1 cl. – 4 ^{ème} échelon + 1A 6M 10J – Favorable au mieux le 24/04/2024	LABARRERE Nadège		24/04/2024



Arrêté par l'Autorité Territoriale
Le 21/03/2024
Gérard DELIEUX, Maire de SAINT ANDRE



Pour l'accès à un même grade, la liste est établie par ordre de priorité de nomination, en tenant compte de la proportion Hommes-Femmes.

Ce document peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de PAU, dans un délai de deux mois, après publication, soit par voie postale : villa Noulibos Cours Lyautey-B.P.543 - 64010 PAU CEDEX, soit via l'adresse internet suivante : www.telerecours.fr

A retourner au service Carrières du CDG grh@cdg32.fr qui en assure la publicité conformément à l'article L522-26 du code général de la fonction publique.



COMMUNE DE SAINT-ANTOINE

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle, conformément aux articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique

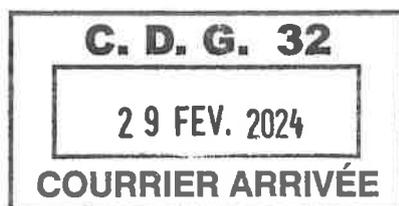
- ANNEE 2024 -

Fonctionnaires proposés :

Nombre de femmes : 2

Nombre d'hommes : 0

AVANCEMENT AU GRADE DE :	AGENTS	Date de l'examen	Date d'effet de nomination dans le nouveau grade
<i>Adjoint administratif pal 2 cl - 6^{ème} échelon + 3 M 16 J IB 404 IM 376 3 M 16 J</i> Favorable au mieux le 01/01/2024	<i>GLEVARD Valérie</i>		01/01/2024
Avancement de grade : Adjoint d'animation pal 1 cl - 7^{ème} échelon IB/478 IM/420 Favorable au mieux le 01/01/2024	<i>TESTUT Carole</i>		01/01/2024



Arrêté par l'Autorité Territoriale
Jeanine De Faveri, 1^{ère} adjointe
Le 29/02/2024



Ce document peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de PAU, dans un délai de deux mois, après publication, soit par voie postale : villa Noulibos Cours Lyautey-B.P.543 - 64010 PAU CEDEX, soit via l'adresse internet suivante : www.telerecours.fr

A retourner au service Carrières du CDG grh@cdg32.fr qui en assure la publicité conformément à l'article L522-26 du code général de la fonction publique.

Mairie de Saint-Clar

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle, conformément aux articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique

- ANNEE 2024 -

Fonctionnaires proposés :
Nombre de femmes :
Nombre d'hommes :

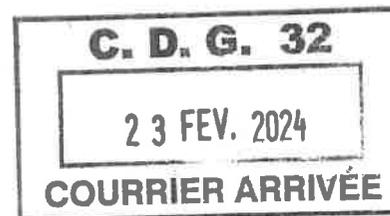
AVANCEMENT AU GRADE DE :	AGENTS	Date de l'examen	Date d'effet de nomination dans le nouveau grade
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe, Favorable au mieux le 01-06-2024	<i>BERTO Matthieu</i>	Néant	01-06-2024

Arrêté par l'Autorité Territoriale
Le 22/02/2024



Pour l'accès à un même grade, la liste est établie par ordre de priorité de nomination en tenant compte de la proportion Hommes-Femmes.

Ce document peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de PAU, dans un délai de deux mois, après publication, soit par voie postale : villa Noulibos Cours Lyautey-B.P.543 - 64010 PAU CEDEX, soit via l'adresse internet suivante : www.telerecours.fr



MAIRIE SAINT-ELIX-THEUX**TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE**

Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle, conformément aux articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique

- ANNEE 2024 -

Fonctionnaires proposés :

Nombre de femmes : 1

Nombre d'hommes :

AVANCEMENT AU GRADE DE :	AGENTS	Date de l'examen	Date d'effet de nomination dans le nouveau grade
Adjoint administratif pal 1 ^{er} classe Favorable au mieux le 01/01/2024	LUCANTIS Sandrine	1 / 1	26/02/2024



Arrêté par l'Autorité Territoriale

Le 27/02/2024

Signature

Cachet

Pour l'accès à un même grade, la liste est établie par ordre de priorité de nomination, en tenant compte de la proportion Hommes-Femmes.

Ce document peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de PAU, dans un délai de deux mois, après publication, soit par voie postale : villa Noulibos Cours Lyautey-B.P.543 - 64010 PAU CEDEX, soit via l'adresse internet suivante : www.telerecours.fr

A retourner au service Carrières du CDG grh@cdg32.fr qui en assure la publicité conformément à l'article L522-26 du code général de la fonction publique.

COMMUNE DE SAINT LOUBE - AMADES

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle, conformément aux articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique

- ANNEE 2024 -

Fonctionnaires proposés : Adjoint Administratif
Nombre de femmes : 1
Nombre d'hommes : 0

AVANCEMENT AU GRADE DE :	AGENTS	Date de l'examen	Date d'effet de nomination dans le nouveau grade
Adjoint Administratif pal 1 cl – 4 ^{ème} échelon, Favorable au mieux le 24/04/2024.	LABARRERE Nadège	24/04/2024

Arrêté par l'Autorité Territoriale
Le 26/06/2024

Cachet



Signature

Pour l'accès à un même grade, la liste est établie par ordre de priorité de nomination, en tenant compte de la proportion Hommes-Femmes.

Ce document peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de PAU, dans un délai de deux mois, après publication, soit par voie postale : villa Noulibos Cours Lyautey-B.P.543 - 64010 PAU CEDEX, soit via l'adresse internet suivante : www.telerecours.fr

A retourner au service Carrières du CDG grh@cdg32.fr qui en assure la publicité conformément à l'article L522-26 du code général de la fonction publique.

MAIRIE DE SAINT-MICHEL**TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE**

Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle, conformément aux articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique

- ANNEE 2024 -

Fonctionnaires proposés :

Nombre de femmes : 1

Nombre d'hommes :

AVANCEMENT AU GRADE DE :	AGENTS	Date de l'examen	Date d'effet de nomination dans le nouveau grade
ADJ ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1 CL, Favorable au mieux le 01/01/2024	LUCANTIS Sandrine	/ /	26/02/2024



Arrêté par l'Autorité Territoriale

Le 29 février 2024

Signature

Cachet



Pour l'accès à un même grade, la liste est établie par ordre de priorité de nomination, en tenant compte de la proportion Hommes-Femmes.

Ce document peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de PAU, dans un délai de deux mois, après publication, soit par voie postale : villa Noulibos Cours Lyautey-B.P.543 - 64010 PAU CEDEX, soit via l'adresse internet suivante : www.telerecours.fr

A retourner au service Carrières du CDG grh@cdg32.fr qui en assure la publicité conformément à l'article L522-26 du code général de la fonction publique.

COMMUNE DE SAINT-PIERRE-D'AUBEZIES

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle, conformément aux articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique

- ANNEE 2024 -

Fonctionnaires proposés :

Nombre de femmes : 1

Nombre d'hommes : 0

AVANCEMENT AU GRADE DE :	AGENTS	Date de l'examen	Date d'effet de nomination dans le nouveau grade
Adjoint administratif pal 1 cl – 5 ^{ème} échelon – 1A 1M 18J IB/448 IM/398, Favorable au mieux le 07/07/2024	SOLANS Nathalie	07/07/2024

Arrêté par l'Autorité Territoriale

Le 11/06/2024

Le Maire

Robert PACHÉ



Pour l'accès à un même grade, la liste est établie par ordre de priorité de nomination, en tenant compte de la proportion Hommes-Femmes.

Ce document peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de PAU, dans un délai de deux mois, après publication, soit par voie postale : villa Noulibos Cours Lyautey-B.P.543 - 64010 PAU CEDEX, soit via l'adresse internet suivante : www.telerecours.fr

A retourner au service Carrières du CDG grh@cdg32.fr qui en assure la publicité conformément à l'article L522-26 du code général de la fonction publique.



MAIRIE DE SAINT-PUY

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Établi par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle, conformément aux articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique

- ANNEE 2024 -

Fonctionnaires proposés : 1

Nombre de femmes : 0

Nombre d'hommes : 1

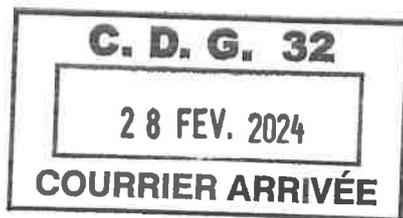
AVANCEMENT AU GRADE DE :	AGENTS	Date de l'examen	Date d'effet de nomination dans le nouveau grade
Adjoint technique pal 2cl, Favorable au mieux le 01/01/2024	SEGON Stéphane	01/01/2024

Arrêté par l'Autorité Territoriale

Le Maire, Michel LABATUT

Le 27/02/2024

Signature et cachet



Pour l'accès à un même grade, la liste est établie par ordre de priorité de nomination, en tenant compte de la proportion Hommes-Femmes.

Ce document peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de PAU, dans un délai de deux mois, après publication, soit par voie postale : villa Noulibos Cours Lyautey-B.P.543 - 64010 PAU CEDEX, soit via l'adresse internet suivante : www.telerecours.fr

A retourner au service Carrières du CDG grh@cdg32.fr qui en assure la publicité conformément à l'article L522-26 du code général de la fonction publique.

COMMUNE de SAINT SAUVY

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle, conformément aux articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique

- ANNEE 2024 -

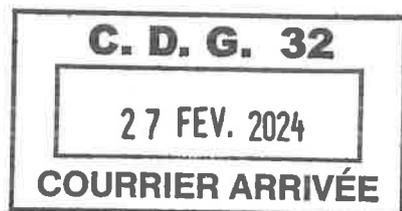
Fonctionnaires proposés :

Nombre de femmes : 1

Nombre d'hommes : 0

AVANCEMENT AU GRADE DE :	AGENTS	Date d'effet de nomination dans le nouveau grade
Adjoint administratif principal 2° classe	<i>DOROSZ Nathalie</i>	01 juillet 2024

Arrêté par l'Autorité Territoriale
Le 26 février 2024



Pour l'accès à un même grade, la liste est établie par ordre de priorité de nomination, en tenant compte de la proportion Hommes-Femmes.

Ce document peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de PAU, dans un délai de deux mois, après publication, soit par voie postale : villa Noullobos Cours Lyautey-B.P.543 - 64010 PAU CEDEX, soit via l'adresse internet suivante : www.telerecours.fr

A retourner au service Carrières du CDG grh@cdg32.fr qui en assure la publicité conformément à l'article L522-26 du code général de la fonction publique.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE DE SAMATAN
DÉPARTEMENT DU GERS

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

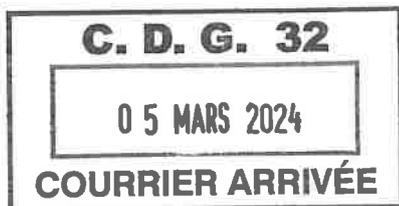
Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle, conformément aux articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique

- ANNEE 2024 -

Fonctionnaires proposés : 1
Nombre de femmes : 0
Nombre d'hommes : 1

AVANCEMENT AU GRADE DE :	AGENTS	Date d'effet de nomination dans le nouveau grade
Agent de maîtrise principal	<i>SAINTE SUPERY Christophe</i>	26/03/2024

Arrêté par l'Autorité Territoriale



Le 28 février 2024
Hervé LEFEBVRE, maire de SAMATAN



Pour l'accès à un même grade, la liste est établie par ordre de priorité de nomination, en tenant compte de la proportion Hommes-Femmes.

Ce document peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de PAU, dans un délai de deux mois, après publication, soit par voie postale : villa Noulibos Cours Lyautey-B.P.543 - 64010 PAU CEDEX, soit via l'adresse internet suivante : www.telerecours.fr

A retourner au service Carrières du CDG grh@edg32.fr qui en assure la **publicité** conformément à l'article L522-26 du code général de la fonction publique.



COMMUNE DE SEISSAN

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle, conformément aux articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique

- ANNEE 2024 -

Fonctionnaires proposés : 1

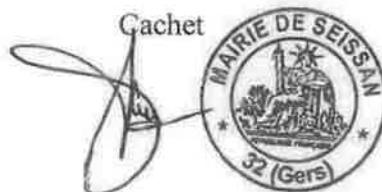
Nombre de femmes : 0

Nombre d'hommes : 1

AVANCEMENT AU GRADE DE :	AGENTS	Date de l'examen	Date d'effet de nomination dans le nouveau grade
Adjoint technique pal 1 cl, Favorable au mieux le 01/01/2024	<i>MONCASSIN Grégory</i>	Non concerné	01/09/2024

Arrêté par l'Autorité Territoriale
Le 22/03/2024

Signature



Pour l'accès à un même grade, la liste est établie par ordre de priorité de nomination, en tenant compte de la proportion Hommes-Femmes.

Ce document peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de PAU, dans un délai de deux mois, après publication, soit par voie postale : villa Noulibos Cours Lyautey-B.P.543 - 64010 PAU CEDEX, soit via l'adresse internet suivante : www.telerecours.fr

A retourner au service Carrières du CDG grh@cdg32.fr qui en assure la publicité conformément à l'article L522-26 du code général de la fonction publique.



Commune de Simorre

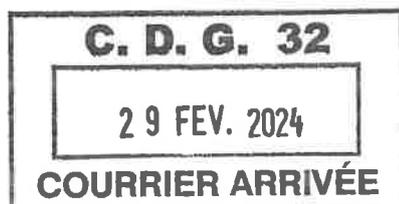
TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle, conformément aux articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique

- ANNEE 2024 -

Fonctionnaires proposés : 5
Nombre de femmes : 2
Nombre d'hommes : 3

AVANCEMENT AU GRADE DE :	AGENTS	Date de l'examen	Date d'effet de nomination dans le nouveau grade
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe,	<i>MONCASSIN Valérie</i>		01/01/2024
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe,	<i>LATAPIE Marie-Christine</i>		15/05/2024
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe,	<i>LELONG David</i>		01/03/2024
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe,	<i>PERSOGLIA Jean-François</i>		19/12/2024
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe,	<i>GIGANTO-VILLAN Rémi</i>		01/07/2024



Arrêté par l'Autorité Territoriale

Le 27 février 2024

Le Maire,
Eric Truffi



Pour l'accès à un même grade, la liste est établie par ordre de priorité de nomination, en tenant compte de la proportion Hommes-Femmes.

Ce document peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de PAU, dans un délai de deux mois, après publication, soit par voie postale : villa Noulibos Cours Lyautey-B.P.543 - 64010 PAU CEDEX, soit via l'adresse internet suivante : www.telerecours.fr

A retourner au service Carrières du CDG grh@cdg32.fr qui en assure la publicité conformément à l'article L522-26 du code général de la fonction publique.



COMMUNE DE SION (GERS)

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle, conformément aux articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique

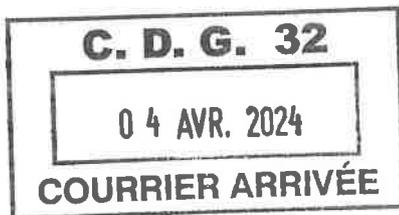
- ANNEE 2024 -

Fonctionnaires proposés :

Nombre de femmes :

Nombre d'hommes :

AVANCEMENT AU GRADE DE :	AGENTS	Date de l'examen	Date d'effet de nomination dans le nouveau grade
Adjoint administratif principal 1cl 7 ^{ème} échelon IB/478 IM/420 Favorable au mieux le 11/08/2024	<i>Christine MORA</i>	/.....	11/08/2024



Arrêté par l'Autorité Territoriale

Le 04-04-2024

La Maire,

Élisabeth DUPUY MITTERRAND

Signature

Cachet



Pour l'accès à un même grade, la liste est établie par ordre de priorité de nomination, en tenant compte de la proportion Hommes-Femmes.

Ce document peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de PAU, dans un délai de deux mois, après publication, soit par voie postale : villa Noulibos Cours Lyautey-B.P.543 - 64010 PAU CEDEX, soit via l'adresse internet suivante : www.telerecours.fr

A retourner au service Carrières du CDG grh@cdg32.fr qui en assure la publicité conformément à l'article L522-26 du code général de la fonction publique.

MAIRIE de SION - République Française - DÉPARTEMENT DU GERS

☎ 05 62 69 05 55 - Email : mairiedesion@wanadoo.fr



.....
Mairie de TERRAUBE

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle, conformément aux articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique

- ANNEE 2024 -

Fonctionnaires proposés :
Nombre de femmes : 0
Nombre d'hommes : 1

AVANCEMENT AU GRADE DE :	AGENTS	Date de l'examen	Date d'effet de nomination dans le nouveau grade
Adjoint technique principal 1 cl : Favorable au mieux le 11/09/2024.	CLAVERIE Philippe	11/09/2024

Arrêté par l'Autorité Territoriale

Le 19 avril 2024

Signature

Cachet



Pour l'accès à un même grade, la liste est établie par ordre de priorité de nomination, en tenant compte de la proportion Hommes-Femmes.

Ce document peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de PAU, dans un délai de deux mois, après publication, soit par voie postale : villa Noulibos Cours Lyautey-B.P.543 - 64010 PAU CEDEX, soit via l'adresse internet suivante : www.telerecours.fr

A retourner au service Carrières du CDG grh@cdg32.fr qui en assure la publicité conformément à l'article L522-26 du code général de la fonction publique.

MAIRIE DE THOUX
303 Rue Principale
THOUX - 32430
05.62.65.74.01 - mairie@thoux.fr

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle, conformément aux articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique

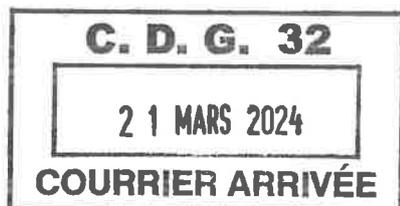
- ANNEE 2024 -

Fonctionnaires proposés :

Nombre de femmes : 0

Nombre d'hommes : 1

AVANCEMENT AU GRADE DE :	AGENTS	Date de l'examen	Date d'effet de nomination dans le nouveau grade
(Adjoint technique territorial principal de 1 ^{ère} classe), Favorable au mieux le 01/07/2024	IMBERT Michel		01/07/2024



Arrêté par l'Autorité Territoriale

Le Maire, Gilles BEGUE

Signature

Cachet

Pour l'accès à un même grade, la liste est établie par ordre de priorité de nomination, en tenant compte de la proportion Hommes-Femmes.

Ce document peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de PAU, dans un délai de deux mois, après publication, soit par voie postale : villa Noulibos Cours Lyautey-B.P.543 - 64010 PAU CEDEX, soit via l'adresse internet suivante : www.telerecours.fr

A retourner au service Carrières du CDG grh@cdg32.fr qui en assure la publicité conformément à l'article L522-26 du code général de la fonction publique.

COMMUNE DE TIESTE-URAGNOUX

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle, conformément aux articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique

- ANNEE 2024 -

Fonctionnaires proposés : 1

Nombre de femmes : 1

Nombre d'hommes :

AVANCEMENT AU GRADE DE :	AGENTS	Date de l'examen	Date d'effet de nomination dans le nouveau grade
Adjoint Administratif Principal 1 cl, Favorable au mieux le 07/07/2024	SOLANS Nathalie	07/07/2024

Arrêté par l'Autorité Territoriale

Le 26/06/2024

Le Maire

Carole ARROYO



Pour l'accès à un même grade, la liste est établie par ordre de priorité de nomination, en tenant compte de la proportion Hommes-Femmes.

Ce document peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de PAU, dans un délai de deux mois, après publication, soit par voie postale : villa Noulibos Cours Lyautey-B.P.543 - 64010 PAU CEDEX , soit via l'adresse internet suivante : www.telerecours.fr

A retourner au service Carrières du CDG grh@edg32.fr qui en assure la publicité conformément à l'article L522-26 du code général de la fonction publique.

MAIRIE DE TOUGET

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle, conformément aux articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique

- ANNEE 2024 -

Fonctionnaires proposés :

Nombre de femmes : 0

Nombre d'hommes : 1

AVANCEMENT AU GRADE DE :	AGENTS	Date de l'examen	Date d'effet de nomination dans le nouveau grade
<i>ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2EME CLASSE</i> , Favorable au mieux le 01/07/2024	<i>Florian PINOS</i>	/	01/07/2024



Arrêté par l'Autorité Territoriale

Le 04 / 03 / 2024

Signature

Cachet



Pour l'accès à un même grade, la liste est établie par ordre de priorité de nomination, en tenant compte de la proportion Hommes-Femmes.

Ce document peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de PAU, dans un délai de deux mois, après publication, soit par voie postale : villa Noulibos Cours Lyautey-B.P.543 - 64010 PAU CEDEX, soit via l'adresse internet suivante : www.telerecours.fr

A retourner au service Carrières du CDG grh@edg32.fr qui en assure la publicité conformément à l'article L522-26 du code général de la fonction publique.

COMMUNE DE TOURRENQUETS

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Établi par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle, conformément aux articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique

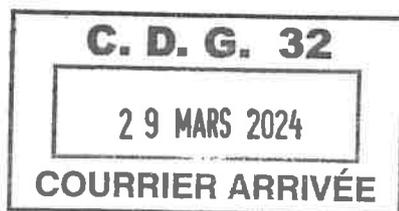
- ANNEE 2024 -

Fonctionnaires proposés :

Nombre de femmes : 1

Nombre d'hommes : 0

AVANCEMENT AU GRADE DE :	AGENTS	Date de l'examen	Date d'effet de nomination dans le nouveau grade
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe, Favorable au mieux le 01/05/2024	DARROUX Jessica	01/05/2024

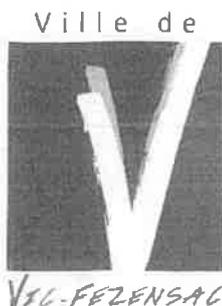


Arrêté par l'Autorité Territoriale
Le Maire, Denis PERUSIN Signature
Cachet

Pour l'accès à un même grade, la liste est établie par ordre de priorité de nomination, en tenant compte de la proportion Hommes-Femmes.

Ce document peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de PAU, dans un délai de deux mois, après publication, soit par voie postale : villa Noullobos Cours Lyautey-B.P.543 - 64010 PAU CEDEX, soit via l'adresse internet suivante : www.telerecours.fr

A retourner au service Carrières du CDG grhi@cdg32.fr qui en assure la publicité conformément à l'article L522-26 du code général de la fonction publique.



MAIRIE DE VIC-FEZENSAC

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Établi par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle, conformément aux articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique

- ANNÉE 2024 -

Fonctionnaires proposés : 4

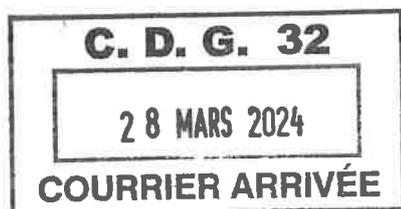
Nombre de femmes : 1

Nombre d'hommes : 3

AVANCEMENT AU GRADE DE :	AGENTS	Date de l'examen	Date d'effet de nomination dans le nouveau grade
Adjoint technique principal de 1ère CL, Favorable au mieux le 29/08/2024	LANNEPAX Hervé	-	29/08/2024
Adjoint technique principal de 1ère CL, Favorable au mieux le 01/01/2024	HURIEZ Didier	-	01/01/2024
Adjoint technique principal de 2ème CL, Favorable au mieux le 01/09/2024	PECRIAUX Céline	-	01/09/2024
Technicien principal de 1ère CL, Favorable au mieux le 01/01/2024	GUIRAUT Jean-Charles	-	01/01/2024

Arrêté par l'Autorité Territoriale
Le 19 mars 2024

Madame Le Maire,
Barbara NETO



Pour l'accès à un même grade, la liste est établie par ordre de priorité de nomination, en tenant compte de la proportion Hommes-Femmes.

Ce document peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de PAU, dans un délai de deux mois, après publication, soit par voie postale : villa Noulibos Cours Lyautey-B.P.543 - 64010 PAU CEDEX, soit via l'adresse internet suivante : www.telerecours.fr

A retourner au service Carrières du CDG grh@cdg32.fr qui en assure la publicité conformément à l'article L522-26 du code général de la fonction publique.

HÔTEL DE VILLE - COURS DELOM - 32190 VIC-FEZENSAC - Tél. 05 62 64 47 00 - Fax 05 62 64 47 13 - mairie@ville-vicfezensac.fr

CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU GERS

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle, conformément aux articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique

- ANNEE 2024 -

Fonctionnaires proposés :

Nombre de femmes : 1

Nombre d'hommes : 0

AVANCEMENT AU GRADE DE :	AGENTS	Date de l'examen	Date d'effet de nomination dans le nouveau grade
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe, Favorable au mieux le 01/07/2024	<i>DANFLOUS Caroline</i>	01/07/2024

Arrêté par le président, le 27 mars 2024



Didier DUPRONT
Maire de GONDRIN

Pour l'accès à un même grade, la liste est établie par ordre de priorité de nomination, en tenant compte de la proportion Hommes-Femmes.

Ce document peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de PAU, dans un délai de deux mois, après publication, soit par voie postale : villa Noulibos Cours Lyautey-B.P.543 - 64010 PAU CEDEX, soit via l'adresse internet suivante : www.telerecours.fr

1 exemplaire est transmis au Centre de Gestion qui en assure la publicité conformément à l'article L522-26 du code général de la fonction publique.

CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU GERS

TABLEAU COMPLEMENTAIRE ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle, conformément
aux articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique

- ANNEE 2024 -

Fonctionnaires proposés :

Nombre de femmes : 1

Nombre d'hommes : 0

AVANCEMENT AU GRADE DE :	AGENT	Date de l'examen	Date d'effet de nomination dans le nouveau grade
Adjoint administratif principal 2ème classe, Favorable au mieux le 01/01/2024	<i>CLAVE Chrystelle</i>	-	01/01/2024

Arrêté par le président, le 2 octobre 2024



DUPRONT
de GONDRIN

Pour l'accès à un même grade, la liste est établie par ordre de priorité de nomination, en tenant compte de la proportion Hommes-Femmes.

Ce document peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de PAU, dans un délai de deux mois, après publication, soit par voie postale : villa Noulibos Cours Lyautey-B.P.543 - 64010 PAU CEDEX, soit via l'adresse internet suivante : www.telerecours.fr

1 exemplaire est transmis au Centre de Gestion qui en assure la publicité conformément à l'article L522-26 du code général de la fonction publique.



Régie personnalisée TELGRA

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle, conformément aux articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique

- ANNEE 2024 -

Fonctionnaires proposés : 2

Nombre de femmes : 1

Nombre d'hommes : 1

AVANCEMENT AU GRADE DE :	AGENTS	Date de l'examen	Date d'effet de nomination dans le nouveau grade
Adjoint administratif pal 1 ^{ère} classe 5 ^{ème} échelon Favorable au mieux le 01/04/2024	MONTAUT Valérie Intercom = Cme Gondrin	X	01.04.2024
Adjoint technique pal 2 ^{ème} classe 8 ^{ème} échelon + 1 A 2 M IB/430 IM/385 Favorable au mieux le 01/05/2024	COUTURE Joël Intercom = Cme Gondrin	X	01.05.2024



Arrêté par la Présidente
Le 23/02/2024

Pour la Présidente, par délégation
La Directrice,
Valérie MONTAUT

Régie Personnalisée
T.E.L.G.R.A.
Mairie de Gondrin
2 rue Rodolphe Molère - BP2
32330 GONDRIN

Pour l'accès à un même grade, la liste est établie par ordre de priorité de nomination, en tenant compte de la proportion Hommes-Femmes.

Ce document peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de PAU, dans un délai de deux mois, après publication, soit par voie postale : villa Noulibos Cours Lyautey-B.P.543 - 64010 PAU CEDEX, soit via l'adresse internet suivante : www.telerecours.fr

A retourner au service Carrières du CDG grh@cdg32.fr qui en assure la publicité conformément à l'article L522-26 du code général de la fonction publique.



SDIS
32

ARRETE N° A-SDIS32-24-097

LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS DU GERS,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n°2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux ;

Vu la délibération du 15 décembre 2020 portant lignes directrices de gestion fixant les orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours pour le service d'incendie et de secours du Gers ;

Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la collectivité ;

Sur proposition du directeur départemental des services d'incendie et de secours du Gers,

ARRÊTE

Article 1^{er} - Le tableau d'avancement au grade d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe est établi, au titre de l'année 2024, dans l'ordre suivant :

RAPICAULT
n°1 -MESTDAGH Cécile (11.24)
avec E.P.A.M.

Article 2 - Conformément à l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU ou par l'application Télérecours accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Article 3 - Le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du Gers est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au Centre de Gestion du Gers et publié au recueil des actes administratifs et sur le site internet du SDIS.

Fait à Auch, le **11 MARS 2024**

Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours
du Gers,


Bernard GENDRE



le 21.5.2024



**SDIS
32**

ARRETE N° A-SDIS32-24-100

LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS DU GERS,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 88-547 du 6 mai 1988 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux ;

Vu la délibération du 15 décembre 2020 portant lignes directrices de gestion fixant les orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours pour le service d'incendie et de secours du Gers ;

Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la collectivité ;

Sur proposition du directeur départemental des services d'incendie et de secours du Gers,

ARRÊTE

Article 1^{er} - Le tableau d'avancement au grade d'agent de maîtrise principal est établi, au titre de l'année 2024, dans l'ordre suivant :

n°1 – CATTANEO Jean-Michel (1.1.24)
n°2 – ALBERTEAU Muriel (5.6.24)
n°3 – HRYNKIW Michaël
n°4 – LUCIA SOPENA Pascal

Article 2 - Conformément à l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU ou par l'application Télérecours accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Article 3 - Le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du Gers est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au Centre de Gestion du Gers et publié au recueil des actes administratifs et sur le site internet du SDIS.

Fait à Auch, le **11 MARS 2024**

Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours
du Gers


Bernard GENDRE



le 21.5.24



**SDIS
32**

ARRETE N° A-SDIS32-24-116

LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS DU GERS,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;

Vu la délibération du 15 décembre 2020 portant lignes directrices de gestion fixant les orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours pour le service d'incendie et de secours du Gers ;

Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la collectivité ;

Sur proposition du directeur départemental des services d'incendie et de secours du Gers,

ARRÊTE

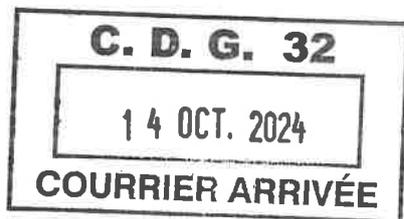
Article 1^{er} - Le tableau d'avancement au grade d'adjoint technique principal 1^{ère} classe est établi, au titre de l'année 2024, dans l'ordre suivant :

n°1 -GRIER Régis *au 01/11/2024*

Article 2 - Conformément à l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU ou par l'application Télécours accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Article 3 - Le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du Gers est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au Centre de Gestion du Gers et publié au recueil des actes administratifs et sur le site internet du SDIS.

Fait à Auch, le **25 MARS 2024**



Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours
du Gers,

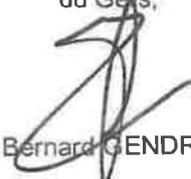

Bernard GENDRE



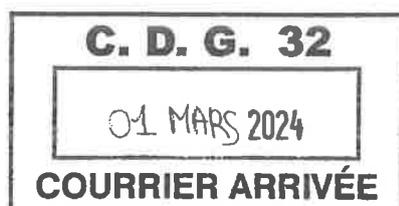
TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle, conformément aux articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique

- ANNEE 2024 -

Fonctionnaires proposés : 1
Nombre de femmes : 4
Nombre d'hommes : 21

AVANCEMENT AU GRADE DE :	AGENTS	Date de l'examen	Date d'effet de nomination dans le nouveau grade
<i>Adjoint Technique Principal 2^{ème} Classe</i> Favorable au mieux le 1 ^{er} juin 2024	<i>RENARD Michel</i>	/	01/06/2024



Arrêté par l'Autorité Territoriale
Le 22 février 2024
Le Président,



Didier DUPRONI

Pour l'accès à un même grade, la liste est établie par ordre de priorité de nomination, en tenant compte de la proportion Hommes-Femmes.

Ce document peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de PAU, dans un délai de deux mois, après publication, soit par voie postale : villa Noulibos Cours Lyautey-B.P.543 - 64010 PAU CEDEX, soit via l'adresse internet suivante : www.telerecours.fr

A retourner au service Carrières du CDG grh@cdg32.fr qui en assure la publicité conformément à l'article L522-26 du code général de la fonction publique.



SICTOM OUEST

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Catégorie A

Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle, conformément aux articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique

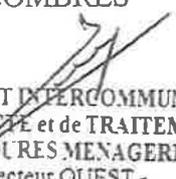
- ANNEE 2024 -

Fonctionnaires proposés :
Nombre de femmes :0
Nombre d'hommes :1

AVANCEMENT AU GRADE DE :	AGENTS	Date de l'examen	Date d'effet de nomination dans le nouveau grade
Ingénieur principal, Favorable au mieux le 01/01/2024	CUVELLIER Christian	/	01/07/2024

Arrêté par l'Autorité Territoriale
Le 16/04/2024

Le Président du SICTOM OUEST,
Roger COMBRES


SYNDICAT INTERCOMMUNAL
de COLLECTE et de TRAITEMENT
des ORDURES MENAGERES
- Secteur OUEST -
NOGARO 32110 : ☎ 05 62 69 06 01

Pour l'accès à un même grade, la liste est établie par ordre de priorité de nomination, en tenant compte de la proportion Hommes-Femmes.

Ce document peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de PAU, dans un délai de deux mois, après publication, soit par voie postale : villa Noulibos Cours Lyautey-B.P.543 - 64010 PAU CEDEX, soit via l'adresse internet suivante : www.telerecours.fr

A retourner au service Carrières du CDG grh@cdg32.fr qui en assure la publicité conformément à l'article L522-26 du code général de la fonction publique.



SICTOM OUEST

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Catégorie C

Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle, conformément aux articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique

- ANNEE 2024 -

Fonctionnaires proposés :

Nombre de femmes :0

Nombre d'hommes :1

AVANCEMENT AU GRADE DE :	AGENTS	Date de l'examen	Date d'effet de nomination dans le nouveau grade
Adjoint technique principal 1 ^o Classe, Favorable au mieux le 01/11/2024	DUPEYRON Jean-Jacques	/	01/12/2024

Arrêté par l'Autorité Territoriale

Le 16/04/2024

Le Président du SICTOM OUEST

Roger COMBRES

SYNDICAT INTERCOMMUNAL
de COLLECTE et de TRAITEMENT
des DECHETS MENAGERES

- Secteur OUEST -
NOGARO - 05 62 69 06 01

Pour l'accès à un même grade, la liste est établie par ordre de priorité de nomination, en tenant compte de la proportion Hommes-Femmes.

Ce document peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de PAU, dans un délai de deux mois, après publication, soit par voie postale : villa Noulibos Cours Lyautey-B.P.543 - 64010 PAU CEDEX, soit via l'adresse internet suivante : www.telerecours.fr

A retourner au service Carrières du CDG grh@cdg32.fr qui en assure la publicité conformément à l'article L522-26 du code général de la fonction publique.



SYNDICATS INTERCOMMUNAUX
SIDEL



le 15/5/2024

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle, conformément aux articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique

- ANNEE 2024 -

Fonctionnaires proposés :

Nombre de femmes : 1

Nombre d'hommes : 0

AVANCEMENT AU GRADE DE :	AGENTS	Date de l'examen	Date d'effet de nomination dans le nouveau grade
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2 ^{ème} CLASSE	JULIE DANGUIDARD	12/05/2023	01/06/2024

Arrêté par l'Autorité Territoriale le 15 avril 2024
Le Président, **Patrice SUAREZ**



Ce document peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de PAU, dans un délai de deux mois, après publication, soit par voie postale : villa Noulibos Cours Lyautey-B.P.543 - 64010 PAU CEDEX, soit via l'adresse internet suivante : www.telerecours.fr



Syndicat Mixte
des 3 Vallées

SYNDICAT MIXTE DES 3 VALLÉES

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle,
conformément aux articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique

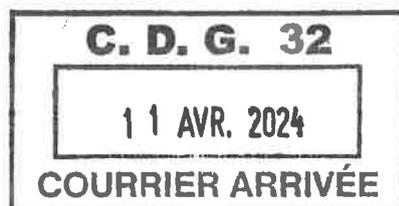
- ANNÉE 2024 -

Fonctionnaires proposés : 4

Nombre de femmes : 1

Nombre d'hommes : 3

AVANCEMENT AU GRADE DE :	AGENTS	Date de l'examen	Date d'effet de nomination dans le nouveau grade
Filière Administrative			
Adjoint administratif pal 1 cl - 6ème échelon, Favorable au mieux le 01/01/2024 +11 M 29 J IB/460 IM/408	Mme BLOTTIN Catherine 00496	NEANT	01/01/2024
Filière Technique			
Technicien principal de 1 cl - 3ème échelon, Favorable au mieux le 01/01/2024 - Transition catégorie B - IB/484 IM/424 1A 2 M	M. LOUBERE Jérôme 07542	NEANT	01/01/2024
Adjoint technique pal 2 cl - 6ème échelon, Favorable au mieux le 11/01/2024 IB/404 IM/376	M. BERGUE JEAN- FRANCOIS 06323	NEANT	11/01/2024
Adjoint technique pal 2 cl - 6ème échelon, Favorable au mieux le 01/01/2024 +2 M 1 J IB/404 IM/376	M. FRANCOIS WILLIAM 06559	NEANT	01/01/2024



Arrêté par l'Autorité Territoriale

Le 05/04/2024

Le Président, Etienne SAVARY

Pour l'accès à un même grade, la liste est établie par ordre de priorité de nomination, en tenant compte de la proportion Hommes-Femmes.

Ce document peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de PAU, dans un délai de deux mois, après publication, soit par voie postale : villa Noulibos Cours Lyautey-B.P.543 - 64010 PAU CEDEX, soit via l'adresse internet suivante : www.telerecours.fr

A retourner au service Carrières du CDG grh@cdg32.fr qui en assure la publicité conformément à l'article L522-26 du code général de la fonction publique.



(Logo et nom de la COLLECTIVITE)

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle, conformément aux articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique

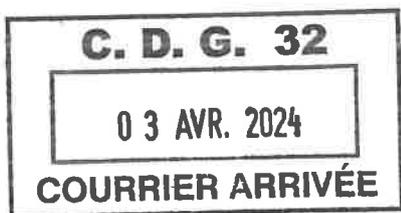
- ANNEE 2024 -

Fonctionnaires proposés :

Nombre de femmes : 1

Nombre d'hommes : 1

AVANCEMENT AU GRADE DE :	AGENTS	Date de l'examen	Date d'effet de nomination dans le nouveau grade
(GRADE), Favorable au mieux le .../.../.... Adjoint administratif principal 1ère classe	NOM Prénom BOUREZ Stéphanie	01/05/2024



Arrêté par l'Autorité Territoriale
Le 03/04/2024
Cachet et Signature
Le Président, Francis DUPOUEY



Pour l'accès à un même grade, la liste est établie par ordre de priorité de nomination, en tenant compte de la proportion Hommes-Femmes.

Ce document peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de PAU, dans un délai de deux mois, après publication, soit par voie postale : villa Noullobos Cours Lyautey-B.P.543 - 64010 PAU CEDEX, soit via l'adresse internet suivante : www.telerecours.fr

A retourner au service Carrières du CDG grh@cdg32.fr qui en assure la publicité conformément à l'article L522-26 du code général de la fonction publique.



SICTOM SECTEUR CENTRE
7 rue des maraîchers
32550 PAVIE

Tableau annuel d'avancement de grade

« Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle, conformément aux articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique »

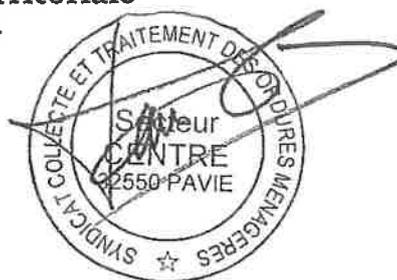
- ANNEE 2024 -

AVANCEMENT DE GRADE DE :	Agent	Date d'effet de nomination dans le nouveau grade
Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} classe, Favorable au mieux le 1 ^{er} juillet 2024	LATTERADE Laurent LATTERADE	1 ^{er} juillet 2024



Arrêté par l'Autorité Territoriale
Le 29/02/2024

J. FAUBEC



Pour l'accès à un même grade, la liste est établie par ordre de priorité de nomination, en tenant compte de la proportion Hommes-Femmes

Ce document peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de PAU-villa Noulibos
Cours LYAUTEY-BP 543-64010 PAU CEDEX- ou via l'adresse internet suivante :
www.telerecours.fr dans un délai de deux mois, après publication.

A retourner au service Carrières du CDG grh@cdg32.fr qui en assure la publicité conformément à l'article L522-26 du code général de la fonction publique.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL À VOCATION MULTIPLE DE MASSEUBE

128, chemin Aux Vignaux
32140 PANASSAC

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle, conformément aux articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique

- ANNEE 2024 -

Fonctionnaires proposés :

Nombre de femmes : 0

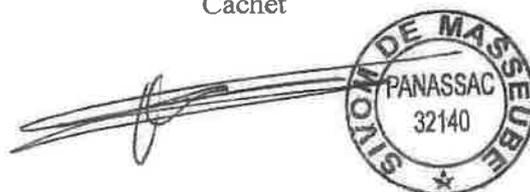
Nombre d'hommes : 1

AVANCEMENT AU GRADE DE :	AGENTS	Date de l'examen	Date d'effet de nomination dans le nouveau grade
Adjoint technique pal 2 cl - 5ème échelon +3 M 26 J - Examen IB/396 IM/374	DUBOSC René-Charles	28/05/2024	17/06/2024

Arrêté par l'Autorité Territoriale

Le 28/06/2024 Signature

Cachet



Pour l'accès à un même grade, la liste est établie par ordre de priorité de nomination, en tenant compte de la proportion Hommes-Femmes.

Ce document peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de PAU, dans un délai de deux mois, après publication, soit par voie postale : villa Noulibos Cours Lyautey-B.P.543 - 64010 PAU CEDEX, soit via l'adresse internet suivante : www.telerecours.fr

A retourner au service Carrières du CDG grh@cdg32.fr qui en assure la publicité conformément à l'article L522-26 du code général de la fonction publique.

Foix le 25 juin 2024



Centre de Gestion
Financière Publique Territoriale Ariège

Numéro d'inscription : 6601

Monsieur René-Charles DUBOSC
780 chemin du Masses
Au Bigourdan
32140 Cabas-Loumassès

Objet : Résultats de l'Examen Professionnel ATTP de 2^e classe spécialité conduite de véhicules - session 2024

Monsieur,

Vous avez participé à l'épreuve d'admission de l'examen professionnel d'adjoint territorial principal de 2^e classe, spécialité conduite de véhicules organisé par le Centre de gestion de l'Ariège.

J'ai l'honneur de vous informer, que le jury, réuni le 17 juin 2024, vous a déclaré(e) admis(e).

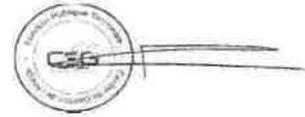
Je vous prie de bien vouloir trouver ci-dessous, votre relevé de notes :

Epreuve d'admissibilité		Epreuve d'admission		TOTAL	
Points	Coefficient	Points	Coefficient	Points	Moyenne
27,50	2	54,00	3	81,50	16,30

Décision prise après délibération : candidat(e) admis(e).

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de mes salutations distinguées.

La présidente du CDG09,



Martine ESTEBAN

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de la notification devant le Tribunal Administratif de Toulouse, ou via l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Centre de Gestion de l'Ariège
10 rue Germain Authié
09000 Foix
Tél. 05-34-09-32-40
cdg@cdg09.fr
www.cdg09.fr

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle, conformément aux articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique

- ANNEE 2024 -

Fonctionnaires proposés : 2

Nombre de femmes : 2

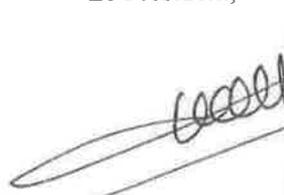
Nombre d'hommes : 0

AVANCEMENT AU GRADE DE :	AGENTS	Date de l'examen	Date d'effet de nomination dans le nouveau grade
Adjoint administratif principal 1ère classe 7 ^{ème} échelon IB/478 IM/420 échelon - IB/478 IM/420 Favorable au mieux le 01/01/2024	CAPDECOMME SYLVIE	-	01/05/2024
Adjoint administratif principal 2ème classe 5 ^{ème} échelon +4 M 27J- IB/396 IM/374 échelon - 4M 27J Favorable au mieux le 01/02/2024	VERGEZ ANABELLE	-	01/05/2024

Arrêté par l'Autorité Territoriale

Le 29/04/2024

Le Président,

SYNDICAT INTERCOMMUNAL
à VOCATION MULTIPLE
DE MIELAN-MARCIAC

Francis DADUZAN

Pour l'accès à un même grade, la liste est établie par ordre de priorité de nomination, en tenant compte de la proportion Hommes-Femmes.

Ce document peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de PAU, dans un délai de deux mois, après publication, soit par voie postale : villa Noulibos Cours Lyautey-B.P.543 - 64010 PAU CEDEX, soit via l'adresse internet suivante : www.telerecours.fr

A retourner au service Carrières du CDG grh@cdg32.fr qui en assure la publicité conformément à l'article L522-26 du code général de la fonction publique.

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle,
conformément aux articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique

- ANNEE 2024 -

Fonctionnaire proposé : Camille DUZAN

Nombre de femmes : 0

Nombre d'hommes : 1

AVANCEMENT AU GRADE DE :	AGENT	Date d'effet de nomination dans le nouveau grade
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2 ^e Classe, Favorable	<i>DUZAN Camille</i>	01/07/2024

Arrêté par l'Autorité Territoriale

Le 9 juillet 2024 à Estang,

Signature



Pour l'accès à un même grade, la liste est établie par ordre de priorité de nomination, en tenant compte de la proportion Hommes-Femmes.

Ce document peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de PAU, dans un délai de deux mois, après publication, soit par voie postale : villa Noulbos Cours Lyautey-B.P.543 - 64010 PAU CEDEX, soit via l'adresse internet suivante : www.telerecours.fr

A retourner au service Carrières du CDG grh@cdg32.fr qui en assure la publicité conformément à l'article L522-26 du code général de la fonction publique.



32300 Saint-Médard - tél : 05.62.59.20.86

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle, conformément aux articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique

- ANNEE 2024 -

Fonctionnaires proposés :

Nombre de femmes : 0

Nombre d'hommes : 1

AVANCEMENT AU GRADE DE :	AGENTS	Date de l'examen	Date d'effet de nomination dans le nouveau grade
Adjoint Technique Principal 2ème Classe, Favorable au mieux le 01/12/2024.	TORRENT FREDERIC	NEANT	01/12/2024

Arrêté par l'Autorité Territoriale

Le 29 avril 2024,

Signature

Cachet

SYNDICAT D'AMENAGEMENT DE LA BAÏSE
ET AFFLUENTS
32300 SAINT MEDARD

Pour l'accès à un même grade, la liste est établie par ordre de priorité de nomination, en tenant compte de la proportion Hommes-Femmes.

Ce document peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de PAU, dans un délai de deux mois, après publication, soit par voie postale : villa Noulibos Cours Lyautey-B.P.543 - 64010 PAU CEDEX, soit via l'adresse internet suivante : www.telerecours.fr

A retourner au service Carrières du CDG grh@cdg32.fr qui en assure la publicité conformément à l'article L522-26 du code général de la fonction publique.

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle, conformément aux articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique

- ANNEE 2024 -

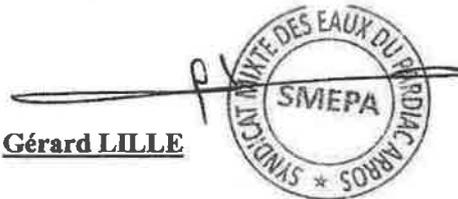
Fonctionnaires proposés :
 Nombre de femmes : 1
 Nombre d'hommes : 2

AVANCEMENT AU GRADE DE :	AGENTS	Date de l'examen	Date d'effet de nomination dans le nouveau grade
Agent de Maîtrise Principal – 6 ^{ème} échelon Favorable au mieux le 01/06/2024	BUTTIGNOL Alain	/	01/06/2024
Agent de Maîtrise Principal – 6 ^{ème} échelon Favorable au mieux le 01/06/2024	FOURCADE Jean-Claude	/	01/06/2024
Attaché Principal – 5 ^{ème} échelon Favorable au mieux le 01/10/2024	Mme MONBERNARD Christine	/	01/10/2024

A Villecomtal-Sur-Arros, le 22 mai 2024

Arrêté par le Président du SMEPA,

Gérard LILLE



Strate démogra-
phique < 200 hab

Syndicat scolaire des Hautes Vallées

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle, conformément aux articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique

- ANNEE 2024 -

Fonctionnaires proposés :

Nombre de femmes : 2

Nombre d'hommes :

AVANCEMENT AU GRADE DE :	AGENTS	Date de l'examen	Date d'effet de nomination dans le nouveau grade
Adjoint technique pal 2eme classe Favorable au mieux le 01/05/2024	MOLINARO Michele		01/09/2024
	FILLATREAU Michele		01/07/2024



Arrêté par l'Autorité Territoriale
Le 17/06/2024
Syndicat Intercommunal des Hautes Vallées
Le Président,
12 quartier du Château
Thierry BONNET
32140 SAINT-BLANCARD
sihautesvallees@orange.fr
N° Siret 20007041500019

Pour l'accès à un même grade, la liste est établie par ordre de priorité de nomination, en tenant compte de la proportion Hommes-Femmes.

Ce document peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de PAU, dans un délai de deux mois, après publication, soit par voie postale : villa Noulibos Cours Lyautey-B.P.543 - 64010 PAU CEDEX, soit via l'adresse internet suivante : www.telerecours.fr

A retourner au service Carrières du CDG grh@cdg32.fr qui en assure la publicité conformément à l'article L522-26 du code général de la fonction publique.

Sais - Saint-Jean-le-Comtal / Lastican
(Logo et nom de la COLLECTIVITE)

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle, conformément aux articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique

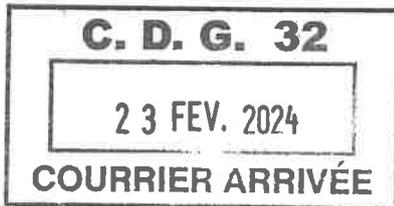
- ANNEE 2024 -

Fonctionnaires proposés :

Nombre de femmes : 1

Nombre d'hommes : 0

AVANCEMENT AU GRADE DE :	AGENTS	Date de l'examen	Date d'effet de nomination dans le nouveau grade
(GRADE), Favorable au mieux le 01/01/2024	NOM Prénom VAN RENDOORTHEE Lisa	01/01/2024

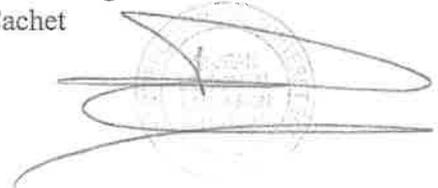


Arrêté par l'Autorité Territoriale

Le 23/02/2024 Signature

Cachet

Le Président,
Benoit JUNET



Pour l'accès à un même grade, la liste est établie par ordre de priorité de nomination, en tenant compte de la proportion Hommes-Femmes.

Ce document peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de PAU, dans un délai de deux mois, après publication, soit par voie postale : villa Noulibos Cours Lyautey-B.P.543 - 64010 PAU CEDEX, soit via l'adresse internet suivante : www.telerecours.fr

A retourner au service Carrières du CDG grh@edg32.fr qui en assure la publicité conformément à l'article L522-26 du code général de la fonction publique.

SIIS Terraube Paulhac
Mairie de Paulhac
32500 PAUILHAC

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle, conformément aux articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique

- ANNEE 2024 -

Fonctionnaires proposés :

Nombre de femmes :

Nombre d'hommes :

AVANCEMENT AU GRADE DE :	AGENTS	Date de l'examen	Date d'effet de nomination dans le nouveau grade
Adjoint administratif principal 1 ^{er} classe Favorable au mieux le 07-03-2024	LAVOLLEE Natacha	1 ^{er} /03/2024

Arrêté par l'Autorité Territoriale
Le 04 mars 2024



Pour l'accès à un même grade, la liste est établie par ordre de priorité de nomination, en tenant compte de la proportion Hommes-Femmes.

Ce document peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de PAU, dans un délai de deux mois, après publication, soit par voie postale : villa Noulibos Cours Lyautey-B.P.543 - 64010 PAU CEDEX, soit via l'adresse internet suivante : www.telerecours.fr

A retourner au service Carrières du CDG grh@cdg32.fr qui en assure la publicité conformément à l'article L522-26 du code général de la fonction publique.

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle, conformément aux articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique

- ANNEE 2024 -

Fonctionnaires proposés : 2

Nombre de femmes : 1

Nombre d'hommes : 1

AVANCEMENT AU GRADE DE :	AGENTS	Date d'effet de nomination dans le nouveau grade
Adjoint Administratif principal 1 ^{ère} classe	<i>MUNOZ Stéphanie</i>	01/05/2024
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	<i>BLOT Anthony</i>	01/01/2024

Arrêté par le Président Francis DUPOUEY
Le 27 février 2024



Signature

A large, stylized handwritten signature in black ink, written over the word "Signature".

Pour l'accès à un même grade, la liste est établie par ordre de priorité de nomination, en tenant compte de la proportion Hommes-Femmes.

Ce document peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de PAU, dans un délai de deux mois, après publication, soit par voie postale : villa Noulibos Cours Lyautey-B.P.543 - 64010 PAU CEDEX, soit via l'adresse internet suivante : www.telerecours.fr

A retourner au service Carrières du CDG grh@cdg32.fr qui en assure la publicité conformément à l'article L522-26 du code général de la fonction publique.